

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES
Département : Agriculture



**MEMOIRE DE FIN D'ETUDES EN VUE D'OBTENTION
DU DIPLOME D'INGENIORAT**

**ETUDE DE LA STRATEGIE ADAPTEE POUR AMELIORER L'ACCES AU
MICROCREDIT ET A L'EPARGNE EN VUE DE RECHERCHER L'AUTONOMIE
DES PAYSANS POUR LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE DE
CONSERVATION
CAS DE L'OTIV LAC ALAOTRA : AMPARAFARAVOLA- AMBATOSORATRA-
IMERIMANDROSO**



PRESENTE PAR :
Michaël Stéphane RAKOTONDRAISOA
PROMOTION « FANASINA 2002-2007 »
Date de soutenance : 13 Juillet 2007



« J'ai travaillé plus qu'eux tous, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi ». I Corinthiens 14.10

Remerciements

- Nos sincères remerciements et gratitude s'adressent à Monsieur Le Chef du Département AGRICULTURE de l' E.S.S.A., Jean Chrysostôme RAKOTONDRAVELO, Docteur en Agro-économie, Maître de conférence, qui, avec ses lourdes responsabilités, a accepté d'être le président du jury de ce mémoire de fin d'études.

- Nos profondes reconnaissances sont exprimées à l'endroit de Monsieur GRANDJEAN Philippe, Chef du Projet BV Lac Ingénieur Agronome, qui malgré l'importance des ses hautes responsabilités, a pris la peine d'être le membre du jury de notre mémoire de fin d'études.

- Nos vifs remerciements sont dédiés également à Madame Janis Saholy RASOARIMALALA, Ingénieur Agronome, Secrétaire Générale de l'APIFM, notre tuteur, qui n'a ménagé aucun effort pour assurer notre formation à l'E.S.S.A. et à prodiguer ses encouragements, ses conseils et ses aides si précieux à l'accomplissement de ce travail.

-Notre profonde gratitude est également réservée à Monsieur RATOHIARIJAONA Suzelin, Economiste, Directeur de l'appui à la Professionnalisation des Producteurs (MAEP) , qui a bien voulu également accepter d'être membre de jury à la présente soutenance.

-A toutes les personnes, de près ou de loin, qui m'ont soutenu dans la réussite de ce mémoire ; à toute l'assistance, particulièrement à tous les membres de ma famille et à Monsieur Andriatsitohaina RAKOTOARIMANANA, Ingénieur agro-économiste à tous ses encadrements. Que Dieu vous bénisse.

TABLE DE MATIERES

Liste des tableaux
Liste des figures
Liste des cartes
Liste des acronymes
Liste des annexes
Liste des abréviations

INTRODUCTION

1. PRESENTATIONS

1.1.	Présentation de la zone d'étude.....	1
1.1.1.	Situation et localisation géographique des trois sites :.....	1
1.1.2.	Milieu physique	1
1.1.3.	Milieu économique :	3
1.1.4.	Milieu humain :	3
1.2.	Présentation du Projet BV Lac :	4
1.2.1.	Généralité :	4
1.2.2.	Les menaces de la région et l'enjeu du Projet :	4
1.2.3.	Objectifs du projet BV Lac :	4
1.2.4.	Les principes du Projet :	5
1.2.5.	Les partenaires du Projet :	5
1.3.	Présentation du SCV :	5
1.3.1.	L'émergence du SCV dans la région Lac Alaotra :	6
1.3.2.	Situation 2005-2006 :	6
1.3.3.	Les conditions de la réussite en SCV :	7
1.3.4.	Les systèmes de culture préconisés :	7
1.3.5.	Le BRL et l'évolution de la diffusion du SCV depuis 2000 :	7
1.4.	Présentation de la MicroFinance :	8
1.4.1.	Définitions :	8
1.4.2.	Historique :	8
1.4.3.	Evolution :	9
1.4.4.	Vocation :	9
1.5.	Présentation du crédit agricole :	10
1.5.1.	Définition :	10
1.5.2.	Evolution du crédit agricole au sein du Projet:	10
1.5.3.	Les deux sources de financement des exploitations appuyées par BV Lac :	10
1.5.4.	Les Institutions Financières opérant le microcrédit dans la région :	11
1.5.5.	Les systèmes de crédit rural existant	13
1.6.	Problématique :	17
1.6.1.	Objectifs de l'étude :	17
1.6.2.	Finalité de l'étude :	17
1.7.	Hypothèses :	17
1.8.	Méthodologie :	17
1.8.1.	Approche de travail :	17
1.8.2.	Population de référence:	17
1.8.3.	Choix des sites :	18
1.8.4.	Elaboration du questionnaire et technique d'enquête :	18
1.8.5.	Technique d'échantillonnage :	18
1.8.6.	Déroulement de la collecte des données :	19
1.8.7.	Traitement des données :	19
1.9.	Condition de réalisation de l'étude : facilités et difficultés	19

2.	DIAGNOSTIC ET ANALYSES	21
2.1.	La corrélation entre le type d'exploitation et la capacité de remboursement :	21
2.1.1.	Typologie des paysans :	21
2.1.2.	Corrélation entre les zones d'étude et la typologie:	26
2.2.	Les défaillances sur les conditions de remboursement :	30
2.2.1.	Les responsabilités de chaque intervenant au cours de la campagne saison 2005-2006 :	30
2.2.2.	Défaillances liées au système de crédit :	31
1.	L'arrangement à l'amiable :	35
2.	Les procédures exceptionnelles :	36
2.2.3.	Défaillances liées au système de culture :	36
2.2.4.	Défaillances liées au cadre général :	39
2.3.	Les acquis issus de la BOA en matière de crédit :	43
2.3.1.	Expériences de la BOA avec le système individuel :	43
2.3.2.	Prise de décision avec le système de crédit à caution solidaire :	44
2.3.3.	Mise en comparaison des deux systèmes existants au cours de la campagne saison 2005-2006 :	45
3.	RECOMMANDATIONS	54
3.1.	Recommandations pour les acteurs :	54
3.1.1.	Pour OTIV	54
3.1.2.	Pour BRL	54
3.1.3.	Pour le Projet	54
3.1.4.	Pour les paysans.....	55
3.1.5.	Pour BEST	55
3.2.	Recommandations pour les catégories :	55
3.2.1.	Au sujet catégorie I :	55
3.2.2.	Au sujet catégorie II :	56
3.2.3.	Au sujet catégorie III :	56
3.2.4.	Au sujet catégorie IV :	56
3.3.	Recommandations pour les zones :	56
3.3.1.	Pour Amparafaravola :	56
3.3.2.	Pour Ambatosoratra :	56
3.3.3.	Pour Imerimandroso :	56
3.4.	Proposition de démarche appliquée pour passer à l'autonomie totale :	56

CONCLUSION GENERALE

RESUME

Le financement par le biais du microcrédit est une des principales sources de développement de l'agriculture à Madagascar. Cependant, les difficultés portant sur l'accès et l'adaptation constituent encore un obstacle pour l'efficacité de ce système de crédit en milieu rural.

Au cours de la campagne 2005-2006, un autre système de crédit, « le crédit individuel » a pu financer la culture de conservation saison en vue de supporter la diffusion de la technique améliorée dans la Région du Lac Alaotra. Notre étude est axée surtout sur l'observation des atouts et les contraintes de ce système durant le test avec l'OTIV.

La comparaison des deux systèmes de crédit, des trois zones d'étude et des quatre catégories existantes nous a conduit à la connaissance des sources du problème de défaut du remboursement. Entre autre, le système de culture vulgarisé doit être étudié avec les autres facteurs liés au crédit. La capitalisation des informations auprès des Institutions et l'enquête menée au niveau des paysans ont explicité la situation.

Au résultat, nous pouvons constater que la problématique est liée au système de crédit, notamment au niveau de la conception et de la mise en oeuvre, au système de culture et au cadre général. La fragilité de l'articulation entre le système de crédit et de culture a constituée la difficulté des adoptants lors du paiement. En outre, la liaison existante entre la production, les aléas climatiques et la commercialisation a conditionné aussi le respect de l'échéance. Les problèmes communs et particuliers ont été remarqués au niveau de ces trois zones et les différentes stratégies des paysans étaient ressorties au cours de l'étude de l'évolution du remboursement de chaque catégorie.

L'étude détaillée du mécanisme de crédit nous a permis de dire que le système individuel est adapté au besoin des adoptants, par contre les conditions de remboursement ne sont pas encore réunies complètement. La mise en application des recommandations proposées aux acteurs, par catégories et par zones pourra améliorer cette situation d'une part, et d'autre part favoriser l'accès du crédit et à l'épargne en vue d'obtenir l'autonomie des paysans. En ce sens, le crédit deviendra par la suite un outil de développement et utilisé comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Mots clé: Stratégie, Accès au microcrédit et à l'épargne, Agriculture de conservation (SCV), Autonomie paysanne

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Avantages de la nouvelle convention

Tableau n°2 : Récapitulation du volume de crédit octroyé par l'OTIV durant la campagne saison 2005-2006 dans les zones étudiées

Tableau n°3 : Récapitulation sur la situation de crédits des paysans BV Lac avec l'OTIV (campagne 2005-2006)

Tableau n°4 : Répartition des enquêtés suivant les catégories et région

Tableau n°5 : Calendrier de culture et prévisions de financement

Tableau n°6 : Calendrier de la riziculture sur bas fond

Tableau n°7 : Comparaison de l'OTIV et de la BOA

Tableau n°8 : Présentation des atouts de chaque système de crédit

Tableau n°9 : Présentation des contraintes de chaque crédit

Tableau n°10 : Atouts et contraintes liés à la coexistence de deux systèmes

Tableau n°11 : Situation des actions de crédit pour la campagne 2005-2006

Tableau n°12 : Résultat de la Banque avec les ACCS sur deux campagnes successives

Tableau n°13 : Récapitulation sur la situation de crédits des paysans BV Lac avec l'OTIV (campagne 2005-2006)

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : Courbe ombrothermique d'Ambatondrazaka

Figure n°2 : Evolution de la parcelle et de l'adoptant depuis 2000

Figure n°3 : Evolution de la superficie diffusée depuis 2000

Figure n°4 : Typologie des adoptants basés sur la production

Figure n°5 : Présentation de la caractérisation sur la vue d'ensemble

Figure n°6 : Profil de variables Présentation de la caractérisation suivant les catégories

Figure n°7 : Allure interne du remboursement des 7 enquêtés de la catégorie III

Figure n°8 : Allure interne du remboursement des 13 enquêtées de la catégorie IV

Figure n°9 : Evolution du remboursement des 55 membres à Imerimandroso

Figure n°10 : Evolution interne du remboursement à Imerimandroso

Figure n°11 : Evolution du remboursement des 47 membres à Amparafaravola

Figure n°12 : Evolution interne du remboursement à Amparafaravola

Figure n°13 : Evolution du remboursement des 15 membres à Ambatosoratra

Figure n°14 : Evolution interne de remboursement à Ambatosoratra

Figure n°15 : Cheminement d'une demande de prêt

Figure n°16 : Procédure de recouvrement durant la campagne 2005-2006

Figure n°17 : Récapitulation des précipitations décadaires d'Ampanobe

Figure n°18 : Récapitulation des précipitations décadaires d'Ambondrona

Figure n°19 : Evolution de prix à Imerimandroso

Figure n°20 : Evolution de prix à Amparafaravola

Figure n°21 : Evolution vers l'autofinancement

Figure n°22 : Chemin vers l'autonomie des paysans

Figure n°23 : Huit clés de l'autonomie paysanne

LISTE DES CARTES

Carte n°1 : Délimitation géographique de la région Lac Alaotra

Carte n°2 : Zone OTIV Alaotra Mangoro

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Fiche d'enquêtes

Annexe 2: Evolution du taux de remboursement par zone

Annexe 3: Liste des catégories des adoptants

Annexe 4: Détail sur la caractérisation des membres par catégorie et par zone
Annexe 5 : Liste des enquêtés avec leurs parcelles et itinéraires techniques appliqués ainsi que les rendements obtenus/catégorie/zone
Annexe 6 : Récapitulation pluviométrique décadaire d'Ampanobe et Ambondrona
Annexe 7 : Donnée climatique d'Ambatondrazaka
Annexe 8 : Evolution de la diffusion du SCVD depuis 2000
Annexe 9 : PTA des enquêtés
Annexe 10 : Résultat technico- économique 2005-2006
Annexe 11 : Coût moyen pondéré de production
Annexe 12: Evolution du prix à Amparafaravola et à Imerimandroso

LISTE DES ACRONYMES

ACCS: Association de Crédit à Caution Solidaire
ADéFi: Action pour le Développement et le Financement des micro-entreprises
ADCR: Agent de crédit et de recouvrement
AECA/CIDR: Association d' Epargne et de Crédit Autogérée/ Centre International de Développement et de Recherche
AFD: Agence Française de Développement
AIM: Association des Institutions de MicroFinance non Mutualiste
ANAE: Association Nationale d'Actions Environnementales
APEM: Association pour la Promotion des Entreprises à Madagascar
APIFM: Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes
AVSF: Agronomie Vétérinaire Sans Frontière
BEST: Bureau d'Expertise Sociale et de Diffusion Technique
BOA: Bank Of Africa
BRL: compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhone et du Languedoc
BTM: Bankin' ny Tantsaha Mpamokatra
BV Lac: Projet de mise en valeur et de protection des bassins versants du Lac Alaotra
CECAM/FERT: Caisse d' Epargne et de Crédit Agricole Mutuelle/ Formation pour l'épanouissement et le Renouveau de la Terre
CEM: Caisse d' Epargne de Madagascar
CIRAD: Centre International de Coopération en Recherche Agronomique pour le Développement
DSNMF: Document de Stratégie National de Microfinance
EAM: Entreprendre à Madagascar
E.S.S.A: Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques
FAFIALA: Fanampariahana ny Vokatra momba ny Ala sy ny ala vadimboly
FGM: Fonds de garantie mutuelle
FIFAMANOR: Foibe Fikaroana Madagasikara Norveziana
FOFIFA : FOibe FI karohana FAmpandrosoana
GSDM: Groupe de Semis Direct de Madagascar
IMF: Institution de MicroFinance
IFM: Institution Financière Mutualiste
MAEP: Ministère de l'Agriculture et d' Elevage et Pêche
ONG: Organisme Non Gouvernemental
OTIV/DID: Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola/ Développement International Desjardins
OP: Organisation Paysanne
RMME : Rizièrè à Mauvaise Maîtrise d'eau
SCV: Système sur Couverture Végétale
SDCV: Semis Direct sur Couverture Végétale
SdMad : Semis Direct de Madagascar
SIPEM: Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar
SOMALAC : Société Malgache d'aménagement du Lac Alaotra
TAFA : Tany sy Fampandrosoana

TIAVO/WOCCU: Tahiry Ifamonjena Amin'ny Vola/ World Council of Credit Union
PPA: Pest Porcine Africaine
PTA: Plan des Travaux Annuels
VO : Visite Organisée
ZAM: Zone Alaotra Mangoro

LISTE DES ABREVIATIONS

Ha : hectare
kg: kilogramme
T: tonne
km: kilomètre
Ar : Ariary
% : pourcentage
Amp : Amparafaravola
Amb : Ambatosoratra
Im : Imerimandroso

Remarque : l'entre guillemet [] indiquent les références bibliographiques

MOTS CLE:

Stratégie, Accès au microcrédit et à l'épargne, Agriculture de conservation (SCV), Autonomie paysanne

INTRODUCTION

Le développement et la croissance des Institutions de MicroFinance (IMF) ont été rapides et soutenus ces dernières années. C'est pour cela que l'Etat malgache, au sixième engagement du Madagascar Action Plan (MAP), a décidé de développer le secteur de la MicroFinance. La MicroFinance étant considérée comme un instrument permettant de lutter contre la pauvreté, l'objectif est de diminuer le niveau de celle-ci de moitié en dix ans, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Cet objectif est en complémentarité avec le défi 2 du quatrième engagement du MAP qui est d'améliorer l'accès au financement rural et également avec le septième engagement concernant la diffusion de techniques de culture conservatrices de notre environnement.

Madagascar est peuplé par 80% de paysans, notre économie est donc basée sur l'agriculture. Actuellement, la synergie entre le microcrédit et l'agriculture commence à se mettre en place. Le financement, un des facteurs de production prédominant, étant le plus souvent cité parmi les facteurs limitants évoqués par les paysans Malgache. En absence d'alternative, le système financier régie par les usuriers présentait le seul recours des paysans pour faire face à tout besoin financier supplémentaire. Heureusement, l'arrivée des Institutions de microfinance dans ce domaine offre une alternative aux paysans en ouvrant un autre accès pour le financement de leurs exploitations. Ce domaine en plein essor et pouvant répondre aux attentes de nombreux paysans nous a amené à choisir le secteur de la micro finance rurale comme champ d'étude.

Pour faire face aux menaces qui planent dans la région du Lac Alaotra, entre autres la dégradation des bassins versants avec ses conséquences sur les infrastructures d'irrigations, le Projet de mise en valeur et de protection des bassins versants du Lac Alaotra (BV Lac) diffuse l'agriculture de conservation en collaboration avec des prestataires locaux. L'articulation des appuis technique et financier à destination des paysans partenaires du Projet détermine la portée de la diffusion.

Pendant la saison 2005-2006, pour faire face à la demande des adoptants, l'institution de micro finance « Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola » (OTIV) a convenu de tester avec les paysans appuyés par les opérateurs du Projet un système de crédit individuel appliqué en agriculture. La Banque Of Africa (BOA) qui est également présent dans la zone propose quant à elle un autre système qui est l'Association de Crédit à Caution Solidaire (ACCS). Les paysans ont donc le choix entre les deux systèmes. L'accès au financement dans la zone est de ce fait sensiblement amélioré. Cependant, durant cette campagne, le taux moyen de remboursement pour les crédits individuels était en dessous de 40% à l'échéance du mois d'Août. Ce qui évidemment perturbe le bon déroulement du projet car ceux qui n'ont pas remboursé ne peuvent plus avoir accès à un autre financement et par conséquent risquent de ne plus être en mesure de continuer à appliquer les techniques de protection.

D'une part, il importe alors de faire une étude pour analyser la situation et déterminer les causes directes ou indirectes du non remboursement, de manière à identifier des pistes de solutions et permettre ainsi la continuité des actions de développement et de protection des bassins versants. D'autre part, cette étude permettra aussi de mesurer l'efficacité du crédit sur la rentabilité de l'exploitation des paysans et l'augmentation de leurs productions. En outre, l'accès à l'épargne est une des solutions pour l'autonomie des paysans.

Le présent thème porte sur l'« Etude de la stratégie adaptée pour améliorer l'accès au microcrédit et à l'épargne en vue de rechercher l'autonomie des paysans pour le financement de l'agriculture de conservation » et l'étude comporte trois parties : présentation du contexte et de l'environnement du Projet, diagnostic et analyse de la situation et enfin les recommandations.

Pour des raisons pratiques, l'analyse sera focalisée sur trois caisses OTIV : Amparafaravola, Imerimandroso et Ambatosoratra. L'enquête auprès des parties prenantes permettra d'identifier les causes du non remboursement, les échanges et discussions donneront les pistes de solutions. En outre, notre réflexion pourrait permettre d'avoir une vision sur l'ensemble des éléments qui pourront amener à un développement global de la région, et voire même de toute l'île.

Partie I
PRESENTATIONS

1. PRESENTATIONS

1.1. Présentation de la zone d'étude :

1.1.1. Situation et localisation géographique des trois sites :

Ambatondrazaka est situé dans la région Alaotra Mangoro et dans la province autonome de Tamatave. C'est une ville désignée comme Chef lieu de sous-préfecture. Elle s'étend sur une superficie de 20.990 km² et se situe entre 17° 19' et 17° 55' de latitude S et 48° 12' et 48° 39' de longitude Est [9].

Les trois zones : Amparafaravola, Ambatosoratra et Imerimandroso sont réparties autour du Lac Alaotra. Ambatosoratra, Chef lieu de Commune Rurale, distant de 21 km d'Ambatondrazaka est la plus proche. Imerimandroso est aussi Chef lieu de Commune Rurale et Amparafaravola (Chef lieu de District et Chef lieu de Commune Rurale) sont situés respectivement à 51 et à 70 km du centre ville d'Ambatondrazaka. Amparafaravola est situé vers l'Ouest du Lac (cf. carte 1), Imerimandroso au Nord et Ambatosoratra au Nord Est.

1.1.2. Milieu physique

1.1.2.1 Le relief :

Le relief de la zone est surtout caractérisé par la cuvette de l'Alaotra qui est un vaste plateau intermédiaire, situé au niveau des plateaux de la région centrale de Madagascar avec une altitude de 700 m. Des massifs latéritiques forment les abords des bassins versants possèdent une superficie de 7000 km² environ [9].

La cuvette de l'Alaotra correspond à une fosse tectonique et est remblayée par des sédiments lacustres pléistocènes qui forment des buttes résiduelles culminant entre 800 et 970m [9]. Dans la cuvette, une vaste dépression à fond plat s'étend sur une superficie approximative de 1800km² (long de 70 km et large de 30 km environ) dont une superficie de 200km² au Nord constituant le Lac [17].

1.1.2.2 Le sol :

Dans les plaines fluvio-lacustres, on rencontre :

- les sols hydromorphes moyennement organiques. Ce sont des sols à texture très argileuse fine, aptes à la riziculture.
- Les sols hydromorphes tourbeux, qui ont une aptitude bonne à moyenne pour la riziculture inondée, et moyenne pour l'agriculture de contre saison sans irrigation.
-

Dans les reliefs modérés de dissection, on trouve :

- des sols ferrallitiques jaunes ocre, rose difficilement exploitables pour l'agriculture,
- des sols ferrallitiques jaunes limono-sableux, associés à des sols peu évolués d'érosion à sable grossier [9].

Carte 1 : Carte général des périmètres de Lac Alaotra



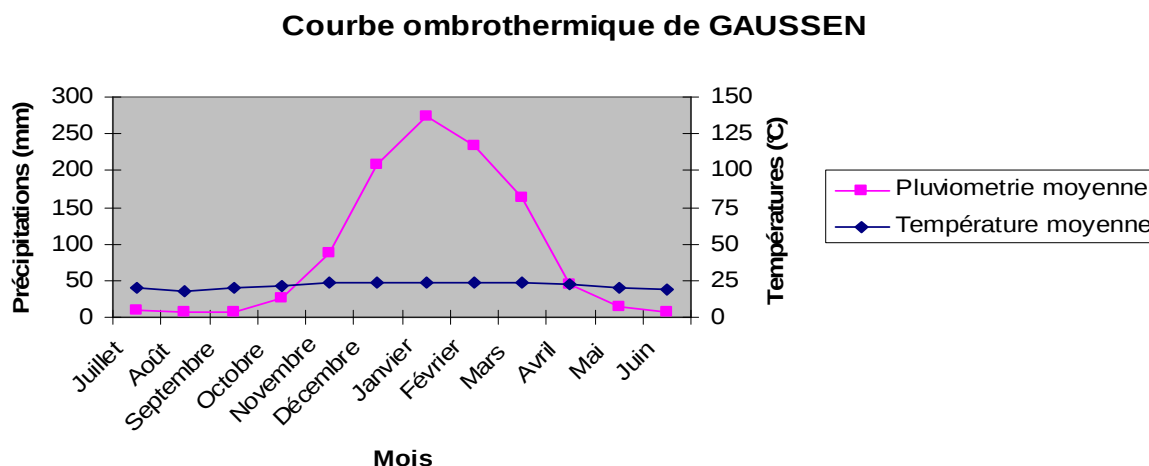
Source : BRL

1.1.2.3 Le climat :

Le climat est divisé en deux parties selon la répartition annuelle de la pluviométrie et de la température. Cependant, le microclimat au niveau des trois zones les différencient en terme de précipitation annuelle. L'analyse de la courbe ombrothermique de GAUSSEN (cf. fig.1) montre l'existence de deux saisons climatiques bien distinctes dans la région d'Ambatondrazaka, et qui peuvent se traduire en deux saisons culturelles aussi :

1. une saison pluvieuse et moyennement chaude, de Novembre à Avril
2. une saison sèche et relativement fraîche de Mai à Octobre.

Figure 1: Courbe ombrothermique d'Ambatondrazaka



Source : Station d'Ambohitsilaozana (Ambatondrazaka) en ANNEXE 8

Comme, notre étude est axée sur les terroirs non irrigués, donc la quantité pluviométrique et la chaleur nous intéressent particulièrement. Plusieurs cours d'eau se déversent dans le Lac dont les détails sont représentés sur la carte N°1.

1.1.3. Milieu économique :

L'économie de la région est encore à prédominance agricole. Les superficies cultivées sont inégalement réparties entre différentes cultures vivrières, de rente et industrielles. Mais la production rizicole occupe encore la majorité de la population grâce à l'aménagement accompli par la Société Malgache d'aménagement du Lac Alaotra (SOMALAC). Cependant, la superficie cultivée est restreinte par rapport à la superficie totale cultivable surtout sur le tanety dont une grande partie n'est pas encore exploitée par l'agriculture. Cela justifie sa vocation pastorale. Mais la croissance démographique conjuguée avec les dégradations des réseaux d'irrigation et les difficultés d'aménagement génèrent la saturation en terme de surface sur le bas fond, et il en résulte une conquête progressive sur ces tanety.

Sur l'élevage, le passage du Peste Porcine Africaine (PPA) en 1997 a promu l'élevage des ovins dans la région mais sans perdre l'élevage des bovins et des volailles. On remarque aussi que le passage de la traction animale vers la traction motorisée (kubota), est un des moyens possibles pour enclencher une croissance économique dans cette région. Par contre, cette innovation nous amène à réfléchir sur le devenir des rôles des bovins dans l'exploitation agricole des paysans du Lac Alaotra.

Citons aussi, entre autre, le non achèvement de la réhabilitation de la Route Nationale 44 qui bloque désormais le développement de cette région et facilite la spéculation de prix pratiqués par les collecteurs.

1.1.4. Milieu humain :

Dans l'Alaotra, les Sihanaka constituent la grande majorité de la population [9] et qui sont l'ethnie autochtone. Les Merina qui sont des gens venus des hauts plateaux d'Antananarivo

suivent de près. Les Betsimisaraka de Toamasina prennent la troisième position, avant les Betsileo des hauts plateaux de Fianarantsoa. Les Antandroy venant de Toliara tiennent la dernière place. Le reste est composé de groupes minoritaires de diverses provenances de l'île. La population rurale constitue 83% de la population totale de la région [9].

D'après l'étude des différents paramètres physiques, socio-économiques, nous pouvons dire que la région d'Ambatondrazaka est une zone favorable pour la diffusion du système sur couverture (SCV). Les conditions pédoclimatiques répondent surtout au besoin de la diffusion. En plus, l'aspect économique attractif, prouvé avec cette technique, a persuadé volontairement les paysans à répliquer l'innovation chez eux.

En somme, la technique SCV devient socialement acceptable car celle-ci est économiquement rentable, techniquement faisable pour le développement durable qui est l'enjeu du semis direct au Lac Alaotra. En plus, la présence des Institutions de crédit dans la région favorisait la diffusion, or le problème se pose actuellement sur l'efficacité de ce crédit octroyé et à la viabilité de la coopération entre paysans OTIV.

1.2. Présentation du Projet BV Lac :

1.2.1. Généralité :

Le Projet de mise en valeur et de protection des bassins versants a pris son démarrage au deuxième semestre de l'année 2003. Il est alors connu sous le sigle fréquemment employé : BV Lac. Après la dissolution de la SOMALAC en 1990, suivi par l'interruption brutale du Projet Imamba-Ivakaka en 1994, le Projet BV Lac a pris le relais pour résoudre les menaces qui pesaient sur la région.

C'est un Projet financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par la Direction Régionale du Développement Rural avec l'appui du Centre International de coopération en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) [10]. Le projet est prévu se retirer en 2008.

1.2.2. Les menaces de la région et l'enjeu du Projet :

Certes, la cuvette du Lac Alaotra est l'une des plus grandes zones rizicoles de Madagascar, avec plus de 80.000 Ha de rizières. C'est l'une des rares zones du pays dont la production est excédentaire en riz avec une production annuelle en années normales de 200.000 T dont 80.000 T en moyenne sont exportés chaque année vers Antananarivo et Toamasina.

Malgré sa richesse relative et son dynamisme, générés par la forte pression migratoire, la plaine du Lac Alaotra apparaît comme une région menacée :

- ☐ la principale menace est relative à l'érosion.
- ☐ le second danger est constitué par la stagnation de la production rizicole.
- ☐ le troisième danger porte sur la prise en charge des coûts de la maintenance des infrastructures hydrauliques [4].

Cette situation délicate confirme l'importance de l'existence du Projet BV Lac dans la région du Lac Alaotra en diffusant le SCV comme l'une des propositions de solutions.

1.2.3. Objectifs du projet BV Lac :

Le Projet, ayant pour vocation le développement de la zone, a été conçu autour de différents objectifs, suite à un appel d'offre du Ministère de l'Agriculture de Madagascar. La cellule du Projet BV Lac s'est alors établie à Ambatondrazaka pour la coordination de ces travaux et la mise en œuvre des actions des prestataires locaux. Les trois priorités du Projet consistent à :

1. Intensifier la production agricole, de façon à augmenter les revenus des producteurs.
2. Préserver l'environnement d'une zone écologique très fragile et sécuriser les investissements d'irrigation existant en aval.

3. Doter les producteurs d'une capacité d'organisation leur permettant de devenir progressivement les décideurs de leur développement.

Le Projet BV Lac a donc développé ses activités autour des aspects suivants : la sécurisation foncière, l'environnement, la mise en valeur agricole, l'élevage, les infrastructures rurales, les aménagements hydro-agricoles, le crédit rural et l'animation-formation.

1.2.4. Les principes du Projet :

Le Projet BV Lac se base sur différents principes qui délimitent ses fonctions et ses compétences. Ces principes sont les suivants [10] :

- ❑ **Durée limitée à cinq ans** : le Projet portera sur une première phase de trois ans suivie, après évaluation des résultats, la première période aura une prolongation de deux ans.
- ❑ **Principe de subsidiarité** : le Projet ne prendra en charge que ce que les bénéficiaires ne sont pas capables de supporter eux-mêmes et ne mettra en œuvre que des actions susceptibles de répondre à l'objectif de « transfert » intégral.
- ❑ **Transfert intégral** : les bénéficiaires doivent progressivement prendre en charge la totalité des actions engagées, l'aide publique diminuera au fur et à mesure de cette prise en charge et disparaîtra en fin du Projet.
- ❑ **Principe de réplication** : le Projet a pour ambition, à partir des trois sous Projets initiaux composant les Hauts Bassins Versants d' Imamba-Ivakaka, les Hauts Bassins Versants des vallées Sud Est et des périmètres irrigués de la vallée Marianina et ainsi que du PC 15, pour mettre au point une approche et des méthodes de développement susceptible d'être appliquées sur l'ensemble du Lac Alaotra, tout en tenant compte des autres initiatives en cours ou à venir.

1.2.5. Les partenaires du Projet :

Financiers : pour mener à bien ses objectifs, le Projet met en relation les paysans avec les réseaux de Micro Finance installés dans la région (BOA, OTIV).

Non financiers : le Projet est relayé par des opérateurs locaux disposant de compétences reconnues dans leurs domaines d'intervention respectives : Foibe Fikarohana momba ny Fampandrosoana ny eny ambanivohitra (FOFIFA) pour les recherches, Tany sy Fampandrosoana (TAFA) pour les mises au point des dispositifs techniques pour la diffusion, BRL, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE), Semis direct de Madagascar (SdMad), pour les diffusions auprès des paysans, BEST et Bureau d'Etude et de Réalisation du Lac Alaotra (BERELAC) pour l'organisation sociale.

1.3. Présentation du SCV :

Le SCV est une technique culturale agro-écologique diffusée à Madagascar notamment à Ambatondrazaka depuis l'an 2000.

Ces principes sont basés sur la préservation et la conservation de l'environnement pour la mise en place d'une agriculture durable. Cette agriculture agro-écologique propose des solutions pour des principaux défis que le monde doit affronter à court terme [18] en remplaçant le labour par la couverture végétale morte ou vivante et en appliquant le semis en poquet. L'utilisation des plantes avec un système racinaire puissant, et une activité biologique intense participent à l'amélioration de la structure du sol en surface et en profondeur, ensuite à l'alimentation des cultures au recyclage des nutriments lixiviés, et la mobilisation des éléments peu assimilables, enfin à l'utilisation de l'eau profonde du sol pour la production de biomasse durant la saison sèche [18].

Parmi les avantages de l'application du SCV, nous pouvons citer :

- Le contrôle d'érosion et la protection totale du sol en favorisant l'infiltration de l'eau de pluie face au ruissellement superficiel consécutif aux phénomènes érosifs.
- La régénération de leur fertilité à moindre coût et l'efficacité accrue de l'utilisation des engrais et pesticides [18].
- L'accroissement du rendement et l'augmentation de la production de façon durable.
- La diversification des revenus et la diminution des temps de travaux.

Ces composantes rassemblent la couverture végétale, les semences performantes et l'utilisation d'intrants.

1.3.1. L'émergence du SCV dans la région Lac Alaotra :

Les premiers tests de SCV à Madagascar, inspirés des résultats obtenus au Brésil, datent du début des années 1990 et ont été réalisés à Antsirabe et sur les Hauts plateaux. Avec la création de l'Organisme Non Gouvernemental (ONG), TAFE en 1994 et un appui technique du CIRAD, les zones d'essais allaient progressivement s'élargir aux régions tropicales humides du Sud-Est, semi-arides du Sud-Ouest et aux écologies de moyenne altitude avec longue saison sèche (Lac Alaotra et Moyen Ouest). En quelques années une large gamme de système de culture a ainsi été créée et adaptée aux différentes conditions pédoclimatiques rencontrées à Madagascar. Les premières opérations de diffusion ont été entreprises depuis 1998 par différents organismes (ANAE, BRL, AVSF, FAFIALA, FIFAMANOR,...) et accélérées avec le soutien financier de l'AFD et du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) depuis 2002. La création du GSDM en 2000 permet par ailleurs d'assurer la coordination technique des différentes actions entreprises en matière de recherche et la vulgarisation des techniques de SCV [18].

L'ONG TAFE a mis en place les premiers essais de SCV au Lac Alaotra en 1998. Des référentiels techniques d'aménagement ont ainsi été produits et mis à la disposition des différents organismes de diffusion technique depuis 1999. L'ANAE, BRL, SdMad, AVSF constituent les quatre principaux opérateurs chargés de diffuser l'agro-écologie dans la région actuellement [5].

1.3.2. Situation 2005-2006 :

Dans le but d'améliorer le démarrage de ce système SCV, il est conseillé d'accomplir le labour en première année et d'apporter des intrants notamment l'engrais en vue d'accroître la fertilité du sol. Ce changement d'approche appliqué au système amélioré est encore recommandé au cours de la campagne 2005-2006. Or, celle-ci nécessite une mobilisation financière pour sa réalisation. Les adoptants pauvres ne disposent pas en totalité des moyens suffisants pour financer intégralement ces itinéraires. D'où la proposition du projet de leur offrir une issue sur le micro crédit.

Sur les systèmes de culture préconisés par les techniciens, nous pouvons dire que des itinéraires techniques adaptés à chaque type de situation culturale et à chaque type d'exploitant sont proposés aux paysans. Les principaux critères pris en considération sont les suivants : localisation de la parcelle sur le topo séquence, niveau de fertilité des sols, goût et besoins des paysans, complémentarité avec les activités d'élevage, disponibilité en biomasse.

Sur la campagne 2005-2006, les systèmes recensés peuvent se catégoriser en deux :

1. système sur colline, bas de pente et baiboho
2. Rizière à Mauvaise Maîtrise d'eau (RMME)

Dans le système sur colline, bas de pente et baiboho nous avons trois sous systèmes à savoir :

1. Le système à base d'herbicide
2. Le système à base de paillage ou
3. Le système à base des couvertures vives

1.3.3. Les conditions de la réussite en SCV :

Selon le BRL, les conditions de réussite d'un SCV sont principalement :

- ☐ Le respect de la date de semis, ainsi que de la dose d'engrais préconisée avec la période d'épandage.
- ☐ La pratique de l'entretien cultural à temps, surtout pour l'application d'herbicide et la pratique de sarclage de complément.
- ☐ Le traitement à temps en cas de présence des ravageurs ou des maladies.
- ☐ L'utilisation de semences performantes

Le non respect de l'une de ces conditions se répercute directement sur la production par la diminution de rendement et par conséquent au remboursement.

1.3.4. Les systèmes de culture préconisés :

Issus des expérimentations de TAFE, des itinéraires techniques adaptés à chaque type de situation culturale et à chaque type d'exploitant sont proposés par le BRL. Les principaux critères pris en considération sont rappelons-le les suivants :

- Localisation de la parcelle sur le topo séquence,
- Niveau de fertilité des sols,
- Goût et besoins des paysans,
- Complémentarité avec les activités d'élevage,
- Disponibilité en biomasse

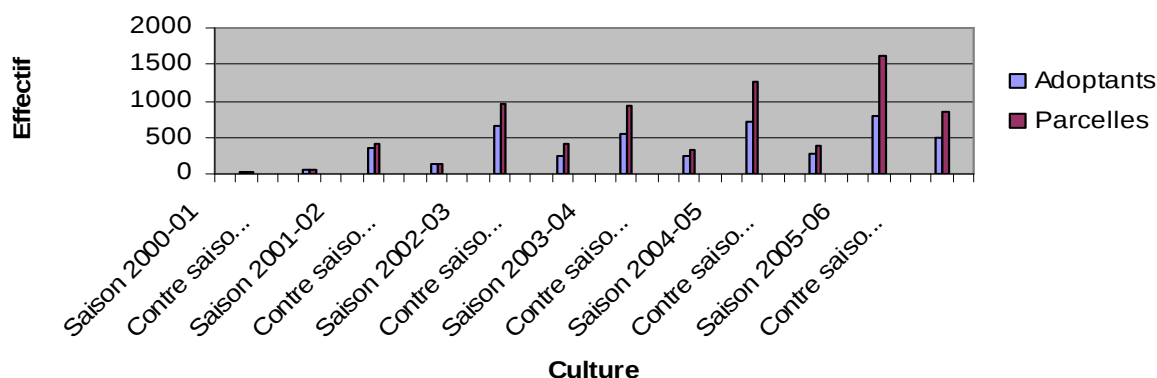
1.3.5. Le BRL et l'évolution de la diffusion du SCV depuis 2000 :

Conformément aux principes d'actions du Projet, l'encadrement technique des paysans de notre zone d'étude est confié au BRL.

La société BRL Madagascar diffuse les techniques de SDCV dans la région du Lac Alaotra depuis la saison 2000/2001. En première année d'intervention, 42 adoptants sur une superficie d'environ 8 Ha ont été encadrés, en saison 2002/2003, les listes comptaient 623 exploitants pour une superficie totale de 72 Ha Soit une augmentation de 1.484% en termes de nombre d'adoptants, et de 900% en terme de superficie.

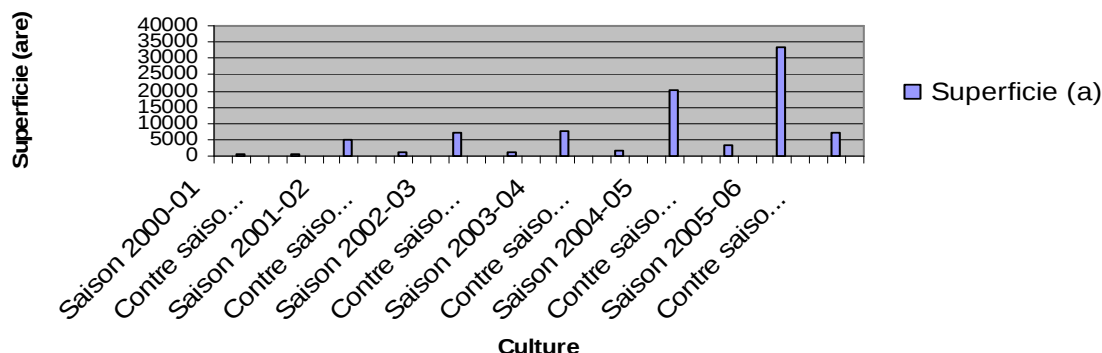
Le Projet BV Lac, a confié à BRL la diffusion des techniques de culture agro- écologique auprès des paysans proches des bassins versants des périmètres irrigués de Vallée Marianina, du PC 15, d' Imamba Ivakaka et de la rive Est du Lac pour la contre saison 2003 et la saison 2003/2004. Depuis, la collaboration entre ces deux partenaires ne fait que s'améliorer.

Figure2 : Evolution de l'effectif des parcelles et des adoptants depuis 2000



Source : BRL 2006 en ANNEXE 8

Figure 3 : Evolution de la superficie diffusée par BRL depuis 2000



Source : BRL 2006 en ANNEXE 8

La diffusion de la SCV avec BRL, tant en superficie qu'au nombre des adoptants, a connu une augmentation depuis la saison 2000 jusqu'à l'année dernière. Six ans de diffusion, signe d'une large gamme d'expérience du BRL en matière d'encadrement paysan.

Comme il a été présenté en 1.3.2, la pratique du SCV nécessite une mobilisation financière, capacité que les paysans de la zone d'étude ne dispose pas encore. Pour y faire face, un financement à travers le microcrédit leur est proposé par le projet.

A titre d'amélioration de la situation de la campagne 2005-2006, la solution du BRL tend alors vers la diminution des doses d'engrais minéraux apportées avec l'alternative du compost à son endroit sur la culture. En outre, l'élaboration d'un PTA basé sur le multiple choix en tenant compte de la disponibilité des paysans est aussi renforcée. En d'autre terme, l'objectif est de réduire le coût de l'intensification et d'augmenter la sécurité financière des adoptants.

1.4. Présentation de la MicroFinance :

1.4.1. Définitions :

« Microfinance » et « Microcrédit » sont deux termes qui se conjuguent dans le domaine des Institutions Financières. Pourtant, l'envergure de service dont ils apportent, les diffère.

La Microfinance désigne les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits à des familles très pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus ; et leur permettent ainsi de développer leurs très petites entreprises. Elle fournit une assez large gamme de services (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent, ...) avec des montants et des formalités beaucoup plus réduits que le système financier classique. Une clientèle plus étendue révèle également sa potentialité.

De ce fait, le microcrédit ne constitue qu'une partie de la microfinance car elle n'offre qu'un spectre de services financiers de cette dernière : il procure du crédit à ses membres.

1.4.2. Historique :

L'embryon des coopératives d'épargne et de crédit a vu le jour au cours des années 60.

Sachant que les premières expérimentations remontent au Bangladesh au début des années 1970 et dans quelques autres pays. Et le microcrédit a pris véritablement son essor dans les années 1980. Auparavant, l'octroi de crédits subventionnés effectués le plus souvent par des non spécialistes, la différence tient à l'importance accordée au remboursement, à la fixation d'un taux d'intérêt qui couvrent le coût de la prestation du crédit, et au ciblage de groupes de clients n'ayant le plus souvent pour seule autre source de crédit que le secteur informel.

L'accent est donc mis aujourd'hui sur la création d'institutions locales pérennes destinées à servir les pauvres.

Pour le cas de Madagascar, l'origine de la MicroFinance remonte à une dizaine d'années. Les défaillances du système bancaire en milieu rural ont favorisé la création des Institutions de MicroFinance (IMF) à partir de 1990.

1.4.3. Evolution :

L'histoire de la MicroFinance comporte trois périodes distinctes :

1. **Avant 1990** l'absence des IMF était remarquable. Néanmoins, la BOA (ex-BTM) intervenait seule dans le secteur de Micro finance. Mais, ces activités dans ce domaine étaient limitées à l'octroi de crédit au paysannat et n'atteignaient qu'une frange limitée de la population rurale.
2. **De 1990- 1995** : Phase d'émergence des IMF ; qui a été favorisée par la conjugaison des interventions de trois entités : 1- Bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union Européenne, Agence Française de Développement, Coopération Allemande, Inter Coopération Suisse) ; 2- le Gouvernement et 3- les Agences d' Implantation et de Développement ou opérateurs qui ont assuré l'encadrement technique des IMF.

Les réseaux de la MicroFinance se sont créés à Madagascar au cours de cette période à savoir :

- ☐ les Institutions de MicroFinance Mutualistes

Ce sont des institutions financières qui appliquent le crédit mutuel, c'est à dire un système de crédit dont les emprunteurs sont des sociétaires et dont l'accès au crédit nécessite une épargne préalable.

La philosophie repose principalement sur les points suivants :

- o la liberté d'association
- o le principe de volontariat
- o le concept du propriétaire / client

(CECAM, l'AECA, l'OTIV, l'ADéFI et le TIAVO, groupées au sein d'une association professionnelle, l'APIFM.)

- ☐ les Institutions de MicroFinance Non Mutualistes

Cette catégorie regroupe les systèmes qui ont privilégié le crédit comme activité principale sans le lier obligatoirement à la constitution préalable de l'épargne : Type Vola Mahasoa et les caisses féminines.

Dans ces systèmes, la garantie est fondée sur la constitution de petits groupes de caution solidaire, garantie rendue efficace par la pression sociale qui s'y exerce.

(SIPEM, le VOLA MAHASOA, ... rassemblées au niveau de l'AIM)

3. **De 1996- 2006** où nous remarquons une phase de développement et de croissance surtout sur :
 - l'extension géographique et la consolidation des réseaux préexistants
 - la création de nouvelles structures de la MicroFinance.
 - la mise en place de la cellule de Coordination Nationale de MicroFinance et l'élaboration du document de stratégie nationale de microfinance.

1.4.4. Vocation :

Le microfinancement soutient la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'accès aux services de MicroFinance permet aux pauvres actifs de :

- Investir dans de nouvelles activités afin d'accroître l'emploi et fournir de revenu.
- Se constituer peu à peu un capital et placer, à court terme, une partie de leurs réserves financières dans des produits rémunérateurs, sûrs et disponibles.

- Mieux compenser les fluctuations de leurs recettes et dépenses. Il en résulte que, les pauvres arrivent à mieux gérer les risques et les situations d'urgence.

Des études d'impact effectuées au niveau du CECAM et l'OTIV citée dans l'ouvrage [3] et [21] nous montrent que l'accès aux services financiers contribue largement à réduire la pauvreté.

1.5. Présentation du crédit agricole :

1.5.1. Définition :

Le crédit agricole est une somme d'argent déterminée, empruntée par les paysans, sous des conditions précises pour le bon fonctionnement des activités agricoles et dans le but d'améliorer sa production à titre complément de capital et support des investissements.

1.5.2. Evolution du crédit agricole au sein du Projet:

Au début, le Projet utilisait le crédit en nature (distribution des engrais à restaurer à la récolte) pour collaborer avec les paysans. Le problème de remboursement était mis en exergue, car la plupart du temps, les employés du BRL étaient engagés au recouvrement. Ce qui incombe à leurs travaux de diffusion et le coût de ce service requiert des moyens considérables alors que le résultat n'était pas satisfaisant.

Pour y remédier, le Projet avait instauré une coopération avec la BOA et plus tard l'OTIV. La CECAM et la BNI seront les prochaines partenaires.

1.5.3. Les deux sources de financement des exploitations appuyées par BV Lac :

1.5.3.1 Le recours au crédit formel

Le crédit est un besoin, mais le recours à ce dernier n'est pas obligatoire pour les paysans qui pratiquent le SCV. La preuve tangible nous est donnée par le témoignage des adoptants non contractants à aucune Institution financière.

Parmi les trois facteurs de production (terre, force de travail, capital), le moyen financier ou le capital circulant reste encore un des facteurs limitants les paysans. De ce fait, le Projet a proposé un accès au micro crédit et facilite l'obtention.

Cependant, l'acquisition entraîne des conditions et des obligations pour les emprunteurs : être efficace, productif et n'entraînant pas de problème en période de remboursement. Après avoir obtenu tous les moyens nécessaires, la réussite dépend alors essentiellement de la ferme volonté des contractants d'atteindre l'objectif préalablement fixé.

1.5.3.2 L'autofinancement

Comme il a été cité en opus, il existe des paysans adhérant au système de SCV qui n'ont pas contracté un crédit. Plusieurs raisons sont avancées par les non emprunteurs, entre autres que :

- Ils ont des moyens suffisants pour financer leur culture.
- Ils disposent de ressource limitée mais ont peur de ne pouvoir s'acquitter du crédit à temps.
- Ils ont encore contractés d'autres crédits utilisés à d'autres fin : commerce, transport...
- Ils ont moins de confiance quant à la rentabilité de ce système. Ils se mettent alors en position d'observateurs et attendent encore l'expérimentation de l'année en cours avant de prendre un engagement.
- Ils ont accusé un retard sur la préparation du dossier ou dans le paiement du FGM.
- Ils sont refusés par les Institutions à cause de non paiement des restes de crédit (mauvais antécédent historique).

Le cas du recours aux usuriers existe probablement, mais les informations recueillies lors de cette étude ne peuvent pas nous informer d'une manière précise sur cette pratique.

1.5.4. Les Institutions Financières opérant le microcrédit dans la région :

1.5.4.1 La Banque (BOA) :

C'est la plus ancienne Institution Financière travaillant dans le domaine du microcrédit dans la Zone Alaotra Mangoro. Elle a commencé avec la Société SOMALAC. Dans un premier temps, l'approche utilisée était le crédit individuel, très vite abandonné au profit du système ACCS. Depuis trois ans, la BOA collabore avec le Projet BV Lac en matière d'ACCS et obtient des taux de remboursement satisfaisants. Trois agences assuraient le service dans la zone Lac Alaotra mais deux seulement coopèrent avec le Projet (les agences d'Ambatondrazaka et d'Amparafaravola, celui de Tanambe se trouvant hors de la zone d'action du Projet).

1.5.4.2 La Banque (BNI Madagascar) :

Depuis le mois d'avril 2006, la banque BNI avait octroyé le crédit agricole dans la région du lac Alaotra, qui permettra à cette dernière de devenir un partenaire du Projet en 2007 pour satisfaire les besoins des organisations paysannes sous forme d'association, de coopérative ou de fédération. .

1.5.4.3 Le CECAM :

Il est arrivé dans la zone de Lac Alaotra presque à la même époque que l'OTIV. Son réseau couvre 12 zones du Lac Alaotra.

Depuis 2003, le CECAM a mis en place divers types de crédit agricole basés sur l'approche crédit individuel. Pour obtenir un prêt, 4 critères sont exigés : la moralité, la capacité d'endettement et de remboursement, ainsi qu'une garantie réelle, le tout matérialisé par un contrat. Cependant, avant ces 4 critères, le CECAM s'assure d'abord que le paysan a une bonne maîtrise de l'activité pour laquelle il demande un crédit. L'épargne préalable n'est pas exigée et aucune formation sur les techniques agricoles ou le crédit n'est dispensée.

Le CECAM finance l'agriculture avec un pourcentage de 4% pour les cultures de Tanety et jusqu'à présent, un suivi individuel et strict du crédit après déblocage a permis d'atteindre un taux de remboursement de 97%.

1.5.4.4 L'OTIV :

Seul partenaire intéressé par la demande du Projet sur le système de crédit individuel durant la saison 2005-2006 bien que le CECAM finance aussi l'agriculture. Cet accord converge avec la mission de l'OTIV sur la recherche de la satisfaction des besoins de crédit adaptés à ses membres, notamment pour le secteur agricole.

Les différents types de crédit de l'OTIV :

L'OTIV peut offrir neuf types de crédit pour ces membres. Ces prêts sont adressés à tous les membres et possèdent chacun ses règles, ses particularités et ses avantages. Les clients ont donc le choix en fonction de ses moyens, de ses possibilités et de ses courages.

Voici les gammes de prêt OTIV disponibles.

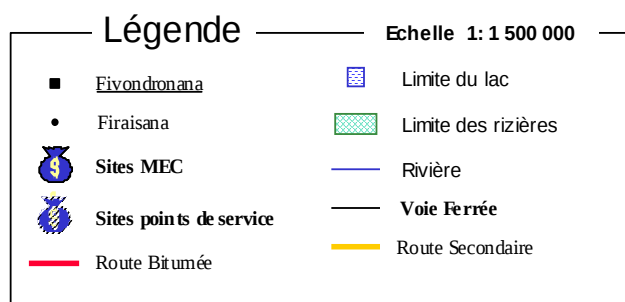
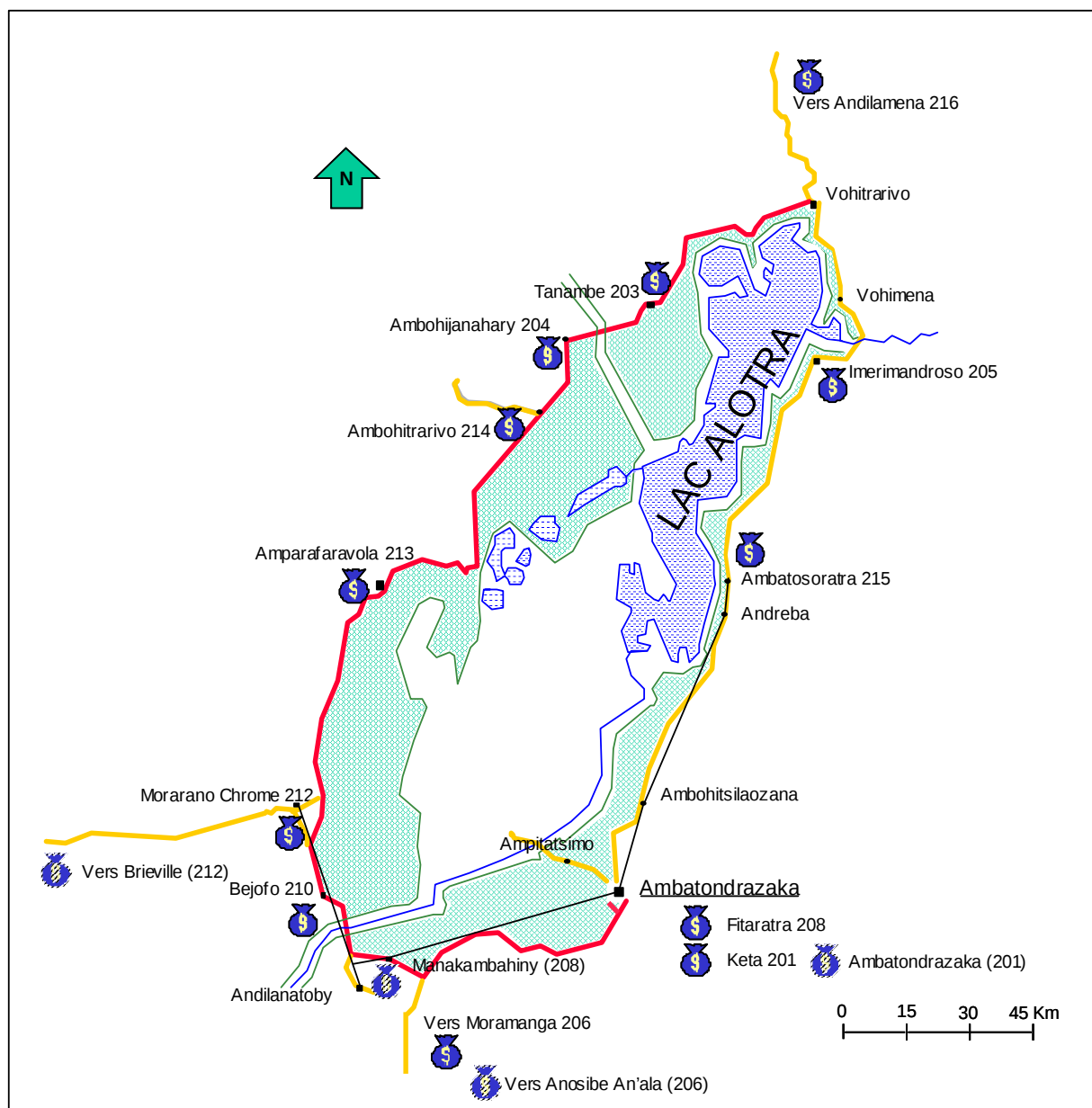
- Le prêt sur dépôt salaire
- Le prêt personne ordinaire
- Le crédit flash
- Le prêt à la production y compris le crédit agricole
- Les prêts commerciaux et de construction
- Le prêt à long terme
- Le programme « groupes défavorisés » (caisse féminine)
- Le crédit grenier communautaire villageois (GCV)

Parmi les différents types de crédit, le crédit agricole et le crédit GCV nous intéressent car ils sont les objets de notre étude. Ils seront alors relativement développés dans ce qui va suivre. Actuellement, les caisses OTIV sont au nombre de douze, réparties comme suit :

Carte 2 :

LOCALISATION DES OTIV

ZONE « ALOTRA – MANGORO »



Source : RASOLOFOMANANA. A. [21]

1.5.5. Les systèmes de crédit rural existant

1.5.5.1 Le système de crédit à caution solidaire :

La SOMALAC avait géré les réseaux hydro-agricoles des périmètres irrigués du lac Alaotra, la BTM finançait les paysans pour satisfaire les crédits agricoles en appliquant le système de crédit individuel. Mais cette coopération était vouée à l'échec à cause des faibles taux de remboursement.

Depuis 1985 naissait la solution commune des partenaires qui était la mise en place de l'ACCS et a eu des résultats satisfaisants durant cinq ans d'application et d'expérience.

Depuis 2004, le Projet avait repris avec la collaboration de la Banque BOA pour le développement de ce système.

1.5.5.2 Le système de crédit individuel :

A cause des conditions d'accès (document d'identification, garantie, dépôt minimum,...), tous les paysans ne peuvent pas devenir membre des Associations de Crédit à Caution Solidaire, c'est ainsi que les responsables du projet ont recherché la collaboration d'autres institutions financières utilisant d'autres approches, notamment le crédit individuel, pour pouvoir offrir d'autres alternatives aux paysans de la zone.

Tableau 1 : Avantages de la nouvelle convention

<i>Pour l' OTIV :</i> Apport de nouveaux membres Augmentation du portefeuille de crédit Source de croissance de l'épargne Disponibilité d'un produit adapté aux besoins des paysans	<i>Pour le Projet :</i> Pérennisation de l'activité initiée par le Projet. Elargissement des offres d'appui
<i>Pour les emprunteurs :</i> Accès au crédit d'une institution de crédit formelle et à un taux concurrentiel Possibilité d'améliorer le rendement de la terre en investissant la somme prêtée Remboursements adaptés au cycle des revenus	<i>Pour l'opérateur :</i> Issu à l'atteinte de l'objectif quantitatif et qualitatif fixé par les opérateurs.

Source : convention bipartite de collaboration entre BV Lac et OTIV 2005-2006, auteur.

Pour l'OTIV, conformément à la convention bipartite, il a accepté le système de crédit à caractère test durant la campagne 2005-2006, à condition qu'il y a :

- Un partage des risques lors de la défaillance du remboursement (5% du FGM).
- Une rentabilité au niveau du SCV.
- Un engagement sur la formation des paysans.

Pour les paysans, il paraît intéressant de remarquer que sa stratégie est individuelle plutôt que collective, à cause des différentes contraintes citées dans la partie 2. L'ACCS apparaît alors comme une condition d'obtention de crédit à la Banque, plutôt que d'être une stratégie commune pour se développer.

De son côté, l'OTIV réalise avec ce contrat ses ambitions de faciliter l'accès des paysans aux services financiers et leurs engagements aux développements économiques, sociaux et environnementaux de la région du Lac Alaotra. De cette convergence d'objectifs est née la convention entre le Projet et l'Union OTIV pendant la campagne saison 2005-2006, dont le tableau ci-après résume les premiers résultats.

Tableau 2 : la récapitulation du volume de crédit octroyé par l'OTIV durant la campagne saison 2005-2006 dans les zones étudiées

Zone	Imerimandroso	Amparafaravola	Ambatosoratra
Dénomination caisse	FIAREMANA	FAMONJENA	FANANTENANA
Membres bénéficiaires	55	47	15
Crédits débloqués en Ariary	17.742.362	18.510.575	5.543.700
Maximum en Ariary	1.582.350	2.484.500	1.500.000
Moyenne en Ariary	322.588	393.842	369.580
Minimum en Ariary	50.000	56.260	110.000

Source : OTIV Ambatondrazaka 2006

1.5.5.2.1 Les cibles, les membres et les bénéficiaires :

1.5.5.2.1.1 Les cibles, les membres :

Ces paysans adoptants du SCV, collaborant avec le Projet mais ne pouvant pas adhérer au système à caution solidaire constituent les cibles de l'OTIV avec le système individuel.

Les membres types ne sont rien d'autres que les adoptants, qui ont respecté les critères de qualification dictés par le statut de l'OTIV. Selon l'article 10 du statuts de cette institution : peut être accepté membre de l'OTIV, toute personne physique ou morale qui possède des intérêts dans la territoire de l'OTIV, souscrit et libère au moins une part sociale, s'acquitte du droit d'adhésion et s'engage à respecter les statuts et les règlement de l'OTIV.

Qualité des membres éligibles au prêt :

Un membre éligible devra répondre aux conditions énumérées ci après. ;

- Être majeur mais ne pas être âgé de plus de 62 ans.
- Etre membre depuis au moins 3 mois.
- Posséder une carte d'identité, un acte de naissance ou un passeport,
- Avoir fait une épargne continue pendant cette période (3 mois) et détenir un minimum d'épargne tel que requis selon le produit de crédit (en général, immobiliser 25% du montant reçu pendant la durée du crédit).
- Avoir une bonne moralité, c'est-à-dire démontrer sa capacité de remboursement en : ayant un coefficient d'endettement (soit le total des remboursements mensuels/ revenus mensuels) d'au plus 33%.
- Garantissant le remboursement complet du crédit par une entrée de fonds ;
- Avoir une bonne expérience de crédit (le membre doit bien avoir remboursé ses prêts antérieurs). Un prêt ne devrait jamais être accordé uniquement en fonction des garanties mais en fonction de la capacité de remboursement de l'emprunteur.

La qualité de membre est confirmée par son inscription dans le registre de membres au siège social de l' OTIV, par l'ouverture d'un compte d'épargne et la délivrance d'un livret.

1.5.5.2.1.2 Les bénéficiaires :

Les crédits sont octroyés sur formulation de demandes des paysans soutenue par un PTA individuel élaboré sous la conduite, conseils et appuis des techniciens du BRL, lesquelles demandes sont dûment recommandées et approuvées par le Projet à travers le BRL.

Comme son nom l'indique, le PTA contient tous les détails concernant le plan du travail à effectuer pendant la campagne concernée. Il informe sur la culture pratiquée faisant l'objet de demande de crédit avec son calendrier respectif, les terroirs exploités avec ses surfaces, les itinéraires culturels avec les dépenses détaillés et les moyens mis à disposition pour la production. Ce plan de bord contient alors tous les éléments nécessaires pour définir, analyser sur le plan technique et agronomique de l'exploitation agricole.

Tout crédit demandé est alors bien défini après les diverses opérations de montage de PTA. Au cours de la campagne 2005-2006 le BRL est intervenu dans la constitution des dossiers

en collaboration avec un agent retraité responsable de crédit à l'OTIV. Le BRL a assuré seul la formation technique des adoptants, c'est à dire sans recours à l'opérateur en socio-organisation (Parce que le BEST est chargé de la socio organisation, donc n'intervient qu'au niveau collectif mais pas individuel), en tenant compte de l'importance de leur formation sur la gestion de crédit.

Après avoir analysé les dossiers, les OTIV participantes se réservent le droit de refuser un crédit qu'elles jugeraient non conforme aux conditions minimales de garantie de remboursements (dossiers complets, capacité de remboursement prouvé, Fonds de Garantie Mutualiste déposé).

Notons que 96 % des demandes ont obtenu un avis favorable mais, la réduction à 92% est due seulement aux paysans ; faute de la constitution régulière de FGM et mauvais historique sur le crédit ou qualité de client douteux. En tout 261 membres sont devenus ainsi bénéficiaires au cours de la campagne 2005-2006.

1.5.5.2.2 Les avantages reçus par les bénéficiaires :

En vertu de ladite convention, les bénéficiaires reçoivent les avantages suivants :

1.5.5.2.2.1 Procurés par l' OTIV :

Les paysans appuyé par BV Lac ; ayant contracté avec l'OTIV ont reçu les avantages suivants :

- Disposer de compte à vue, ouvert en son nom auprès de l'OTIV.
- Dispensé de l'épargne préalable, 3 mois avant la demande de crédit qui est fixée à 25% de celui demandé selon la procédure habituelle (règle de membership) c'est-à-dire verser leur épargne sous forme de FGM au moment où ils déposent leur dossier. Le traitement de leurs dossiers est priorisés par les agents de l'OTIV.
- Bénéficie de formation et de sensibilisation sur le mutualisme et la « culture de crédit »

Ces privilèges ont été accordés en reconnaissant que ces paysans ne disposent pas en majorité de liquidité assez suffisante pour constituer l'épargne préalable, et pour ne pas handicaper la saison d'un retard de mise en culture.

1.5.5.2.2.2 Procurés par le BRL :

Selon le responsable du BRL, les bénéficiaires ont pu recevoir les avantages suivants :

Avant la culture :

- Le BRL organisait une Voyage Organisé (VO), au mois de mars, pour tous les paysans intéressés à l'agriculture de conservation y compris l'aspect financement de la campagne. Cette visite vise pour les nouveaux paysans à regarder, analyser, prendre des décisions et conclure. Par rapport aux anciens adoptants, les VO visent à renforcer leur connaissance en matière de SCV. Les parcelles réussies et les non réussies sont visitées successivement avec le site de référence du BRL (parcelle de démonstration).

- Deux journées de formation en salle succèdent à cette VO chaque année pour pratiquer la valorisation du VO. Cette séance est tenue entre Juillet - Septembre dont le programme proposé est centré sur la récapitulation, la discussion, l'évaluation et les critiques de la campagne précédente.

- Enfin, le BRL aide les paysans à élaborer le Plan de Travaux Annuels (PTA), ainsi que le dossier de crédit. La validation est encore assurée par les opérateurs.

Ce qui voudra dire qu'un paysan qui adopte le SCV est censé être en connaissance de cause en matière d'avantages et obligation liés à la pratique de ce système.

Notons l'absence d'information et de formation spécifique sur le crédit lors de ces séances.

Pendant la culture :

L'évaluation de la récolte est de la responsabilité du BRL, qui devra permettre au paysan d'évaluer sa capacité de remboursement et de s'organiser pour cette opération.

1.5.5.2.2.3 Procurés par le Projet :

- Le Projet, de part son rôle de *négociateur* s'accorde avec l'OTIV en proposant d'autres gammes de système de crédit qui répond aux attentes des adoptants.
- en tant qu'*accélérateur*, une des importants enjeux du Projet, il a permis une accession au crédit pour ces paysans et ayant pu ainsi augmenter le nombre d'adoptants du système agroécologique.
- Facilitateur*, vu que chaque paysan doit verser 25% de FGM, la présence du Projet en tant que facilitateur a pris en charge les 5% de la somme.
- Supporteur*, durant les VO et les formations, le Projet prend en charge le frais du transport, de restauration et les appuis didactiques de ses membres.

Le Projet joue donc de *levier économique* des paysans face à leurs difficultés et un outil qui permet le décolllement économique face à la pauvreté.

1.5.5.2.3 Objet de crédit agricole des paysans appuyés par BV Lac et contractant avec l'OTIV :

L'objet de crédit des paysans est variable en fonction de leurs besoins. En principe, les paysans demandent un financement partiel pour leur manque. Ceci étant parfaitement conforme au principe de subsidiarité du Projet selon lequel le Projet ne valide aucune demande autre que les bénéficiaires qui sont capables de supporter eux-mêmes et ne mettront en œuvre que des actions susceptibles pour répondre à l'objectif de « transfert » intégral (autonomie). En d'autres termes, pour avoir accès au crédit, l'apport des membres est recommandé et le crédit ne joue théoriquement qu'un rôle de complément.

1.5.5.2.3.1 Main d'œuvre :

Généralement, les différents travaux sont exécutés par les membres de la famille mais il arrive que les exploitants soient amenés à demander un prêt pour financer la main d'œuvre externe, notamment en cas de retard de la saison de pluie entraînant un chevauchement entre les travaux de *tanety* et ceux des rizières. Ces prêts servent souvent à financer le labour, le désherbage et la récolte.

1.5.5.2.3.2 Les engrais chimiques et les fumures organiques :

Les fumures organiques associées à des engrais minéraux (NPK, urée) sont évaluées en terme de financement mais avec obligation de réalisation d'achat. Ce besoin est théoriquement tributaire de l'évaluation préalable de la fertilité du sol, de l'ancienneté de la pratique de SCV et de l'itinéraire technique choisi.

1.5.5.2.3.3 Les produits phytosanitaires et les produits contre les ravageurs

Autres que les aléas climatiques, les maladies et les ravageurs sont identifiés parmi les éléments capables de diminuer la production. Il est donc conseillé d'apporter des produits phytosanitaires pour faire en sorte qu'ils soient à la fois préventifs et curatifs.

1.5.5.2.3.4 La paille et la semence :

La paille a pour fin de couvrir le sol dans la base du SDCV (Semis Direct sur Couverture Végétale). Ce dispositif est conseillé en cas d'absence de culture antécédente ou insuffisance de paillage issu de la culture précédente (importation). La semence pure et performante est proposée par le BRL en vue d'augmenter le rendement de la culture.

Rappelons toutefois que la décision de crédit est un ressort du paysan en fonction de son estimation de sa capacité de remboursement, de ses besoins. L'objectif est d'aboutir après le remboursement à une marge bénéficiaire afin d'améliorer leurs conditions de vie et pour lutter contre la pauvreté. Cette amélioration est donc conditionnée par la réussite de la SCV, le suivi de culture et les dispositifs préalables avant l'octroi du crédit à réduire le risque du non remboursement.

1.6. Problématique :

Pourquoi les "adoptants" n'arrivent-ils pas à rembourser à temps les crédits contractés auprès d' OTIV?

Or, les paysans appuyés par le Projet sont privilégiés (cf. 15522).

1.6.1. Objectifs de l'étude :

➤ Objectifs généraux : ils consistent à analyser les conditions de remboursement pour améliorer l'accès des paysans au microcrédit et les critères exigés en vue d'avoir l'autonomie financière totale de ces paysans.

➤ Objectifs spécifiques :

- Etablir une comparaison des résultats des trois caisses pour identifier les facteurs de blocage liés au remboursement
- Analyser les forces, les faiblesses, les atouts et les contraintes du système de crédit proposé
- Proposer les améliorations à apporter pour rendre efficace le système de financement des campagnes agricoles

1.6.2. Finalité de l'étude :

L'étude n'a d'autre fin que de rendre plus efficace l'utilisation de crédit, proposer des solutions pour améliorer le système afin d'atteindre l'autonomie paysanne en matière de financement de campagne.

1.7. Hypothèses :

Après avoir discuté avec les principaux intervenants, notamment le responsable de la direction régionale du BRL, le responsable du crédit agricole de l'OTIV et le technicien du Projet sur les causes probables du faible taux de remboursement des crédits observé au sein des adoptants durant la culture saison 2005-2006, les hypothèses suivant sont alors avancées pour être vérifiées :

- **Hypothèse 1 :** le type d'exploitation a des répercussions sur les capacités de remboursement
- **Hypothèse 2 :** les conditions de remboursement ne sont pas remplies : retard déblocage des prêts, mauvaise récolte, manque de suivi et de formation sur le crédit
- **Hypothèse 3 :** la démarche des crédits à caution solidaire de la BOA constitue une expérience à exploiter.

1.8. Méthodologie :

1.8.1. Approche de travail :

Après avoir défini les objectifs, l'analyse auprès de la population a été effectuée de la manière la plus simple possible, en utilisant des outils facilement appropriés par les interlocuteurs : interviews, questionnaires avec surtout des questions ouvertes.

1.8.2. Population de référence:

L'ensemble des habitants de cinq zones d'actions du Projet BV Lac constitue la population de référence étant donné que les activités de financement ne s'appliquent pas seulement à la production agricole.

1.8.3. Choix des sites :

Compte tenu des contraintes temps et logistiques, les unités ont été choisies délibérément en fonction de leurs caractéristiques propres : c'est-à-dire trois zones parmi les cinq zones d'actions du Projet BV Lac avec les caisses de l'OTIV correspondantes :

- la première caisse à Imerimandroso présente le meilleur taux moyen de remboursement (au voisinage de 75%)
- la deuxième et les deux autres qui se situent respectivement à Amparafaravola et à Ambatosoratra correspondent à des caisses défaillantes au cours de la campagne saison 2005-2006, avec des taux de remboursement respectifs de 47% et de 42% au mois de septembre 2006, à un mois après l'échéance convenue

Après avoir défini la problématique, nous avons défini les termes de référence et élaboré le chronogramme de travail.

Tableau 3 : Récapitulation sur la situation de crédits des paysans BV Lac avec l'OTIV (campagne 2005-2006)

OTIV	LOCALITE	Crédits débloqués (Ar)	Membres bénéficiaires	Taux de remboursement (%)				
				Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
KETA	AMBATONDRAZAKA	7.410.880	27	60,36	68,13	70,14	82,69	100
FIARENANA	IMERIMANDROSO	17.742.362	55	47,77	75,02	82,07	93,05	96,95
FITARATRA	AMBATONDRAZAKA	46.586.770	117	49,00	68,82	68,82	72,95	90,31
FAMONJENA	AMPARAFARAVOLA	18.510.575	47	29,00	47,16	50,78	57,17	83,18
FANANTENANA	AMBATOSORATRA	5.543.700	15	28,41	41,88	41,88	49,70	87,54
5	TOTAUX	95.794.287	261	40,14	64,17	66,33	73,03	90,81

Source : OTIV 2006

La meilleure a été choisie pour déterminer leurs atouts que les autres n'en possèdent pas. Par contre, la faiblesse commune ou particulière est à inventorier sur les deux caisses restantes.

1.8.4. Elaboration du questionnaire et technique d'enquête :

La liste des questions était préalablement conçue avant l'entretien avec les enquêtés. Mais ces questionnaires ne constituaient qu'une directive. D'éventuels changements sur la méthode de poser les questions peuvent être envisagés au fur et à mesure de l'avancement du travail pour viser un bon résultat.

1.8.5. Technique d'échantillonnage :

Comme la durée de notre stage est prédéfinie, et que les exploitants travaillant avec le Projet et appuyé financièrement par l'OTIV comptent 261 individus, donc, nous étions obligés de prendre 40 échantillons représentatifs parmi les 117 adoptants concernés directement par notre étude. L'enquête a comporté deux stratifications distinguées : par zone et par catégorie d'individus (cf. 2241).

Nous avons enquêtés presque le tiers (16) de la totalité des adoptants et à la fois bénéficiaires de crédits de l'OTIV pour le cas d' Amparafavola et Imerimandroso. En revanche, la moitié était entretenue à Ambatosoratra (8) car ils sont peu nombreux (15) par rapport aux deux premières zones.

Mais quelques adoptants qui s'autofinançaient, avaient été aussi interrogés éventuellement sur la raison pour laquelle ils n'avaient pas eu recours aux IFM.

L'échantillonnage est équilibré à moitié. La première constitue les bons payeurs et la seconde comprend ceux qui n'ont pas encore remboursé au moment de l'échéance. Après, les représentants de chacun des groupes étaient tirés au hasard pour en constituer un échantillon représentatif.

Cette démarche était adoptée dans le but de connaître les atouts des créiteurs et les contraintes des débiteurs. Car, selon notre hypothèse, il était intéressant de connaître les difficultés de remboursement des débiteurs mais aussi l'expérience partagée par les créiteurs nous intéressait également pour définir les conditions de réussite de la conduite pour les prochaines campagnes.

1.8.6. Déroulement de la collecte des données :

☐ *Enquête :*

Les opérateurs (BRL, OTIV) sont les premiers à être enquêtés, avant d'entreprendre les enquêtes paysannes. Avec cette procédure, nous pourrions recommencer si quelques points méritent encore d'être explicités. Le recoupement assure alors la précision des données recueillies. L'entretien et la discussion avec les équipes du BEST ont procuré des informations sur l'ACCS. Entre autre, les responsables de crédit agricole de la CECAM et la BNI agricole se sont aussi entretenus en vue d'envisager une nouvelle coopération.

☐ *Etude bibliographique :*

Cette démarche s'est déroulée en deux parties : avant et pendant le stage. La connaissance de la zone d'étude, du Projet, de l'SCV et de l'aspect de la microfinance a été la première occupation avant. Pendant le stage, l'obtention des nouvelles données notamment les rapports campagnes du BRL et du BEST nous ont permis d'approfondir l'étude.

☐ *Méthode d'analyse comparative et séquentielle :*

L'analyse comparative est une méthodologie d'analyse couramment utilisée et basée sur les rapports. Après avoir dégagé leurs convergences et leurs différences, leurs atouts et leurs contraintes, nous avons mis les résultats obtenus en relation avec les conséquences sur le remboursement. Cependant, dans une partie de l'analyse, l'étude accomplie sur le système ACCS est prise comme référence de base à cause de l'expérience vécue par la SOMALAC sur ce système, reprise par le Projet durant ses trois ans de collaboration avec la BOA.

La méthode suivie était : l'analyse au niveau de la préparation, les étapes de la réalisation, le remboursement jusqu'au recouvrement de la campagne.

L'application de cette démarche a permis d'analyser les problèmes par catégorie des paysans, par zone et par aspect.

1.8.7. Traitement des données :

L'analyse des données a été effectuée avec des logiciels tels Excel et Winstat.

1.9. Condition de réalisation de l'étude : facilités et difficultés

☐ *Facilités :*

L'intégration du stagiaire au sein du Projet a facilité dans une certaine mesure les conditions de travail durant ce stage. Les services précieux offerts par les différents responsables ont également amélioré le déroulement du travail. D'autre part, la précision avec laquelle, les paysans ont répondu à nos questions n'a cessé de nous surprendre tout au long du stage.

☐ *Difficultés :*

Néanmoins, ce stage a connu ses limites car nous n'avons pas pu assister au début de l'exercice, l'étude n'ayant commencé qu'au cours de la période de recouvrement.

Par conséquent, la collecte des données disponibles au niveau des Institutions a fourni l'essentiel de notre information.

CONCLUSION PARTIELLE

Le fait de collaborer avec une institution de micro finance, OTIV, a permis au projet d'offrir aux paysans une autre alternative en matière de financement : crédit individuel en plus des crédits de groupe avec la BOA.

261 individus ont bénéficié ce financièrement pour l'application de la culture agroécologique (SCV) qui est techniquement faisable dans le lac Alaotra. Ce système est diffusé par BRL pendant la campagne saison 2005-2006.

Nous admettons qu'il existait des contraintes climatiques, économiques et sociales apparemment difficiles à détacher au système de crédit. Cette prochaine partie sera donc consacrée à l'analyse des sources des problèmes du remboursement afin de maintenir la propagation de la diffusion technique au profit des paysans.

Ainsi, le règlement pour la continuité de la collaboration est conditionné par la réussite du remboursement des prêts antérieurs des membres.

Partie II:
DIAGNOSTIC ET ANALYSES

2. DIAGNOSTIC ET ANALYSES

Avant d'entamer cette partie, il est intéressant de rappeler que le diagnostic est une opération d'identification des problèmes et que l'analyse est la détermination des causes de ces derniers et des effets qu'ils peuvent générer.

Dans la première partie, nous voulons mettre en évidence la corrélation existante entre la récolte et le remboursement. Ce qui est conformément identifié dans notre première hypothèse.

2.1. ***La corrélation entre le type d'exploitation et la capacité de remboursement :***

2.1.1. **Typologie des paysans :**

2.1.1.1 **Objectif de la typologie :**

La typologie permet de classer les exploitations suivant les critères définis.

Cette classification oriente les interventions dans le futur en matière de développement agricole ou autre car des classes cibles étaient déjà identifiées.

La typologie simplifie la réalité en le réduisant à quelques principaux types à partir des critères jugés pertinents par rapport aux problèmes étudiés [8].

2.1.1.1.1 **Résultats de traitement par Winstat :**

Les données relatives au montant des crédits alloués, repartis par postes (engrais, main d'œuvre, produits phytosanitaires, paille et semences) ainsi que les superficies prévues dans le PTA et celles exploitées réellement déterminent la corrélation.

En traitant les données issues de l'enquête, nous avons pu constater que :

1. les 40 enquêtés diffèrent par le montant des crédits qu'ils ont obtenu, et qu'aucune corrélation directe n'a pu être établie entre les variables observées sauf entre les superficies proposées dans le PTA et celles réalisées.
2. en regardant les profils des variables, nous avons pu constater qu'à quelques exceptions près, une similitude est observable entre l'allure des superficies et le total des crédits demandés. Ce qui peut suggérer que le montant des crédits demandés a été calculé en fonction de cette surface
3. que les 40 enquêtés se divisent en deux groupes distincts par rapport au remboursement au mois d'août : ceux qui ont intégralement remboursé leurs crédits et ceux qui ne l'ont pas fait.

Identification des différentes catégories :

Critères :

- Paiement à l'échéance :

Le référentiel de notre préoccupation dans notre étude, vu la problématique énoncée à l'avance, s'intéresse davantage au paiement à l'échéance des paysans. C'est pourquoi, notre étude se porte distinctivement sur les deux catégories : ce qui arrive à payer à temps et à ce qui n'y arrive pas. Avec cette catégorisation, nous avons pu choisir 20 exploitations de chaque catégorie toutes zones confondues.

- Récolte obtenue :

En partant de l'hypothèse qu'un respect des conditions de remboursement est conditionné par l'obtention d'une bonne récolte, notion de bonne ou mauvaise récolte pour les exploitations. De ces critères, nous avons pu dresser la typologie suivante des 40 enquêtés :

Figure 4 : Typologie des adoptants basés sur la production

Catégories :

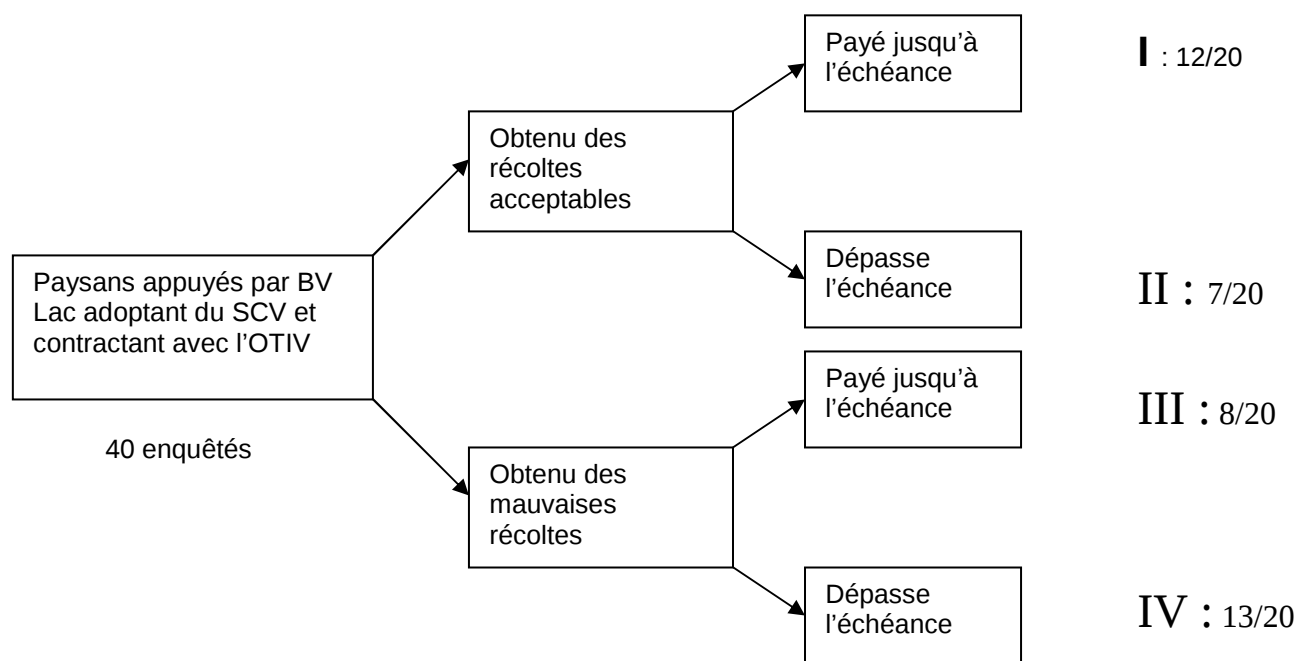


Tableau 4 : Répartition des enquêtés suivant les catégories et région

Zone	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III	Catégorie IV	Total
Imerimandroso	6	4	2	4	16
Amparafaravola	5	2	3	6	16
Ambatosoratra	1	1	3	3	8
TOTAL	12	7	8	13	40
Proportion	12/40	7/40	8/40	13/40	

Source : enquête des paysans en ANNEXE 3

Sur ce tableau, la proportion de la catégorie I et IV s'approche (12, 13 enquêtés), de même pour la catégorie II et III (8,7 enquêtés). Il apparaît que l'effectif chargé à Imerimandroso améliore son résultat et le total des enquêtés (6) dans la catégorie IV à Amparafaravola augmente aussi l'effectif total dans cette catégorie dont tous les explications seront révélées dans la partie traitant l'évolution du remboursement.

2.1.1.1.2 Caractérisation :

Après avoir catégorisé les ménages par des critères principaux bidimensionnels : le moment de remboursement et la qualité de la récolte. D'autres critères doivent être considérés comme secondaires et influent le remboursement. Onze critères, d'après l'enquête, sont alors mentionnés ci-dessous :

1 : Participation au V.O

C'est un élément fondamental de la transmission des messages aux adoptants, donc nous l'avons considéré comme facteur de réussite de la pratique agricole.

2 : Suivi correct de formation sur le SCV

Nous avons considéré ce caractère comme un complément du premier et prédispose l'individu à une bonne production.

3 : Réalisation correcte du suivi sur parcelle

En terme d'apprentissage, le suivi in situ de la mise en œuvre de la formation nous a paru comme une des conditions qui assurent la réussite de la pratique enseignée lors de la formation et permet aux opérateurs de s'informer sur l'avancement des travaux du bénéficiaire et de réagir à temps par rapport aux écarts et déviations.

4 : Mise en application correcte et respect de la technique

Ce facteur semble encore être négligé par les adoptants. Nous avons pensé qu'une défaillance dans la mise en œuvre des itinéraires préconisés dans les PTA pourra être une des sources de réduction de la production, donc un blocage pour le remboursement du crédit

5 : Pratique antérieure du crédit

Il nous semble évident qu'un paysan qui a déjà eu l'occasion de pratiquer le crédit a une connaissance sur les enjeux de ce dernier et dépasse mieux les obstacles liés au remboursement (culture de crédit).

6 : Procédé de vente précoce (au mois d'Avril- Mai)

Les paysans qui arrivent à mettre sur le marché leurs produits le plus tôt possible disposent d'un certain avantage sur le prix car il se trouve encore en période de rareté de l'offre par rapport à la demande. Ainsi avec ce prix ils peuvent mieux rembourser les sommes dues aux institutions de crédit.

7 : Stockage de la récolte et vente d'autres ressources génératrices de revenu

Stratégie identifiée chez certains paysans, nous l'avons considérée comme une pratique qui permet aux paysans de résister aux mauvaises conditions du marché et de trouver une substitution pour permettre de rembourser les crédits contractés.

8 : Attente de la récolte sur rizière

La complémentarité des cultures sur tanety et sur rizière est encore prouvée et maintenue dans la région considérée. Dans ce cas, la récolte sur tanety assure en premier lieu toutes les dépenses du ménage autre que le crédit et le remboursement de ce dernier est assuré par la vente de la production des rizières.

9 : Attaque des parasites durant la campagne

L'existence de ce facteur a été considérée comme une des causes de baisse de la production, donc une baisse de recette pour l'exploitant et par conséquent une incapacité de rembourser intégralement ou partiellement les crédits contractés

10 : Pratique de la monoculture et surtout riz.

Nous avons pensé qu'une absence d'alternative, avec une pratique de monoculture, ne favorise pas le remboursement des crédits car malgré la mise en application des itinéraires techniques recommandés, les aléas climatiques peuvent réduire les rendements. Et c'est d'autant plus vrai pour les riziculteurs purs, car mise à part la sensibilité de cette culture par rapport à la pluviométrie, c'est un produit qui va tout d'abord satisfaire les besoins en consommation du ménage et ne sera pas mis sur le marché. En absence de recettes, l'exploitation aura du mal à rembourser les crédits.

11 : Possession d'autres revenus comme l'élevage, le commerce, l'artisanat.

C'est l'un des critères permettant de déterminer la capacité de remboursement car la complémentarité entre les ressources est une composante de la réussite c'est-à-dire qu'au cas où la valeur de la culture pluviale ne permet pas de couvrir la totalité des crédits, l'élevage entre en jeu pour la remplir. Ce fut le cas de l'année dernière. En attendant la reprise du prix de maïs, les paysans vendent des porcs en substituant leur récolte au lieu de la vendre à bas prix.

Après avoir identifier l'existence des autres facteurs influençant le remboursement autre que la récolte, il serait intéressant d'analyser leur importance, par catégorie ainsi que par zone.

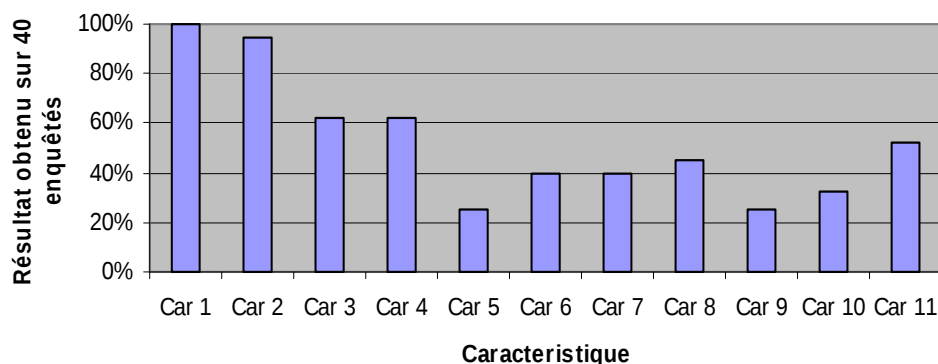
2.1.1.1.3 Les résultats de cette caractérisation

Les résultats de caractérisation sont représentés par deux figures suivantes dont la première reflète la vue d'ensemble de la réalité sur tous les adoptants enquêtés. Et la deuxième nous permet d'apprécier la grandeur de chaque entité par catégorie

2.1.1.1.3.1 Sur l'ensemble des enquêtés

Avec la première figure, les facteurs limitants apparaissent. En fait selon la loi de minimum sous sa forme initiale donnée par Liebig vers 1850 dans son théorie de l'alimentation animale, énonce que le résultat d'une chaîne de processus est limité par le chaînon le moins performant et que c'est sur lui qu'il faut agir pour dépasser la limite.

Figure 5: Présentation de la caractérisation sur vue d'ensemble

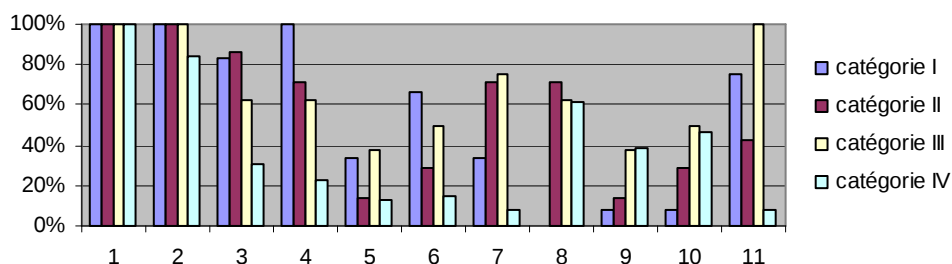


Source : enquête des paysans en ANNEXE 4

D'après les résultats, sur 11 caractères susceptibles d'augmenter ou d'affaiblir la production ; les caractères 5, 6, 7, 8, 9, 10, sont respectivement identifiés parmi les facteurs limitants durant le remboursement de l'année 2005-2006. Nous pouvons dire que 25% (caractéristique 5) des adoptants seulement ont eu du crédit antérieurement, tout en notant que nous n'avons pas pu avoir des informations sur leurs expériences. L'attaque des maladies (car 9) avec les ravageurs a affecté la production de la campagne 2005-2006. Ensuite, la pratique de la monoculture intensifie la difficulté des paysans sur le remboursement car ils sont touchés soit par le prix, soit par l'aléas climatique. Ceux qui ont effectué la vente aux mois d'avril et mai ne sont pas touchés directement par la dévaluation du prix et ayant des atouts sur le paiement anticipé. L'absence d'autres revenus a obligé les paysans à vendre leurs récoltes à mauvais prix et à épuiser leurs stocks. La spéculation sur l'alternance de la récolte du riz provenant de la rizière à celle qu'on récolte sur tanety était probablement une des sources de défaillance par rapport au remboursement.

2.1.1.1.3.2 Au niveau des catégories

Figure 6: Présentation de la caractérisation suivant les catégories



Source : enquête des paysans en ANNEXE 4

Catégorie I :

Cette classe regroupe les paysans qui ont pu respecter l'échéance et qui ne trouve presque pas de difficulté au moment du remboursement. Ce sont les paysans qui ont connu un rendement acceptable et qui arrive à vendre leurs produits à des prix intéressants. Ils ont participé au VO correctement, et ont assisté régulièrement à la formation. Le respect de la technique n'est point minimisé pendant la campagne et leurs cultures sont presque

préservées des ravageurs. Ils n'ont pas attendus les récoltes de riz pour rembourser leurs crédits. Ils ont eu relativement peu d'attaques des ravageurs et pratiquent relativement peu la monoculture de riz. Il ne faut pas oublier aussi que ce sont des gens qui ont semé tôt. En outre, elle possède d'autres sources de revenu. Aussi, le paiement ne pose pas de problème pour eux. Son coût moyen pondéré de production est compris entre 134 à 304 Ar /kg.

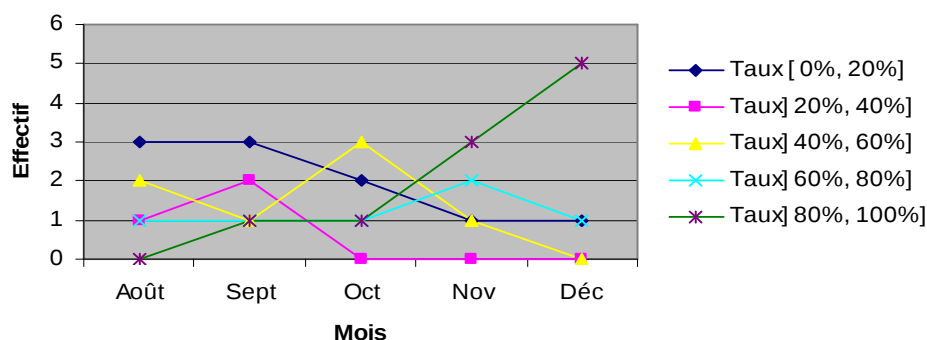
Catégorie II :

Cette classe comprend les paysans qui se déclarent avoir eu une bonne récolte mais n'ont pas remboursé leurs crédits à temps.

Ils ont participé au VO, ont suivi correctement les formations, et déclarent avoir reçu un suivi correct des parcelles et ont appliqué correctement les techniques proposées. Mais ils n'ont eu que relativement très peu de pratique antérieure de crédit, ils n'ont que très peu procédé à une vente précoce des récoltes. Ils ont pratiqué le stockage des récoltes et ont misé sur la vente du riz irrigué pour honorer ces engagements. Ils déclarent n'avoir eu que très peu d'attaque de parasites, avec quelques concernés par la monoculture de riz. Cette catégorie regroupe très peu de paysans qui disposent d'autres sources de revenus autres qu'agricoles.

Donc d'après ces critères, ce sont des paysans qui ont eu la possibilité de rembourser mais qui ne l'ont pas fait. Il leur a fallu les grandes sensibilisation de novembre et décembre 2006 pour s'acquitter de leur dû. Le coût moyen pondéré de production de cette catégorie est compris entre 159 à 257 Ar/ kg.

Figure 7: Allure interne du remboursement des 7 enquêtés de la catégorie



Source : OTIV en ANNEXE 2

D'après la figure, nous pouvons ressortir que le mois d'Août, de Septembre et d'Octobre a été successivement dominé par les débiteurs ayant le remboursement entre 0 à 20% (Cf. fig. 10).

D'abord, la mauvaise volonté des paysans d'acquitter leur dette se manifeste lorsqu'ils pensent qu'ils peuvent se soustraire aux règlements de leurs dettes comme ce qui se passe dans d'autres Projets ou lorsqu'ils déclarent être victimes de cataclysme.

Une autre raison, causée par le malentendu entre les agents et les adoptants durant la période culturale et les autres raisons sera expliquée dans le prochain chapitre.

Catégorie III :

Dans cette catégorie bien qu'elle regroupe les paysans qui déclarent avoir eu de mauvaise récolte, les gens pensent tout de même à continuer la collaboration en cherchant d'autres alternatives pour parvenir au remboursement du crédit contracté.

Sachant d'avance que la récolte pourrait être mauvaise, certains paysans s'efforcent de trouver un autre travail rémunérateur comme la briqueterie ou l'exploitation forestière... pour compenser les pertes éventuelles et de pouvoir ainsi honorer leur obligation.

Ce sont des ménages agricoles qui ont des activités non agricoles fortement développées.

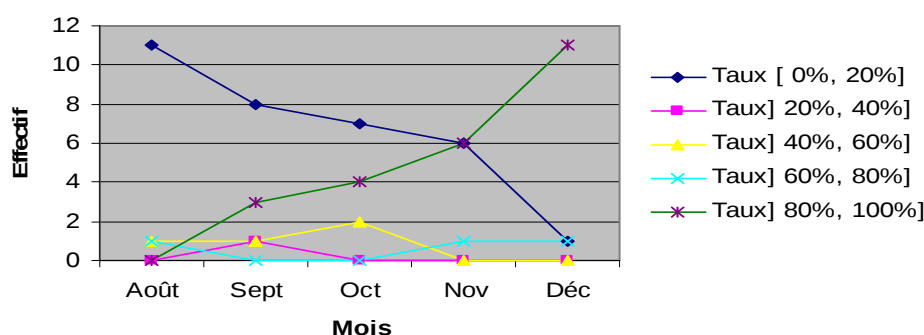
Ces activités non agricoles portent sur le prestation de service (transports, salariés agricoles) et plusieurs types d'activités sont souvent combinés. En tout cas, les activités agricoles restent encore importante pour eux car ils s'occupent aussi de leurs rizières. C'est pourquoi,

la récolte sur cette parcelle a été attendue pour acquitter le restant dû. Leur niveau de patrimoine est aussi élevé tant en terme de terre que de cheptel et d'équipement. Le coût moyen pondéré de production se situe entre 401 à 494 Ar/kg dans cette catégorie.

Catégorie IV :

Mis à part la participation au VO où elle égalise les autres catégories, certains membres de cette catégorie n'ont pas suivi les formations, se déclarent n'avoir pas reçu un suivi sur parcelle, et par conséquent n'ont pas appliqué correctement les techniques recommandées. La proportion de membres qui n'ont eu aucune pratique antécédente en crédit est relativement élevée, et très peu ont pu profiter de la vente précoce des produits. Ils sont à majorité des riziculteurs purs (sur RMME) et ont misé sur la vente tardive des récoltes, mais ne disposent pas d'autres sources de revenus que l'agriculture. A la même proportion de victimes d'attaques des parasites que la catégorie II. Cette catégorie possède le coût moyen pondéré de production entre 395 à 1014 Ar/kg.

Figure 8: Allure interne du remboursement des 13 enquêtées de la catégorie IV



Source : OTIV en ANNEXE 2

Sur la figure, nous avons remarqué que le taux de remboursement entre 0 à 20% est diminué progressivement (Cf. fig.11), tandis que le taux d'acquittement entre 80% à 100% a accru graduellement (Cf. fig. 11). En revanche, les taux intermédiaires sont presque stabilisés durant tous les remboursements.

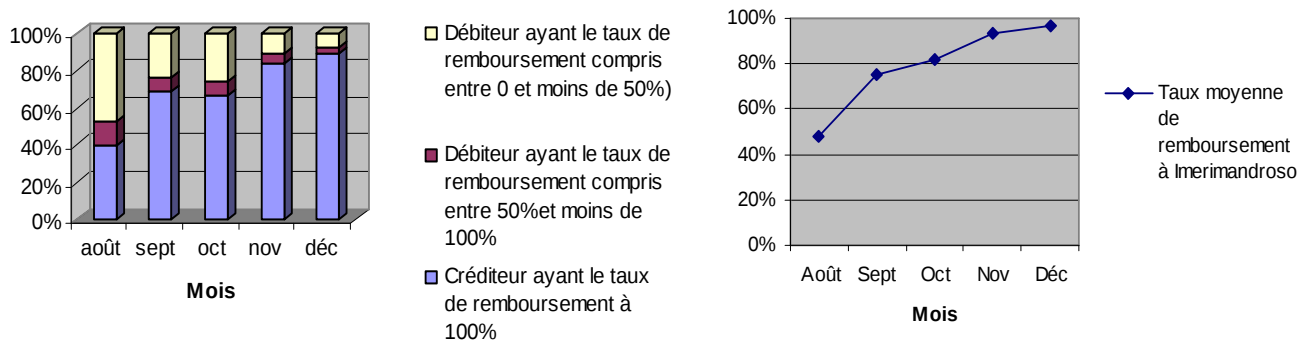
Pour cette classe, le remboursement paraît difficile car la production est assez faible et autoconsommée.

Ils pratiquent généralement la monoculture et surtout celui du riz, en plus leur relief à mauvaise maîtrise d'eau aggrave le problème.

2.1.2. Corrélation entre les zones d'étude et la typologie:

2.1.2.1 L'évolution du remboursement à Imerimandroso :

Figures 9 : Evolution du remboursement des 55 membres à Imerimandroso



Source : OTIV 2006 en ANNEXE 2

La catégorie I prédominait à Imerimandroso. A l'échéance, Imerimandroso a déjà connu une situation de près de la moitié du remboursement total (47,77%). Après un mois, il arrivait à relever son taux à 75,12%.

Au mois de Novembre, il ne reste plus que 6,5% à combler.

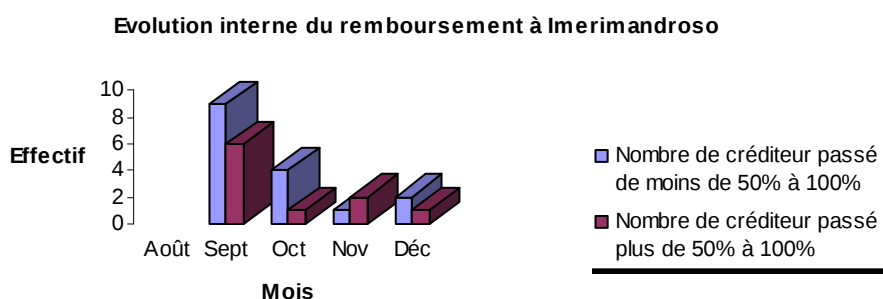
A l'échéance, le nombre des créditeurs et des débiteurs arrivait à s'équilibrer. Un mois après, il avait une différence énorme de 38 par rapport à 17 et ne restait que 9 débiteurs au mois de Novembre dont 3 parmi les 6 ont payé plus de 50%. Et c'est pourquoi le taux n'atteignait pas le 100% car les remboursements de ces 6 débiteurs étaient encore minimes, en moyenne, au voisinage de 10%.

Cependant, l'effort des paysans d'Imerimandroso reste un exemple pour toutes les caisses.

A Imérimandroso, la principale culture est le maïs. Le prix atteignait le minimum au mois d'août. Pour éviter la vente à perte, les paysans estimaient attendre un mois pour le rehausser. Ce qui entraîne l'amélioration de leur remboursement au mois de septembre.

La qualité morale des adoptants est à remarquer car ils se sont résignés à rembourser la somme d'argent empruntée à l'OTIV et voulaient garder la continuité de la collaboration. En outre, les erreurs d'inscription à l'enregistrement avaient affaibli le taux de remboursement calculé par l'OTIV.

Figure 10 : Evolution interne du remboursement à Imerimandroso

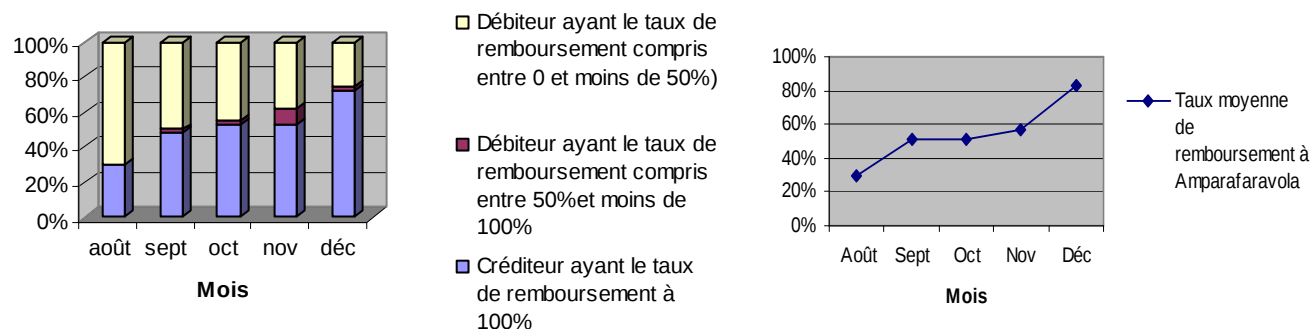


Source : OTIV 2006 en ANNEXE 2

Pour les deux types de remboursement, il est ressorti que l'allure graphique est diminuée progressivement de Septembre jusqu'au mois de Décembre. Or, le taux moyen du recouvrement a déjà touché les 82% en Octobre, donc celle-ci indique qu'il ne reste qu'une finition de remboursement du Novembre en Décembre.

2.1.2.2 L'évolution du remboursement à Amparafaravola :

Figure 11 : Evolution du remboursement des 47 membres à Amparafaravola



Source : OTIV 2006 en ANNEXE 2

Pour le cas d' Amparafaravola, à prédominance de la catégorie IV ; la situation ne diffère pas de celle d' Ambatosoratra à l'échéance au point de vue taux moyenne de remboursement c'est à dire au voisinage de 29%. En terme de qualité, le portefeuille est probablement à risque. Un mois après, le taux s'améliore mais ne dépasse pas encore la moitié de

l'obligation (47%). Avec la croissance progressive, il touche en novembre 2006 le 57% du remboursement. Ce chiffre montre encore une perte pour les Institutions Financières.

A la date d'échéance, l'image de la situation est détériorée par le fait que la majorité ne rembourse pas le crédit, surtout ceux ayant contracté des montants importants, seuls 14 sur 33 emprunteurs ont réglé totalement leur obligation et les débiteurs restants n'ont réglé qu'à 50%. Cette image caractérise le remboursement d'Amparafaravola.

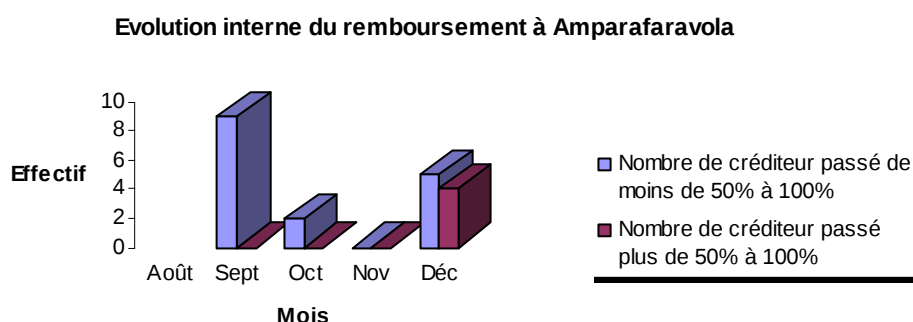
En tout cas, le rapport entre le nombre de débiteur et créiteur est toujours maintenu.

Selon notre analyse, la récolte est presque épuisée à l'échéance, donc les adoptants doivent attendre le produit d'autre prestation (travaux de construction, brique, charbon,...) ou la vente des autres biens.

Par la suite la situation s'améliore, mais moins vite. La mauvaise qualité morale des paysans entre aussi probablement en jeux dans ce résultat.

En outre, l'attitude d'un encadreur sur les 12 paysans d'Ampasimbola a affecté le remboursement et la pratique de la technique.

Figure 12 : Evolution interne du remboursement à Amparafaravola

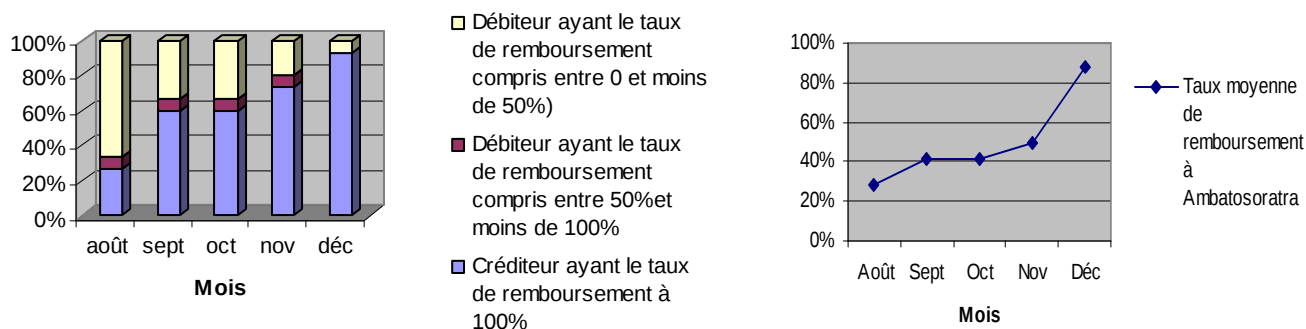


Source : OTIV 2006 en ANNEXE 2

Sur ce schéma, il apparaît que la situation stagne en Novembre, or le taux de remboursement augmente d'octobre en Décembre, ceci explique le remboursement interne entre 1% et 99%. Ce qui fait que l'amélioration du remboursement a été constaté (cf. fig.15) mais la totalité n'est pas réglée correctement.

2.1.2.3 Evolution du remboursement à Ambatosoratra :

Figure 13 : Evolution du remboursement des 15 membres à Ambatosoratra



Source : OTIV 2006 en ANNEXE 2

Les catégories III et IV dominaient à Ambatosoratra. Le crédit agricole est à risque dans cette zone car la grande partie des crédits demandés est à titre du financement de la RMME. Or, nous avons vu les problèmes techniques qui ne sont pas encore bien maîtrisés par les techniciens et les paysans sur ce terroir (cf. 2232), c'est pourquoi il est encore difficile de la financer. Heureusement, le crédit débloqué se trouve parmi les moins élevés par rapport aux quatre autres caisses de l'OTIV (cf. tableau 1).

En commençant par 41,88% à l'échéance, la situation reste encore moins de 50% au mois de Novembre.

Au moment de l'échéance, 4 paysans seulement ont acquitté totalement leurs crédits et les 11 restaient encore débiteurs. Au mois de novembre, la situation était renversée car le nombre des endettés avait diminué à 4, mais le taux de recouvrement était encore faible à cause du retard des grands emprunteurs.

La question de moralité et la disparition de la récolte au moment d'échéance ont aggravé le problème. En plus, les autres ressources de substitution paraissent inexistantes. Les débiteurs sont astucieux et diffusent des fausses informations pour éviter les remboursements. Par conséquent, certains paysans n'ont pas réagi au paiement.

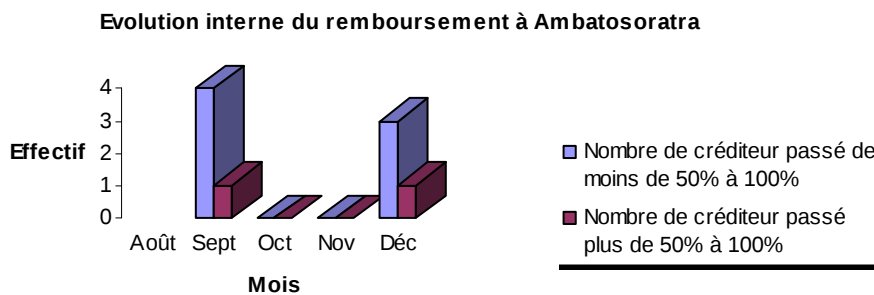
L'affectation de l'agent du BRL depuis le mois de Septembre a fait souffrir au recouvrement à Ambatosoratra.

En outre, quelques exceptions sur la liste des membres et sur la somme débloquée par la caisse de base ont perturbé la valeur exacte du taux de remboursement.

En particulier, un grand exploitant contractant un crédit de Ar1.500.000 a rencontré des problèmes techniques et agronomiques depuis le labour jusqu'à la récolte. Ainsi, il a remarqué que la somme demandée dans le PTA a dépassé sa capacité d'endettement, qui a entraîné son insolvabilité.

Même si le crédit est dit individuel, le partage a existé entre les membres de la famille et le retard du remboursement a été dû à l'attente de la totalité du groupe.

Figure 14 : Evolution interne de remboursement à Ambatosoratra



Source : OTIV 2006 en ANNEXE 2

Bien qu'il n'y a pas eu d'acquittement total au cours du mois d'Octobre et de Novembre le remboursement partiel a continué progressivement (cf. fig. 17) ; c'est pourquoi la figure reste inchangée durant deux mois successifs.

En regroupant les trois évolutions, nous avons remarqué qu'il y avait deux mois de stagnation suivi d'une reprise au mois suivant. D'après ce fait, nous pouvons interpréter que les débiteurs restants n'ont plus pensé au règlement de leurs soldes, s'il n'y avait pas un recouvrement intensif et massif commun, car ils croyaient à la reconnaissance de dette soutenu par le Projet.

De tout ce qui a été exposé, nous pouvons avancer que :

- La participation au VO, le respect du calendrier de déblocage ne sont pas une garantie pour le respect du remboursement.
- Les meilleures conditions de production contribuent pour un meilleur remboursement à condition que les bénéficiaires reconnaissent le sens du crédit et sont de bonne foi pour respecter leurs engagements.
- Et que malgré les mauvaises productions, quand les paysans veulent conserver les bonnes relations avec les institutions d'encadrement, ils peuvent trouver des ressources pour honorer leurs engagements.

Dans la seconde partie, la deuxième hypothèse sera démontrée par l'analyse des sources de problèmes qui affectent les conditions de remboursement.

2.2. Les défaillances sur les conditions de remboursement :

Avant de déterminer les défaillances au cours de la campagne, il est intéressant de connaître les responsabilités prédéfinies pour tous les intervenants et les caractéristiques du crédit en dégagant les atouts et les contraintes sur lesquels nous avons apporté nos éléments d'analyse.

2.2.1. Les responsabilités de chaque intervenant au cours de la campagne saison 2005-2006 :

2.2.1.1 L'OTIV :

Dans la convention bipartite de collaboration entre BV Lac et l'OTIV ; l'Union OTIV s'est engagé à :

- Fournir le service de crédit aux paysans ayant satisfait aux conditions requises.
- Fournir les formations nécessaires en matière de mutualisme et de culture de crédit.
- Procéder au recouvrement des crédits et surtout, collaborer étroitement avec les opérateurs techniques et fonctionnelles (BRL et BEST) et les paysans membres.
- Tenir informé le Projet de ses démarches de recouvrement.
- Transmettre un rapport contenant la situation de ce crédit au Projet.

Notons que durant la situation critique de la saison 2005-2006, l'OTIV a envoyé mensuellement l'état du remboursement depuis le mois de septembre et organisait des multiples rencontres avec le Projet en essayant de chercher une solution aux problèmes.

A l'intérieur de l'OTIV, les rapports « évolution des prêts en retard » et « l'historique de recouvrement des prêts » contiennent tous les renseignements relatifs à ce sujet, afin de déterminer les actions à entreprendre après une sensibilisation des opérateurs sur les engagements des adoptants avant l'échéance.

2.2.1.2 Le Projet :

Dans le cadre de la convention, le Projet pour sa part s'engage à :

- Fournir un appui technique (accompagnement, formations, réalisation des fiches techniques spécifiques, étude de rentabilité de l'activité à financer, appui au recouvrement) aux paysans bénéficiaires de crédits.
- Répondre à toutes les invitations de l'OTIV relatives aux questions de crédit que se soit une réunion ordinaire ou extraordinaire, mais le projet peut aussi inviter l'OTIV pour traiter les questions qu'il suppose relatives aux crédits.
- Résoudre les problèmes tendant à freiner la bonne marche du processus.
- Informer et à communiquer avec leurs collaborateurs c'est-à-dire fournir tous les renseignements nécessaires avec les remarques, à savoir la situation de crédit ou/et de la culture.
- Régler les éventuels différends à l'amiable.
- Suivre et évaluer la progression ou la régression de l'activité.

2.2.1.3 Les opérateurs :

Tous les opérateurs doivent se sentir responsable vis-à-vis de tous les résultats obtenus. Donc, ils sont responsables :

- Du montage du PTA générateur de revenus (présentant une différence appréciable entre les coûts de production et la valeur estimée de cette production).
- Du suivi de la culture en exigeant sa conformité par rapport au PTA établi.

2.2.1.4 Les paysans :

Nonobstant de son adhésion dans le système de crédit, le paysan est le premier responsable de son exploitation. A ce titre il devra veiller à ce que cette dernière soit bien gérée, et que toutes les dispositions soient prises pour réduire les risques encourus par la production. Par rapport au crédit, ils doivent exécuter minutieusement toutes leurs obligations mentionnées dans le contrat d'octroi de crédit, entre autres, la mise en application du PTA et le respect des échéances de remboursement.

Par rapport au culture, ils sont recommandés d'assister à toutes les formations et les réunions dispensées par les opérateurs et de suivre soigneusement les recommandations des techniciens.

Bien que le calendrier de déblocage a été respecté dans la majorité des cas, grâce à la contribution du Projet pour l'appui à la formulation des demandes et à la satisfaction des conditions de déblocage, la somme débloquée par l'OTIV est satisfaisante, une partie importante du contrat, à savoir le respect de la date d'échéance a été très peu respectée. En partant des résultats de constatation que nous avons exposé, nous pouvons avancer les différentes sources de problèmes suivants :

2.2.2. Défaillances liées au système de crédit :

2.2.2.1 Au niveau de la conception

■ Insuffisance de la considération des contraintes du crédit par rapport à ses atouts

Il paraît juste que le crédit présente les atouts suivants :

- Procure une disponibilité de nouveau fonds pour le bénéficiaire sans passer par la vente des biens ni le recours aux usuriers pour développer l'exploitation, et générer ainsi un supplément de revenus.
- Spécifiquement pour l'étude, le crédit est un des moyens pour accélérer la diffusion, pour augmenter le nombre de paysans adoptants et/ou augmenter la superficie mise sous SCV.
- Permet aux emprunteurs de se familiariser avec la démarche de crédit pour se voir octroyer un crédit supérieur dans l'avenir.
- Ouvre une possibilité de l'épargne accumulée tout en ayant la possibilité d'acquérir un nouveau bien.
- Constitue une porte d'entrée vers une collaboration avec des Institutions d'appui et un espoir pour une « autonomie financière » des exploitations.

Cependant, plusieurs contraintes doivent être aussi considérées. Les points suivants pourront être mentionnés comme contraintes mais à moindre considération :

- Besoin d'une organisation bien posée : nécessite la présentation du dossier à temps, qui conduit au déblocage à temps, sinon l'emprunteur risque un rejet de demande, ou un décalage du calendrier cultural d'où le risque de diminution du rendement et une incidence certaine sur le remboursement.
- Obligation de suivi d'un itinéraire approuvé : une autodiscipline pour le bénéficiaire, et un suivi rigoureux en accompagnement pour les premières années de pratique de la part des organismes d'appui.
- Obligation de respect du contrat : constitution de FGM, paiement d'un intérêt, respect de la date d'échéance, acquittement préalable du droit d'adhésion, constitution de garantie,.....
- Besoin d'études préalables pour évaluer les risques et réduire l'incidence de ces derniers sur le remboursement

■ Insuffisance ou absence d'une clarification commune des rôles et attributions des opérateurs avant le démarrage

Sont identifiées comme parties concernées par cette démarche les suivantes : BRL et OTIV, et évidemment le Projet BV Lac. Si l'idée de mettre en place un tel système est issue des

concertations entre les parties, une fois mis en place le système aura du bénéficier d'une mise en connaissance des responsabilités de chacun. Si le système a bénéficié d'une convention qui délimite les responsabilités, il a eu le défaut de ne pas disposer d'une définition des dispositifs à mettre en œuvre.

Le rôle à jouer par le partenaire technique, qui est le BRL, à part l'appui à l'élaboration de la demande qui n'a pas été contracté, n'a pas été bien défini. Et cette insuffisance ou absence de définition est peut-être l'une des sources de problèmes car dans sa conception le crédit est un outil pour accélérer la diffusion, pour améliorer les capacités de production. Ce concept nécessite alors une implication du BRL dans le suivi des mises en application des objets de crédit : une vérification des déblocages, une orientation sur les applications de ces crédits, un suivi de la mise en œuvre avec une collaboration avec la caisse OTIV concernée pour un compte rendu de suivi, ne serait-ce que les signalisations des cas de déviation à temps. De telles tâches sont à la portée du BRL qui connaît mieux ces paysans en tant qu'opérateur et détenant un dispositif de conseil technique qui est sensé mis en place et en contact avec ces paysans.

Dans le même ordre d'idée, la garantie de réussite et les risques à courir sur le suivi strict des PTA n'ont pas été si bien développés. Les probables impacts des aléas climatiques, les superpositions entre les calendriers culturels, les probabilités de pics de besoins en main d'œuvre qui tendent à rendre difficiles les gestions de ces exploitations paraissent ne pas avoir été ou très peu débattus avant la mise en œuvre du système. A quel point le BRL conditionne et/ou cautionne le remboursement des crédits demandés et octroyés semble être la question qui reste en suspens. Est-ce que l'encadrement endosse une responsabilité en cas de défaillance d'un bénéficiaire ?

De son côté, l'OTIV qui selon son organisation dispose d'agents de crédit et de recouvrement qui devra être un « homologue » des agents techniques de BRL dans ce cadre. En l'absence d'une définition claire, les deux entités n'ont pu apparemment tisser les relations nécessaires pour la mise en œuvre du système. Un système de communication aura du alors être mis en place entre les deux entités, entre eux et les paysans bénéficiaires du système de crédit dans ce sens.

En ce qui concerne les Groupements de Semis Direct, bien que le crédit soit individuel, nous nous demandons pourquoi le système de cohésion n'a pas été mobilisé pour être une « pression morale » sur l'individu, sans être une caution formelle (sinon nous nous retombons dans le système ACCS). Cette structure aura pu contribuer à l'identification des potentiels de remboursement (intégré ou en auxiliaire au comité de crédit de l'OTIV), ce qui aura pu contribuer pour améliorer la situation de remboursement.

■ Insuffisance de mise en application des recommandations issues de l'analyse du crédit individuel

Le système de crédit individuel a été déjà évalué avec les travaux de G. BELLONCLE (cf. 2.3.1). Les principes et recommandations issus de cette évaluation auront pu être exploités pour la mise en place entre autres :

- 1- La mise en place d'un « cautionnement moral » qui aura pu jouer un rôle de pression sociale sur l'individu. Ces groupes existent déjà, les GSD, mais dans la démarche de mise en place de crédit individuel, ils n'ont pas été exploités. En théorie, les membres de ces groupes se connaissent entre eux et la plupart du temps résident dans le même terroir. Ils auront pu identifier les individus qui ne sont pas solvables, interpellé les membres qui ont pratiqué des déviations de crédit, informer les agents techniques de ces déviations, agir sur les individus pour rappeler les remboursements.
- 2- Même si ce groupe ne constitue pas un ACCS, les membres ont du être impliqués dans le cadre d'une mise en connaissance des montants de crédit demandés et des PTA qui sont censés être réalisés avec ce crédit.
- 3- Le rôle de la formation sur le crédit sera vu mais nous pouvons avancer qu'en l'absence d'une formation et d'un suivi de cette formation en matière de gestion de crédit, les paysans n'ont pas eu assez de recommandations sur les utilisations des crédits et leurs intérêts.

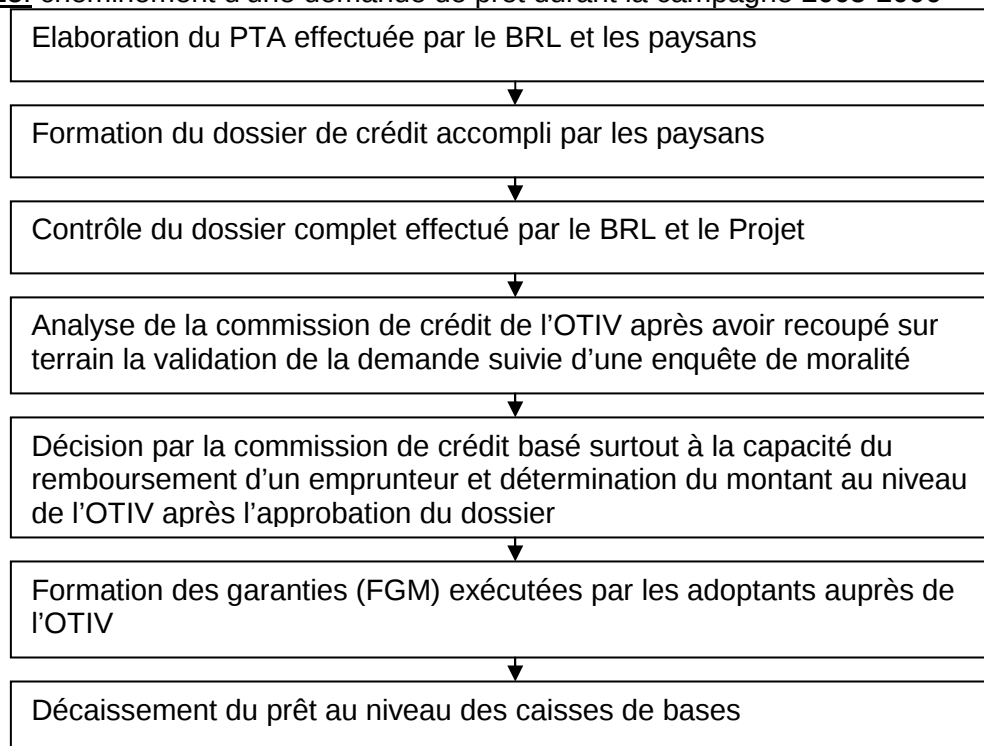
2.2.2.2 Au niveau de la mise en œuvre

■ Contraintes temps au cours de la préparation du dossier :

Pendant la préparation, cette dernière n'a pas permis aux équipes de porter une analyse rigoureuse sur les demandes du déblocage, car la préparation du dossier n'a pu commencé correctement qu'à la mi-novembre. L'analyse du dossier et l'enquête des membres n'ont pas été effectuées dans les normes. Pour la banque, après avoir été analysés par les commissions de crédit de la région, tous les dossiers doivent encore être visés par un spécialiste à Antananarivo. Mais cette procédure aussi n'a pas été sans effet sur la période de déblocage.

La démarche d'obtention de crédit à l'OTIV peut se présenter de façon simple comme nous la retraçons dans la figure suivante.

Figure 15: cheminement d'une demande de prêt durant la campagne 2005-2006



Malgré, la longueur de la procédure appliquée pour une demande de prêt (fig. 15), l'OTIV débloquent à terme tous les crédits.

■ Insuffisance de communication, d'information et de formation sur le crédit :

Bien que la zone d'action est une zone qui avait bénéficié de l'installation d'un crédit agricole depuis des années, de telle situation ne suggère point que le système est connu et surtout maîtrisé par la population. D'autant plus que certainement des paysans qui n'ont jamais eu des expériences en crédit sont recensés parmi ces bénéficiaires. Si la communication sur l'existence du crédit a été passée et exploitée, il semble que les informations sur les risques encourus avec le système (mise en application des textes en vigueur en matière d'abus de confiance, pertes des gages, exclusion sociale...) n'a été que très peu véhiculée.

Même s'il a été prévu dans la convention de mettre en place une formation des paysans bénéficiaires pour une « culture de crédit », cette dernière n'a pas été réalisée. Or cette formation aura pu faire comprendre aux bénéficiaires au moins les réflexes de base en matière de crédit : de réagir en tant que responsable d'un futur remboursement, et que les sommes empruntées devront être (nettement) inférieures aux profits générés pour réduire les risques de non remboursement.

Des incompréhensions (volontaires ou involontaires) autour du système semblent subsister.

Du côté des paysans, le crédit a été compris comme faisant partie du pack d'appui technique, comme les appuis techniques en SCV. A ce titre, compris comme devoir de l'appui, le fait d'en bénéficier n'engage pas le bénéficiaire mais engage l'appui, appelé le plus souvent le projet, et le non remboursement sera peut être toléré.

Certains paysans ont compris le système comme une manière de multiplier l'argent. En misant une somme (le FGM), ils obtiennent quatre fois plus (le crédit).

Mis dans une position d'assisté, le bénéficiaire de crédit relie les récoltes et le remboursement. Une très bonne récolte équivaut à un remboursement et une mauvaise non. Et les mauvaises conditions de production (aléas climatiques) ou de commercialisation (baisse de prix, mévente) correspondent pour eux à des conditions de justification de non remboursement. Or, en matière de crédit, aucune possibilité de non remboursement n'est prévue. Ce qui ne fera que générer des conflits entre le bénéficiaire et l'IMF, qui même si elle dispose d'une marge de manœuvre à travers les taux d'intérêts et de frais de gestion, ne devra pas accepter facilement des situations de recouvrement et encore moins de non remboursement.

En absence de formation en matière de crédit et gestion de crédit, le bénéficiaire ne peut qu'appliquer ses règles sur la gestion du crédit, qui est selon lui « son argent ». Pour les paysans, le SCV a été une porte d'entrée pour bénéficier un crédit. Ce qui n'est pas un mal en soi, si ce crédit a été intégralement utilisé dans le SCV et suivant le PTA qui a été établi. Mais malheureusement des cas de déviation ont été recensés. Ils l'utilisent comme bon leur semble, et la plupart du temps vers des activités qui ne génèrent aucun profit. Et au final, ils ont des difficultés pour rembourser leur crédit.

Du côté des opérateurs, la mise en place du crédit a été définie comme un moyen d'accélérer la diffusion. Ce qui paraît juste. Mais pour atteindre un tel objectif, il fallait l'accompagner d'une conception et mise en place d'un système de suivi adéquat. Ainsi pour pouvoir suivre le système, les agents techniques auront du recevoir les informations et les formations nécessaires, entres autres les mécanismes de crédit, le rôle du crédit et les risques encourus par les emprunteurs, la méthode de suivi d'une opération de crédit individuel....

Ce qui prouve déjà l'importance des appuis assurés par BEST car le contenu de l'instruction traite davantage de la **formation fonctionnelle** et celle **relative au crédit**. En général, les attentes des participants durant les informations tournaient autour de :

- L'acquisition et la capitalisation du savoir faire et du savoir être en vue de devenir des partenaires à la hauteur des discussions qu'ils auront à engager avec les Institutions Financières.
- L'échange d'expérience entre les paysans formés et les formateurs afin d'éviter les dérapages des crédits accordés.
- La maîtrise des outils de crédit pour être efficaces et opérationnels et finalement être des professionnels ayant la capacité d'établir des dossiers de crédit.

Dès que le crédit est débloqué, le BEST suit de près sa distribution, et assure la vérification de son fonctionnement.

La mobilisation du remboursement devient la préoccupation des bénéficiaires de crédit deux mois avant l'échéance.

■ Absence de suivi :

Comme il a été signifié en opus, une conception d'un système de suivi a fait défaut. Les informations obtenues relatent des superficies mises sous SCV, des bénéficiaires de crédits, mais aucune sur la manière de gestion de ces crédits, les problèmes rencontrés et les dispositions prises. Si bien que l'augmentation de superficies mises sous SCV et celle du nombre d'adoptants a été atteinte, les articulations entre les techniques de production et les crédits n'ont pas été matérialisés la plupart du temps que par le PTA établi lors de la demande. Au-delà de ce stade, beaucoup de paysans ont été « laissés libres » avec les conséquences que nous savons. Si ce suivi a été appliqué, nous pouvons en être sûrs que le taux de remboursement n'aura pas été ce qu'il était au mois d'août. Au moins les visites fréquentes de ces techniciens qui ont évalué la mise en œuvre du PTA et les sanctions qui

auront pu être prises à titre d'exemple en cas de déviation auront pu limiter les risques de non remboursement.

■ Absence de la sensibilisation et retard du recouvrement :

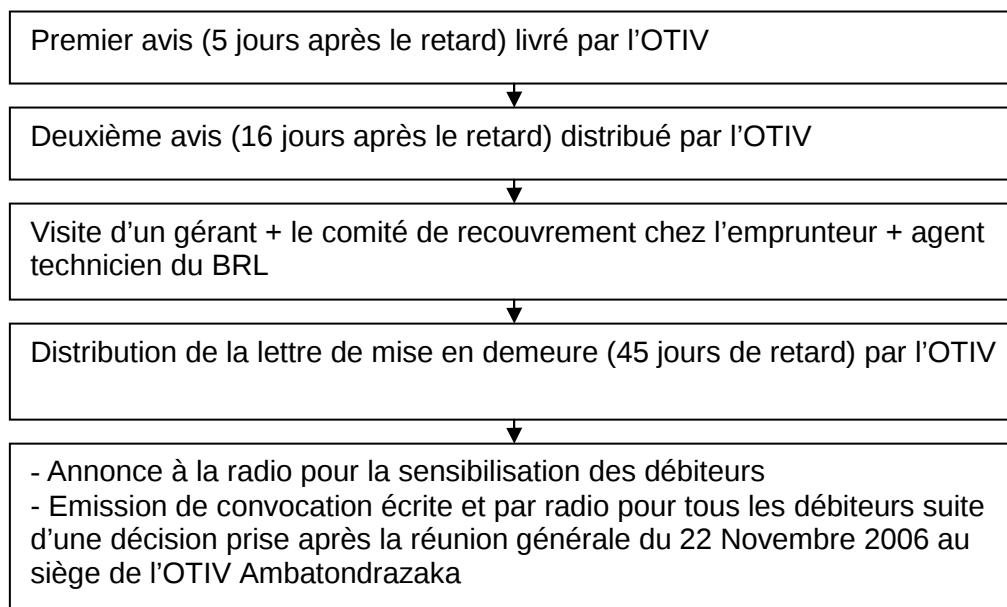
Certainement, aucune action sérieuse n'est entamée avant l'échéance. La fragilité de la coopération entre les deux responsables de recouvrement (BRL, OTIV) serait en cause car l'attribution de chacune des parties n'était pas déterminée au départ. L'enquête nous confirme qu'aucune pré sensibilisation n'a été effectuée aux adoptants par l'OTIV. Ce qui prouve l'importance des actions du BEST en tant que socio-organisateur, responsable de sensibilisation et de recouvrement de crédit. Mais, les groupes en collaboration avec BOA a bénéficié de cette sensibilisation car le BEST n'entreprend ses actions qu'aux associations. Ce qui nous amène à dire que le crédit BOA est plus organisé.

Notons que selon les agents de BRL, ils n'ont pas l'occasion d'avoir la situation de recouvrement qu'au mois de Septembre, c'est-à-dire un mois après l'échéance, et ce n'est qu'après cela que le recouvrement commun a pu débuter correctement.

Après constat des faits de non remboursement ou de remboursement partiel, l'OTIV a décidé d'entreprendre une série de procédure dans le but d'améliorer les résultats.

1. L'arrangement à l'amiable :

Figure 16: Procédure de recouvrement durant la campagne 2005-2006



Source : OTIV et auteur

- Un premier avis, lancé 5 jours après le retard, mais en tout cas, ce démarche n'a que très peu changé la situation de remboursement. Cette absence de réponse peut traduire une mauvaise volonté. C'est pourquoi, il est important de poursuivre de façon systématique l'action avancée pour le recouvrement du crédit, d'expédier un deuxième avis.

- Une visite d'agent gérant, plus le comité de recouvrement est entamée au 31^e jour de retard. Cette opération a pour but de réinviter le débiteur à régulariser sa situation. Cette initiative a pu améliorer la situation générale de l'OTIV, en passant de 40,14% (mois d'Août) à 64,17% au mois de Septembre. Sans atteindre l'objectif 100% de remboursement.

- 45^e jour de retard, l'OTIV a distribué la lettre de mise en demeure, cette mesure a connu de succès mais l'évolution de la situation du remboursement de l'OTIV n'est pas encore satisfaisante, c'est-à-dire la moyenne a passé de 66,33% à 73,03% seulement entre le mois d'Octobre et de Novembre.

- Après ce stade, l'OTIV organise une réunion extraordinaire avec l'équipe du Projet à la date du 6 Novembre 2006 pour clarifier la situation générale du remboursement du crédit appuyé par le Projet à l'OTIV et pour rechercher des solutions correspondantes.

Dans une deuxième réunion du 22 Novembre 2006, on essaie d'entreprendre les mesures, prises les démarches suivantes pour que le dossier ne soit pas transmis aux contentieux :

- ☐ Elaboration d'annonces à la radio pour sensibiliser les débiteurs.
- ☐ Emissions de convocation par écrit et par radio pour tous les débiteurs.
- ☐ Préparation et organisation d'une réunion pour la mise au point de la situation et l'élaboration d'un programme de remboursement au cours de chaque réunion.

Cette mission est sous l'égide des responsables de crédit agricole de l'OTIV et des personnels responsables du BEST et du BRL. Il est impératif de prendre cette mesure car la situation négative de recouvrement engendre une conjoncture essentiellement délicate.

Par la suite, la situation moyenne de remboursement a pu atteindre 90% au mois de Décembre.

2. Les procédures exceptionnelles :

Ce dernier recours dans l'action de recouvrement fait appel à des mesures, plus compliquées. Ce procédé paraît nécessaire si les efforts fournis par les débiteurs après toutes les interventions normales ne seraient pas satisfaisants.

- ☐ Convocation de la police ou de la gendarmerie : avec les autorités, le caissier gérant devra être obligatoirement présent lors de cette rencontre et muni du dossier du ou des emprunteurs. Cependant, cette démarche n'est pas effectuée durant le recouvrement.
- ☐ Poursuite en justice : 26 dossiers des grands débiteurs seulement sont passés auprès des autorités au moi de février. Jusqu' à ce jours, l'action judiciaire n'est pas un bon moyen compte tenu de la lenteur du procès et surtout du paiement des droits et accessoires à coût élevé. Ceci confirme l'adage selon lequel « il vaut mieux un mauvais recouvrement qu'un bon procès ». Néanmoins, les dossiers des impayés sont déjà tous réunis en attente de la décision finale.

En effet, les débiteurs ont requis le report de la date d'échéance (extension du délai accordé) et le refinancement (renouvellement de crédit). Certes, ces deux pratiques visent le remboursement total du crédit. Ils sont très risqués, car

- les problèmes sont ignorés par les débiteurs et ils pourront se reproduire au prochain financement.
- le double paiement à la prochaine campagne s'avère être trop lourd pour les débiteurs ayant le refinancement. En plus, ils sont des nouveaux membres, donc la confiance n'est pas encore bien entretenue entre les deux partenaires.
- l'exception effectuée en un ou deux membres peut entraîner le jugement des autres et les encouragent en revanche à cesser leurs remboursements en cours.
- ces mesures ont un impact négatif sur le programme des Institutions Financières.

Par conséquent, elles ne sont pas recommandées comme méthodes de récupération des impayés.

2.2.3. Défaillances liées au système de culture :

2.2.3.1 Prédominance des adoptants en première année:

En se referant dans le cas de la culture saison 2005-2006, le SCV en première année prédomine (65% des adoptants bénéficiaires de crédit). Les paysans ont eu à la fois à apprendre les deux techniques (SCV et crédit). C'est pourquoi, la technique n'est pas encore suffisamment maîtrisée.

En d'autres termes, la saison correspond à une expérience pour la majorité des adoptants d'où, probablement, les difficultés rencontrées sur la maîtrise des techniques pendant la pratique culturale, surtout sur la gestion du crédit et des personnels.

Sans vouloir répéter, l'absence de formation spécifique et consistante sur la notion de crédit, l'utilisation de ce dernier et les risques encourus, avec un bon suivi de la mise en application, les adoptants ne succomberont pas à la tentation de déviation des crédits. Or, le crédit en soi est déjà sujet à risque : aléas climatiques, baisse de la production, variation des prix offerts à la récolte. Donc, si à ces facteurs s'ajoutera la spéculation, la situation ne se fera que se compliquer.

2.2.3.2 L'interrelation du calendrier culturel des adoptants et le remboursement:

L'approche de cette partie nous permet de voir les articulations et les possibilités d'interférences entre le calendrier du crédit au calendrier de la culture.

Tableau 5: Calendrier de culture et prévisions de financement

Mois	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Préparation du sol										
Semis / mise en place										
Entretien, fumure										
Récolte										
Commercialisation										

Déblo
cage
crédit

Mise en place d'une
éventuelle culture de
contre saison
(légumineuse)

Rembour
sement
du crédit

Tableau 6: Calendrier de la riziculture sur bas fond

Mois	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Préparation du sol										
Semis / repiquage										
Entretien, fumure										
Récolte										
Commercialisation										

Source : auteur

Interprétation et analyse :

Dans le premier tableau nous pouvons déduire que, compte tenu des conditions climatiques moyennes de la région, des caractéristiques des espèces végétales que l'on veut mettre en place et des expériences antérieures, les opérateurs se sont fixés une date limite de semis en saison le 15 décembre. Passé ce délai, les plantes peuvent ne pas boucler convenablement leurs cycles et les crédits sont exposés aux risques de non remboursement (absence ou insuffisance de production). Ce qui voudra dire qu'au moins un déblocage partiel devra survenir bien avant cette date pour les différentes opérations de préparation du semis (labour si année zéro, engrais de fond, semences et traitement de ces dernières, et le semis en soi)

surtout pour les paysans qui ne disposent pas de moyens financiers conséquents pour y faire face.

En cas d'insuffisance de pluie, les paysans attendent pour semer, et, durant ce laps de temps, l'emprunteur est tenté d'utiliser l'argent du crédit pour d'autres fins.

■ Concurrence entre le SCV et la riziculture irriguée : calendrier, crédit, main d'œuvre

Au vu de ces deux tableaux successifs, nous pouvons en tirer qu'une concurrence vive entre le SCV et la pratique de la riziculture irriguée, qui reste systématiquement priorisée par des ménages agricoles du Lac Alaotra, existe. Le chevauchement des **calendriers culturels**, la concurrence du **crédit** avec les dépenses rizicoles sont considérés parmi les facteurs de l'échec des paysans qui n'ont pas pu rembourser à l'échéance leurs crédits. L'argent obtenu est le plus souvent affecté à la riziculture irriguée bien qu'il a été demandé pour le SCV. Or, dans un itinéraire technique donné, le respect des recommandations des techniciens et l'affectation des crédits demandés aux postes correspondants au moments définis conditionnent la réussite. Le PTA est établi dans ce sens. Ainsi tout manquement par rapport à ces indications techniques handicaperait certainement les résultats obtenus. Les paysans ont des difficultés à choisir entre le SCV et la riziculture, et préfèrent plutôt investir dans la seconde. Ce qui semble logique car la riziculture est connue et « maîtrisée » tandis que le SCV est tout nouveau. D'autant plus que les paysans qui se trouvent dans ce cas ont déjà dépensé une bonne partie du crédit pour la préparation du sol en riziculture irriguée avant la mise en place du SCV.

La pénurie en **main d'œuvre** pourrait retarder le semis de la culture pluviale surtout pour les paysans qui ont recours à l'emploi de main d'œuvre extérieure. Il va de même pour l'entretien des cultures en SCV qui coïncident avec la période de repiquage du riz, donc la main d'œuvre est chère à payer. Cette période correspond à la période de disette (mi-janvier, février, mi-mars). Ce qui ajoute une tentation de plus pour le paysan de dévier le crédit pour l'achat de vivres pour sa famille.

Cependant, la pratique du SCV en culture saison nous permet d'avoir la production anticipée (bon prix) et de sauver les paysans durant la pénurie en riz en période de soudure mais la réussite dépend de la pluviométrie (fréquence, quantité, ...), la disponibilité de semence, des produits phytosanitaires, des engrais, de la quantité et de la qualité de la couverture.

■ Difficulté entraînée par la durée de prêt (8 mois)

La durée assez longue entre la récolte et le remboursement de crédit tente les paysans à spéculer sur l'argent qu'il dispose, en espérant qu'il peut gagner dans cette spéculation. Un espoir entretenu par une hypothétique récolte de la riziculture irriguée pour ceux qui en font, mais qui ne se réalise toujours pas, surtout quand les rizières se trouvent dans des mauvaises conditions d'approvisionnement en eau.

Ces faits se répercutent probablement sur le remboursement.

■ Insuffisance des biomasses :

La disponibilité des biomasses a posé de difficulté durant l'application de la culture car son coût est déjà cher (Ar 5000/ charrette) et la demande en quantité abondante n'a fait qu'amplifier ce problème. C'est pourquoi le BRL a proposé le système à base d'herbicide mais ceci n'arrive pas à couvrir correctement le sol. Par conséquent, le coût du désherbage a été considérable.

■ Difficulté de maîtrise pour les rizières à Mauvaise Maîtrise d'eau :

Le risque est dit « accentué » sur la Rizière à Mauvaise Maîtrise d'Eau en système cultural que financier. Vraisemblablement, ce système est encore difficile à maîtriser car (i) on ne peut pas agir sur le climat, (ii) l'habitude de faire des semis tardifs est bien ancrée chez les paysans (cas d'Ambatosoratra). Pour les rizières hautes, qui ne sont alimentées que par la pluie, il faut attendre une pluviométrie décadaire de l'ordre de 100 à 150 mm pour qu'elles puissent être mises en boue et repiquées. Pour les rizières de vallée ou de plaine, elles sont assez régulièrement inondées. Ces rizières peuvent avoir de l'eau pendant plusieurs semaines,

parfois pendant deux à trois mois ; mais cette eau arrive souvent très tard (février), et la durée de submersion n'est pas suffisante pour obtenir un rendement significatif. En plus, ces durées d'inondation ne sont pas suffisantes en général pour éliminer les mauvaises herbes, en particulier le cynodon, que l'on rencontre dans la plupart des rizières pendant la culture, réclame de 3 à 4 fois le sarclage d'une parcelle et augmente le coût de la production.

Cette conjoncture est remédiée par le BRL en suggérant le semis précoce avec l'utilisation de la variété polyaptitude mais l'inquiétude réside encore au niveau des paysans sur la réussite.

Et ce phénomène se reproduit chaque année et pose des incidences sur le remboursement du crédit.

Face à la superficie étendue du RMME dans la région Lac Alaotra, il est intéressant de souligner que la culture sur RMME mérite encore d'être approfondie et les conditions de réussite doivent être réétudiées soigneusement.

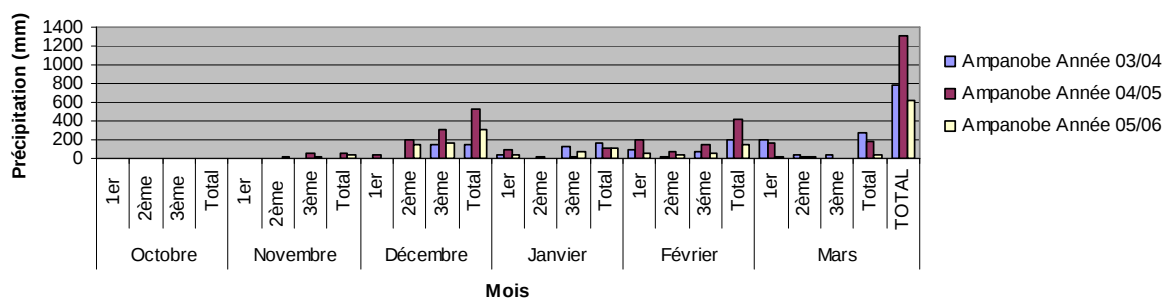
Bref, le système de culture SCV a conditionné le remboursement des paysans car la maîtrise des conditions de réussite en SCV détermine la récolte.

2.2.4. Défaillances liées au cadre général :

2.2.4.1 Le climat : insuffisance pluviométrique

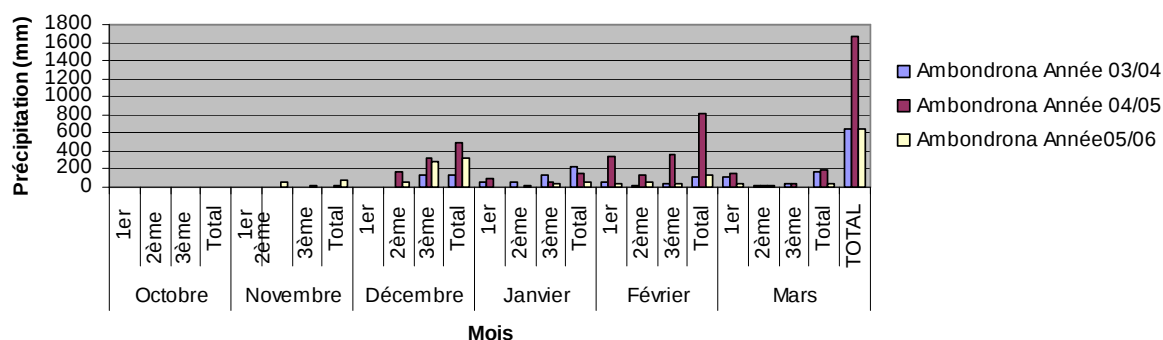
Les deux stations d'Ampanobe et d'Ambondrona se situent dans la zone d' Amparafaravola. Les deux figures ci après nous permettent de voir la dénivellation pluviométrique pendant la saison 2005- 2006 en rapport avec les deux années précédentes. Cependant, ces données ne sont pas valables pour Ambatosoratra et Imerimandroso.

Figure 17 : Récapitulation des précipitations décadaires d'Ampanobe (en mm et 1/10)



Source: Station d'Ampanobe, BRL 2006 en ANNEXE 6

Figure 18 : Récapitulation des précipitations décadaires d'Ambondrona (en mm et 1/10)



Source : Station d'Ambondrona, BRL 2006 en ANNEXE 6

L'alternance de la sécheresse et de l'inondation telle est la situation fréquente dans la zone d'étude. Pendant la saison 2005-2006, une insuffisance pluviométrique frappe la culture. La

pénurie s'étale en mois de Février (allant de 195 à 423 jusqu'à 138mm à Ampanobe), Mars (passant de 269 à 185 jusqu'à 35 mm) et coïncide avec la phase critique de la végétation (tallage pour le riz). C'est pourquoi la récolte des paysans qui ont semé tard est assez basse. Notre situation est assez fréquente chaque année mais les impacts sont plus marqués durant la saison dernière.

2.2.4.2 La commercialisation : instabilité de prix

Figure 19 : Evolution de prix à Imerimandroso

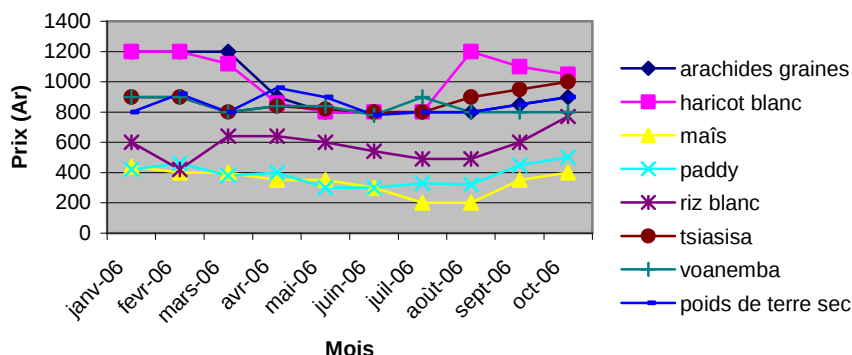
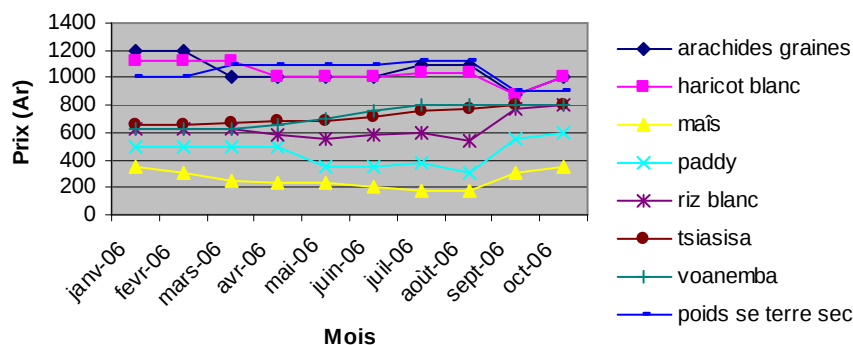


Figure 20 : Evolution de prix à Amparafaravola



Source : BRL 2006 en ANNEXE 12

Au cours de la campagne 2005-2006, le riz et le maïs sont les principaux produits de la récolte. Le niébé, le voandzou, l'arachide, le pois de terre et le manioc les succèdent parmi les produits secondaires.

En dehors des produits autoconsommés, les paysans visés par l'étude vendent leur récolte localement mais à différentes périodes suivant le type de produit et le prix sur le marché.

Pour le riz, beaucoup de paysans savent profiter du prix du paddy intéressant durant les mois d'Avril-Mai où ils ont gagné, et arrivent même à anticiper le remboursement de leur crédit à l'OTIV.

Parfois, ils arrivent à racheter un stock de paddy à bas prix pendant la récolte du riz irrigué.

En ce qui concerne le maïs, l'un des problèmes majeurs de ce secteur est constitué par sa commercialisation. Dans le tableau, nous pouvons constater la stagnation du prix au mois d'Août. L'une des raisons probables serait la spéculation des collecteurs sur ce produit car ces derniers connaissent parfaitement que la date d'échéance des Institutions Financières, converge au mois d'Août, appelée communément « daty malaza » ; et ils se concertent pour faire en sorte que le prix soit maintenu à 200 Ar /kg.

Par conséquent, le produit est vendu à perte pendant le recouvrement ou a été déjà vendu petit à petit et finalement, les paysans ne disposent plus de liquidité suffisante.

La SdMad avait contracté un accord tacite pour l'achat des productions de maïs des paysans à un prix intéressant, la circonstance était que l'accord n'aboutissait pas à la fin voulue. L'attente entraînait un problème sur le remboursement et la vente à un prix réduit. Pour le reste des produits tel que le voandzou, le pois de terre et le niébé, les récoltes étaient vendus localement ou ramassés par la Sd Mad.

2.2.4.3 L'absence de l'assurance crédit :

L'absence d'assurance-crédit qui couvre un certain nombre de risques comme le décès du bénéficiaire du prêt, la paralysie permanente, les catastrophes naturelles, le feu, le vol, les troubles de l'ordre public a été constaté lors de l'étude.

2.2.4.3.1 Le besoin d'assurance des paysans :

Qui dit assurance, dit sécurité. La confiance et la continuité de service dépendent essentiellement du niveau de sécurité financière. Par conséquent, la couverture de l'assurance permet aux paysans de maintenir leur remboursement au niveau des Institutions de crédit qui conditionne la continuité de collaboration. En outre, l'assurance constituera une garantie supplémentaire incontournable en matière d'action de crédit.

Dans le but de conserver la technique initiée aux paysans, il faut avoir un levier en cas critique, c'est à dire que les Institutions pouvaient être à l'abri des risques par le renflouement des FGM. Par ailleurs, les paysans sont exposés aux risques des intempéries. Retenons que la sécheresse, le cyclone et la grêle sont des calamités à forts risques pour le SCV tandis que l'inondation semblerait moindre.

2.2.4.3.2 Les problèmes d'accès :

Emelie Wagner a abordé ce sujet en 2004 en enquêtant trois compagnies d'assurances. Selon les résultats de cette étude : MAMA ne concernait que les assurances véhicules, NY HAVANA a fait savoir qu'elle ne fait rien pour les paysans (bien qu'ils constituent 80% de la population) donc, il ne reste que l'assurance ARO, les négociations ont pu être entamées dans ce sens.

Toutefois, la conclusion reste inchangée, l'agence ARO semblait imaginer qu'on lui offre d'assurer de larges parcelles éloignées à tout risque de cyclone, sécheresse ou d'inondation, qu'elle semble avoir remarquer que le milieu rural est pauvre et que ces aléas climatiques sont courants.

En outre, les impôts, le taux d'intérêt, la TVA, la constitution d'un FGM, le frais de préparation du dossier posent déjà en soi des problèmes qui semblent insurmontables pour les paysans. Comment pourrait-on imaginer la contribution de ces derniers à investir dans ce type d'assurance ?

Cependant, l'assurance a proposé des prix (non mentionné dans son ouvrage) qui malheureusement paraissent trop élevés tout en confirmant que la culture pluviale est exposée à beaucoup de risque à savoir les aléas climatiques, les feux surtout pour le SCV.

2.2.4.4 Absence de l'épargne :

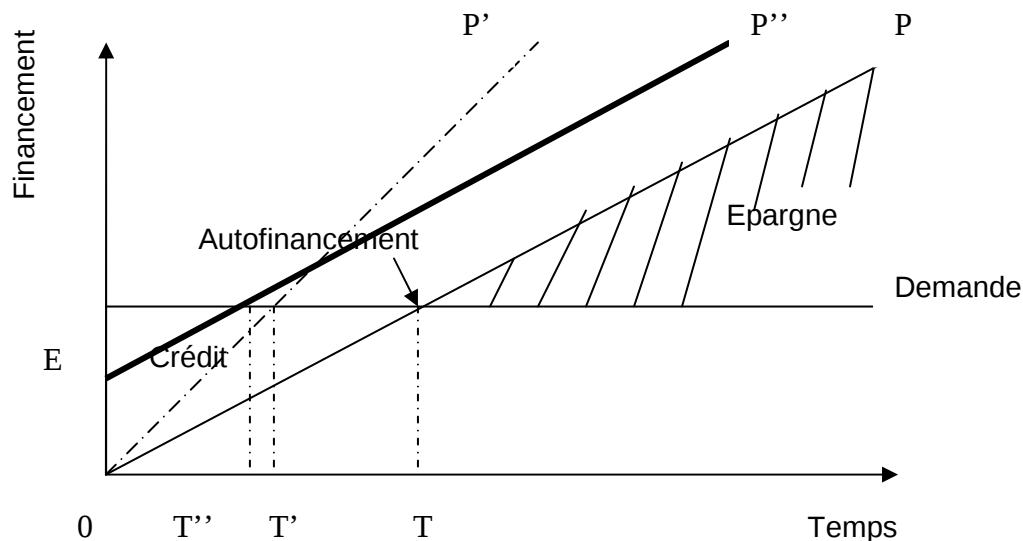
2.2.4.4.1 Objectif de l'épargne :

L'épargne et le crédit sont deux activités complémentaires. Toutefois, dans le fonctionnement du système, l'épargne joue un rôle déterminant. L'épargne est fondamentalement une mesure de sécurité personnelle, soit pour se prémunir contre les imprévus, soit pour assurer le développement économique. Il est donc considéré comme moyen efficace pour améliorer la capacité de remboursement et simplifier l'accès des paysans à l'autonomie.

Nous avons communément admis qu'il n'y a pas d'autonomie sans passer par l'épargne. L'alternative du don peut être envisageable mais les résultats obtenus dans beaucoup de Pays en voie de développement nous prouvent son inefficacité [11].

L'autonomie des paysans étant l'une des idées maîtresses qui sont préconisées par le Projet et constitue la seule façon possible d'assurer sa pérennisation et sa réplication. La prise en charge progressive des responsabilités et de la charge financière de leur activité est un axe, pour se libérer de la dépendance du crédit. La figure ci après nous permet de voir les possibilités offertes par l'épargne et l'atteinte d'un autofinancement.

Figure 21 : Evolution vers l'autofinancement



Source : auteur

En supposant pour simplifier que la production est une fonction linéaire simple du temps et du financement, sur cette figure, la production augmente progressivement, l'aire du crédit demandé se réduit au fur et à mesure du temps. Pour une demande de financement définie, nous pouvons dire que :

Au temps T, les droites de la demande et de la production se rencontrent et à partir de ce point, l'autofinancement commence, où la production est supérieure à la demande de financement et la partie réservée à l'épargne devra augmenter progressivement si les paysans commencent à épargner.

Pour une même demande de financement, une droite de la production plus intensive P' peut en théorie permettre d'atteindre un autofinancement plus rapide T'.

Avec une même demande, la production peut être augmentée par la différence du niveau de fertilité du sol et par la mise en application correcte des recommandations des techniciens.

Et une constitution d'épargne préalable de niveau E permet, avec un même niveau de production P'' d'atteindre plus rapidement au temps T'' le point d'autofinancement car elle permet de réduire le besoin en crédit.

2.2.4.4.2 Les différents épargnes proposés par l'OTIV :

Nous citons ci après les types d'épargne proposés par l'OTIV.

Epargne à vue :

Pendant les six ou douze mois suivant leur adhésion, elle a pour but d'habituer les membres à faire l'épargne. Tout nouveau membre doit ainsi verser mensuellement une somme qu'il aura fixée au moment de son adhésion. Cette épargne continue est bloquée pendant la période convenue (notion de culture d'épargne).

Mais actuellement, l'OTIV essaie de donner un intérêt de 3% annuellement sur l'épargne bloquée pour motiver les membres. Ce type d'épargne présente des avantages comme les meilleurs accès au crédit, l'accessibilité en tout temps (sauf si l'épargne est donnée en garantie) et qu'aucun minimum n'est requis.

Epargne spécialisée :

C'est un produit d'épargne permettant au membre de garder en réserve des sommes d'argent, qu'il peut retirer, en tout temps et pour lesquelles il reçoit un rendement intéressant, calculé sur le solde minimum mensuel (4,5 % annuel). Ce type d'épargne est aussi accessible en tout temps et accepté en garantie de prêt surtout à l'accès au crédit. Entre autre, le dépôt minimum est de 50.000Ar.

Epargne à terme ou dépôt à terme :

Cette d'épargne s'adresse à tous membres ayant accumulé au moins 100.000Ar et qui dispose des liquidités suffisantes pour subvenir à leurs besoins et couvrir ses dépenses courantes, et aussi à tout membre qui désire obtenir un rendement supérieur sur ces épargnes (6 à 10%) selon l'importance du dépôt.

Les caractéristiques de cette épargne sont la fréquence de paiement qui est à l'échéance, un seul dépôt initial et aucun retrait n'est permis, le dépôt gelé pour la période visée.

Dépôt salaire :

Ce produit s'adresse aux particuliers, aux entreprises commerciales et industrielles et aux organismes publics et parapublics. Donc ne sera pas développé car ne concerne pas notre étude.

Notons que des formes d'épargnes sont pratiquées par les paysans qui méritent d'être signalées entres autres :

- ☐ Epargne en liquide (« économie ») détenu au foyer même c'est-à-dire sans verser à une caisse quelconque.
- ☐ Epargne circulant à une épargne fixe (animaux d'élevage ou matériel rémunérateur) c'est-à-dire au lieu de détenir une liquidité ou de déposer cette dernière à une caisse, il achète un objet ou un animal qu'il pourra revendre au moment des besoins de liquidité.

De tout ce qui a été exposé dans la partie concernant les différentes sources de problèmes, nous pouvons avancer que les conditions de remboursement ne sont pas remplies.

Si telles sont les conditions de remboursement, il nous parait utile de voir les expériences de la BOA en matière de crédit en vue de vérifier notre troisième hypothèse. Notre analyse sera enchaînée par l'exploitation des leçons issues de la banque BTM par la mise en application du système individuel et par la comparaison des deux systèmes de crédit existants poursuivra l'étude.

2.3. Les acquis issus de la BOA en matière de crédit :

2.3.1. Expériences de la BOA avec le système individuel :

Selon Guy BELLONCLE, concernant l'expérience du SOMALAC sur l'ACCS entre 1985-1990 :

- ☐ Il est difficile d'assurer un suivi des emprunteurs dans le cas de crédit individuel. La mise en place du PTA avant le déblocage du crédit avait éradiqué le détournement de fond appliqué par les paysans, ce qui entraînait la baisse du taux de remboursement.
- ☐ De plus, le retard du déblocage du prêt, qui constitue une sévère critique adressée à la Banque a contribué à la mauvaise situation. Car dans telle condition, le crédit est plus néfaste qu'utile dans la mesure où il conduit les bénéficiaires à utiliser l'argent à d'autres fins que la culture. D'où, l'effort de débloquer à temps qui est devenu une préoccupation primordiale pour la Banque.
- ☐ Mais le problème se pose sur la force des garanties réelles exigées par la Banque en matière de gage à saisir en cas de défaillance du débiteur. La vente aux enchères des garanties réelles s'avère inapplicable pour deux raisons :

1. D'une part, les recours à des huissiers de justice passe par une procédure complexe et qui dans tous les cas traîne en longueur ce qui a pour résultat de donner au débiteur le sentiment d'être inattaquable.
2. D'autre part, même si cette procédure se réalise, elle est confrontée à l'impossibilité de procéder à une telle vente aux enchères, faute d'acquéreurs. Il est en effet sociologiquement inconcevable dans les villages où existent soit des relations de parenté, soit des relations de voisinage qu'un habitat du village se porte acquéreur d'un bien appartenant à un autre habitant. Ce serait une rupture du fihavanana¹ et entraînerait la honte sur toute personne qui se portera acquéreur.

La Banque est arrivée à l'impasse. Cette situation insurmontable a conduit donc la Banque à cesser la collaboration avec les paysans défaillant comme derniers recours.

De ces constats, la SOMALAC en collaboration avec la BTM (qui est devenue plus tard la BOA) a abandonné le système de crédit individuel et avait mis en place le système de crédit à caution solidaire.

2.3.2. Prise de décision avec le système de crédit à caution solidaire :

2.3.2.1 Principes valables seulement pour les ACCS :

Selon BELLONCLE G., pour assurer la bonne marche de crédit solidaire, cinq principes de base avaient été définis :

1. **Le principe de cooptation** : ne peuvent être solidairement responsables que ceux qui s'acceptent comme tels. Le crédit solidaire ne peut donc fonctionner – sauf exception- qu'à l'intérieur d'un groupe d'interconnaissance, où les gens se font mutuellement confiance, qui partagent un certain nombre de valeurs communes (« sens de l'honneur », de crainte de « salir le nom de la famille » etc...). En aucun cas la taille du groupe ne peut (ni ne doit) être déterminée de l'intérieur. Feront partie de l'association ceux qui s'acceptent solidaire, responsables et exclusivement ceux- là.
2. **Principe d'homogénéité** : le bon fonctionnement d'une association implique qu'il existe une certaine homogénéité quant aux demandes de crédit. Si un petit nombre de membres empruntent à eux seuls autant que tous les autres, il y a risque de « désolidarisation », en cas de défaillance d'un « gros emprunteur ».
3. **Approbation publique de toutes les demandes** : concrètement, l'accord pour être caution solidaire sera exprimé lors d'une assemblée générale d'approbation où chacun doit formuler publiquement sa demande de crédit ; laquelle est discutée par tous les membres de l'association. Un procès verbal des demandes de crédit approuvées est établi séance tenante et signé par tous les membres de l'association.
4. **Autonomie comptable** : chaque association de crédit solidaire doit être en mesure de tenir elle- même sa comptabilité, c'est à dire notamment d'établir les exigibles annuels de chacun de ses membres.
Cette possibilité de vérification permet en effet d'éviter tous les litiges sur les montants à rembourser (ou déjà remboursés) et d'éviter tous les contentieux avec l'organisme bancaire.
5. **L'exigence de garanties réelles au sein de l'association** : à côté des garanties mentionnées plus haut, il est indispensable que dès le départ, l'association exige de chaque emprunteur des garanties réelles. (En d'autres termes « qu'est ce que tu nous donnes en garantie si tu ne rembourses pas »). L'expérience montre en effet, et c'est là un élément nouveau tout à fait essentiel, que les paysans eux

¹ Le Fihavanana, un concept malagasy qui met en valeur les liens de parenté, d'amitié est placé par la société, surtout celle rurale, au dessus de tout

peuvent faire jouer un certain nombre de garanties qu'il serait impossible à l'Etat où à un organisme étatique de faire jouer.

2.3.2.2 Efficacité du démarche et procédure de recouvrement :

Autre que les principes, la demande et la procédure de recouvrement effectué par la BOA et le BEST (socio-organisateur responsable de la sensibilisation et du recouvrement) conduit à une bonne réussite à l'amélioration du taux de recouvrement. En effet, la prise de responsabilité et la collaboration entre les agents de la Banque (Directeur d'Agence et responsable du micro crédit), du BEST et même du Maire de la commune, sur la sensibilisation, l'appui à la vente des produits par contact à des Sociétés opérateurs ont pu contribuer pour réaliser le recouvrement à un résultat promettant. Entre autre, les mandataires ont bien menés leurs responsabilités, mais aussi ont pu identifier des problèmes liés à la réalisation du remboursement de leurs associés.

2.3.3. Mise en comparaison des deux systèmes existants au cours de la campagne saison 2005-2006 :

Comme nous l'avons mentionné, les systèmes de crédit qui coexistaient dans notre zone d'étude étaient le crédit associatif sous cautionnement solidaire pratiqué par la BOA, et le crédit individuel pratiqué par l'OTIV. Il nous paraissait intéressant de les comparer afin d'en tirer les possibilités d'amélioration du système de crédit pratiqué.

2.3.3.1 Synthèse et comparaison des deux institutions de crédit :

Au cours de cette comparaison, la BOA est considérée dans le cadre du crédit agricole mais non pas en tant que Banque commerciale. Notre comparaison a pour but essentiel de faire apparaître les différences et les convergences des deux Institutions Financières afin de tirer les conséquences sur le crédit et sur le remboursement.

Tableau 7 : Comparaison de l'OTIV et de la BOA

Rubriques	OTIV	BOA
Dénomination	Institution de MicroFinance mutuelle d'épargne et de crédit.	Institution Financière de microcrédit agricole et d'épargne (Ambatondrazaka)
Définition	Association de personnel et entreprises qui vise la croissance de la solidarité de ses membres et également l'atteinte d'une meilleure rentabilité financière.	Institution Financière orientée sur l'accroissement des bénéfices financiers de ses actionnaires.
Propriétaire	Membres : décident des orientations et des modes de fonctionnement, des services à offrir.	Actionnaires : décident l'orientation et les modes de fonctionnement des services à offrir.
Mission	Rendre disponible sur place, à l'ensemble de la population qui veut bénéficier des services financiers pour avoir de meilleures conditions, tout en permettant à la mutuelle d'assurer ses frais de fonctionnement et tout en assurant l'éducation économique de ses membres.	Rendre disponible les services financiers à des conditions accessibles et adaptées aux capacités de la population tout en assurant le meilleur rendement de ses actionnaires.
Service	Service de proximité : géographiquement dispersé (12 caisses autour du Lac Alaotra).	Service centralisé : géographiquement concentré et implanté dans des grandes agglomérations (3 caisses autour du Lac)

Rubriques	OTIV	BOA
Clientèle	Groupe cible constitué par les paysans, groupements, petits entrepreneurs et commerçant du secteur informel	Groupe cible constitué principalement par des grandes entreprises et commerces du secteur formel mais les paysans : second cible.
Sources de fonds	Mobilisation de l'épargne des membres (argent chaud).	Source provenant souvent de l'extérieur (argent froid).
Condition d'accès au crédit agricole	- Etre âgée de 18 à 65 ans. - Avoir un casier judiciaire vierge. - Ne pas avoir souscrit à un crédit en parallèle auprès d'une autre Institution de crédit. - Individuel accepté.	- Agée moins de 60ans. - Association formelle. - Avoir un paiement en règle (pas de contentieux).
Garanties	- Garanties réelles : 150% du montant du crédit. - FGM (25% du montant demandé).	- Acte de cautionnement solidaire des ACCS. - Fonds de garantie : 10% du montant du crédit.
Documents de garantie	- Contrat de prêt. - Dans le cadre de la campagne 2005-2006 : contrat OTIV- BV Lac - Reçu de versement du FGM - Lettre de mise en gage des garanties matérielles (légalisée)	- Contrat de prêt. - Acte de cautionnement solidaire. - Billet à ordre. - Reçu de versement au FG.
Dossier à constituer pour la demande	- Pièces justificatives de la garantie offerte ayant la valeur marchande. - Demande d'emprunt signée. - Contrat de prêt signé.	- Statut. - Procuration des mandataires. - Information sur le patrimoine de chaque membre de l'ACCS.
Epargne	- Compte d'épargne obligatoire 3 mois au minimum, exclus la saison 2005-2006.	- Epargnes après remboursement.
Echéance	- 8 mois	- 8 mois
Taux d'intérêt	- 3% par mois calculé sur le solde, frais du dossier 2,5%.	- 2,2% par mois calculé jusqu' à la fin de l'exercice +20% TVA.
Pénalité de retard	- 2%	- 1,67%
Modalité de remboursement	- Anticipation autorisée. - Remboursement fractionné autorisé. - Intérêt calculé ainsi sur le solde	- Anticipation autorisée. - Remboursement fractionné autorisé - Intérêt calculé sur l'échéance.
Mobilisation de la FGM	- Récupérer les FGM après annuité de chaque contractant. - Renflouement (rétention) des FGM au prorata des soldes, cas des impayés.	- FGM débloqué après acquittement de tous les groupes d'un agence. - Renflouement des FGM au prorata des soldes.

Source : auteur, [12], [19]

Interprétation et analyse :

Bien que la Banque et l'OTIV se diffèrent l'une de l'autre, elles œuvrent toutes les deux dans le même but de développer l'agriculture, et collaborent conjointement pour le SCV avec le Projet BV Lac.

La BOA en matière de crédit rural ne s'adresse qu'aux associations (ACCS) tandis que l'OTIV offre une possibilité de crédit individuel.

La notion de rentabilité commerciale est relativement prédominante chez la BOA, car elle devra rendre compte à ses actionnaires de ses opérations, tandis que cette notion est plus « socialisée » au niveau de l'OTIV à cause de son caractère mutualiste.

L'OTIV a des caisses décentralisées pour satisfaire le service de proximité, en revanche, la BOA n'en possède que dans les districts qui ont plus de potentialité économique.

Les deux institutions sont soucieuses de la qualité des bénéficiaires et mettent en place des formalités pour réduire les risques de non remboursement : acte de cautionnement solidaire et association formelle donc personne morale définie en cas de contentieux pour la BOA, constitution de gage pour garanties matérielles, casier judiciaire vierge pour le crédit individuel de l'OTIV.

Les conditions de la BOA paraissent être intéressantes sur les taux d'intérêt et la pénalité de retard, si l'on procède à des remboursements anticipés car l'intérêt est calculé sur le solde pour l'OTIV (taux dégressif) tandis qu'il est évalué sur l'échéance pour la banque (taux linéaire). Sur le FGM, le règlement de l'OTIV s'avère être plus intéressant car le remboursement des fonds individuels n'est pas en rapport avec le paiement des autres membres. Tandis que la banque exige l'acquittement total de tous les membres pour satisfaire au remboursement de l'FGM de chaque participant.

La durée de prêt est fixée à 8 mois pour les deux Institutions Financières, or comme les paysans utilisent des variétés précoces, la récolte se passe bien plus tôt, donc les adoptants auront tendance à utiliser l'argent de la récolte pour d'autres dépenses puisque l'échéance de remboursement est encore loin. Signalons que cette durée de 8 mois est prise en considérant la riziculture irriguée.

Notons que la plupart du temps, les taux d'intérêts ne constituent pas une entrave pour les bénéficiaires qui n'ont pas d'autre choix que de s'adresser aux prêteurs usuraires qui demandent des taux d'intérêts exorbitants, variant dans un semestre de 100% à 150%.

2.3.3.2 Atouts et contraintes de chaque système de crédit :

Chaque système présente ses atouts et ses contraintes et le résultat d'analyse nous permet de comparer les conditions afin de prendre une décision ferme et adaptée face à une situation donnée ainsi que le résultat attendu.

2.3.3.2.1 Atouts :

Tableau 8 : Présentation des atouts de chaque système de crédit

	Système individuel OTIV	Système à caution solidaire BOA
Organisation	Approche de proximité qui devra permettre une meilleure connaissance des conditions d'exploitation du client et d'établir une réponse adéquate par rapport à ses contraintes	La BOA met en intermédiaire les ACCS pour la préparation et la présentation des dossiers de crédit, ainsi que pour le suivi de ces crédits de son octroi jusqu'au remboursement. Ce qui allège l'organisation
Fonctionnement	Les procédures de la demande au recouvrement sont définies et met en œuvre un système de proximité (caisses OTIV)	Dispose d'une capitalisation des expériences en matière de crédit rural qui facilite les prises de décision

		L'articulation avec les structures mises en place et la collaboration avec BEST diminuent le travail des banquiers en temps de traitement des dossiers et en terme de remboursement et de recouvrement des crédits.
Efficacité	- Gain de surface exploitée car élargissement des potentiels adoptants - Adaptation aux besoins des demandeurs - Passage vers l'autonomie individuelle.	- Moyen efficace pour les banquiers d'alléger l'enquête de moralité car les paysans se discriminent entre eux pendant la constitution du groupement. - Les membres peuvent se critiquer, se conseiller, se presser, se comprendre mutuellement. - Condition d'accès peu difficile mais efficace. - Change les garanties réelles en garanties morales : pas de contentieux, ni d'affaire en justice.
Rentabilité	Moyens utilisés pour récupérer les adoptants non motivés à l' ACCS (vision par rapport au Projet et le BRL) : rentabilité administrative. Facilite l'atteinte de l'objectif quantitatif escompté par le BRL.	- Diminue le risque de non remboursement (paiement échu) : rentabilité financière. - Prestation de service pour BEST. - Facilite le suivi et évaluation.

Source : auteur

2.3.3.2.2 Contraintes :

Tableau 9 : Présentation des contraintes de chaque crédit

Système individuel OTIV	Système à caution solidaire BOA
- Le système requiert la mise en place d'un système individualisé de suivi, donc une organisation spécifique pour l'institution avec un système de transmission des informations efficaces. - Impossibilité théorique de recours à une action de pression sociale. - En cas de non respect du contrat, entreprise de démarche de contentieux individualisé. Risque de contentieux pour les insolvable.	- FGM à cautionner solidairement. - Nécessite un entretien des solidarités au sein des groupes formés - Suivi des 5 principes. - Pénalisation de tous les membres pour la faute d'un élément du membre, suivi du refus de prêt à la prochaine campagne sur le crédit impayé. - Sanction de tous les membres sur la défaillance du dossier d'un des leurs : refus de demande. - Réunion fréquente.

Source : auteur

Il est intéressant de rappeler que la stratégie paysanne est individuelle plutôt que collective face à ces différentes contraintes.

2.3.3.3 Atouts et contraintes liés à la coexistence de deux systèmes :

Le rapport entre ces deux systèmes aboutira, soit à un effet positif, soit à un effet négatif sur les IFM. Ce présent tableau pourra être un indicateur sur l'exactitude de ce qui existe.

Tableau 10 : Atouts et contraintes liés à la coexistence de deux systèmes

Atouts :	Contraintes :
- Augmentation de l'offre en service crédit pour les paysans - Libre concurrence pour les 2 Institutions à la recherche des meilleures conditions et de services aux clients. - Façon de garder la pérennisation de la collaboration entre paysans/ Institutions après Projet. - Moyen d'attirer les paysans en effectuant le SCV c'est-à-dire augmentation en masse des adoptants.	- Exige des deux institutions un respect des règles fondamentales du crédit - Nécessite une bonne mise en connaissance de ces règles aux clients potentiels pour réduire toutes difficultés de remboursement - Oblige les deux institutions à travailler sur la qualité du service offert pour faire la différence - Nécessité de trouver un bon équilibre de concurrence tout en préservant les acquis sociaux (conservation de la solidarité de groupe créée par les ACCS vs approche individuel) - Exige une mise en place d'une banque de données sur la moralité des demandeurs de crédit (mauvais payeurs) et une entente sur les mesures à prendre pour les deux institutions

Source : auteur

En tout cas, la collaboration surtout en matière d'information sur les clients réduit les risques.

2.3.3.4 Résumé et comparaison d'activité de crédit des deux systèmes (saison 2005-2006):

Les deux systèmes possèdent l'un et l'autre leurs méthodes de travail, ses stratégies, mais la qualité de service offerte est l'une des critères d'évaluation de l'acceptabilité d'une Institution financière.

Cette comparaison est basée sur la synthèse des résultats de la campagne, de l'étude des procédures de financement des ACCS en Mars 2006 [12], du rapport campagne du BEST et leurs agents sur terrains.

Cette comparaison a pour but de faire émerger les atouts du système ACCS et de souligner un axe de stratégie pour améliorer le système de crédit OTIV et dans le souci d'avoir un résultat satisfaisant au remboursement.

Tableau 11 : Situation des actions de crédit pour la campagne 2005-2006

Rubriques	Système de crédit individuel	Système de crédit à caution solidaire
Institution financière	OTIV	BOA
Année d'expérience	1	3
Nombre de bénéficiaire « saison 2005-2006 »	261	72 groupements de 7 à 15 personnes
Intervenants	BV Lac, BRL, BEST, OTIV, paysans	BV Lac, BRL, BEST, BOA, paysans via ACCS

Rubriques		Système de crédit individuel	Système de crédit à caution solidaire			
Principes de crédit		Principe conventionnel appliqué par les OTIV à Madagascar.	5 principes appliqués			
Pré analyse du système		Test moins préparé	Existe et amélioré			
Client		Presque nouveau membre du SCV = 25/40 enquêtés	Beaucoup d'anciens			
Accès de crédit		Simplifié	Difficile et conditionné			
Taux d'octroi		96% de demande de crédit	Ambatondrazaka :61% Amparafaravola : 98%			
Déblocage	Période	A temps (entre 6 à 15 Déc.)	Peu de retard (fin Déc-Janv)			
	Modalité	1 déblocage	Ambato	1	Amparafa	2
	Délai	15j après le dépôt du dossier		47j		22j
Préparation du dossier		A approfondir	Appropriée			
Analyse du dossier		A approfondir	Détaillée			
Etude de moralité et de confiance		A approfondir	Convenable			
Recoupement sur terrain		Insuffisant	Satisfaisant			
Formation sur le crédit		A initier	Suffisante			
Encadrement sur la gestion du crédit		A initier	Satisfaisant			
Connaissances des règles du crédit par les bénéficiaires		A renforcer	Acquises			
Suivi de	Culture	A renforcer	A renforcer			
	Crédit	Insuffisant	Suffisant			
Action de recouvrement		Difficile	Organisée			
Sensibilisation au recouvrement		Retardée	Fréquente			

Résultats de la BOA avec l'application de l'ACCS:

Tableau 12: Résultat de la Banque avec les ACCS sur deux campagnes successives

Mois	Taux de remboursement (%)				
	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Année 2004-2005		85,42	90,79	91,82	
Année 2005-2006 avec 72 ACCS	52,21	77,12	89,52		

Source : [1], [2]

Sur la base de ces cinq principes, les associations de crédit solidaire trouvent les bons résultats financiers, sans nuire aux Institutions Financières, avec le taux de recouvrement près de 96% en moyenne et va atteindre le 100% après la mobilisation de FGM.

Résultats de l'OTIV avec l'application du système de crédit individuel :

Tableau 13 : Récapitulation sur la situation de remboursement de crédits des paysans BV Lac avec l'OTIV (campagne 2005-2006)

OTIV	LOCALITE	Taux de remboursement en %				
		Août (%)	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
KETA	AMBATONDRAZAKA	60,36	68,13	70,14	82,69	100
FIARENANA	IMERIMANDROSO	47,77	75,02	82,07	93,05	96,95
FITARATRA	AMBATONDRAZAKA	49,00	68,82	68,82	72,95	90,31
FAMONJENA	AMPARAFARAVOLA	29,00	47,16	50,78	57,17	83,18
FANANTENANA	AMBATOSORATRA	28,41	41,88	41,88	49,70	87,54
	Moyennes	40,14	64,17	66,33	73,03	90,81

Source : OTIV 2006

Interprétation et analyse : les forces de la banque ont été basées sur

L'expérience et la disposition de ces 5 principes :

Mis à part les expériences acquises par la BOA du temps de la SOMALAC, cette institution dispose d'une avance de 3 ans par rapport au système individuel de l'OTIV. D'autant plus que ce dernier système a été en période de test au niveau des adoptants. Le système ACCS dispose au moins de la définition des 5 principes de base pour cadrer ses opérations, base que le système individuel ne dispose pas encore.

L'effet générée par la pression morale :

Bien que les deux institutions s'adressent au même public cible, l'interface ACCS a joué pour la BOA de faciliter l'atteinte des résultats à cause de la pression morale exercée par le groupe sur ses membres. Au niveau de l'individuel, on a compté sur l'autodiscipline, et la pression contractualisée (saisie des biens mis en gage, paiement de pénalisation de retard, exclusion du système après constat de défaillance...) pour agir sur le bénéficiaire. Ce qui n'a pas joué en intégralité.

La qualité de la préparation et l'analyse du dossier :

Certes, la rapidité du déblocage était parmi l'atout de l'OTIV, mais en tenant compte du nombre des dossiers à analyser et les difficultés des équipes lors du déblocage à savoir entre autre les mélanges des dossiers des demandeurs de crédit appuyés par le Projet et les simples membres de l'OTIV, ce qui suggère déjà un effort qu'il faut apporter au cours des prochaines campagnes en terme de traitement des dossiers au niveau de ce système. Certes, l'OTIV a ses propres principes pour les procédures d'octroi de crédit jusqu' au recouvrement. Cependant, la collaboration avec le Projet exigeait une adaptation au-delà de ses principes courants. Cette nouvelle orientation a engendré des difficultés pour l'OTIV. En plus, la contrainte temps était prépondérante.

La présence d'une formation sur le crédit :

L'absence d'une entreprise de formation sur le crédit à destination des futurs bénéficiaires au niveau du système individuel a été notée. De ce manque de formation découle probablement les diverses incompréhensions sur l'utilisation des fonds attribués, même si de telle raison semble être un alibi.

Bien que le principe de recoupement des données sur le terrain est inscrit comme un des outils pour l'OTIV, cette tâche n'a pas été correctement effectuée, faute de temps et de moyens apparemment à disposition auprès de l'institution.

Le crédit individuel a souffert d'un manque de suivi matérialisé par les déviations d'utilisation. Même si les bénéficiaires ont contracté les crédits et sont censés être responsables de l'utilisation de ces derniers, les premières années dans le système nécessitaient encore un encadrement serré jusqu'à la mise en place d'un certain automatisme, d'une autodiscipline et d'une confiance mutuelle.

La présence d'un système de suivi adéquate :

Assurer un suivi de chaque exploitant, est difficile pour les agents du BRL car l'effectif total des adoptants a augmenté sans qu'il y a eu une augmentation proportionnelle du nombre d'agents d'encadrement.

L'existence d'une action pour la sensibilisation :

Les deux systèmes ont eu recours au recouvrement, mais il faut reconnaître que les taux de remboursement obtenus par la BOA sont relativement meilleurs que ceux de l'OTIV, et ce certainement à cause de l'absence des actions de sensibilisation menée à cet endroit au niveau de l'OTIV.

Durant l'étude comparative effectuée avec le système à caution solidaire, la démarche des crédits à caution solidaire de la BOA constitue une expérience à exploiter.

CONCLUSION PARTIELLE

Pour le bon fonctionnement des activités agricoles, le crédit paraît être utile pour ceux qui n'ont pas des moyens suffisants. Ce dernier a financé 261 paysans avec le système individuel pratiqué par l'OTIV. Bien que les paysans ont reçu les différents avantages et chaque intervenants avaient des responsabilités convenues, la réalité vécue lors de la campagne 2005-2006 nous a permis de constater que le remboursement a eu des difficultés durant la réalisation. Or, en matière de crédit, aucune possibilité de non remboursement n'est prévue.

Au cour de la comparaison de la BOA avec l'OTIV, mis à part les expériences durant 3 ans acquises par la banque, les résultats de la pression morale et la qualité de la préparation ainsi que l'analyse du dossier, ont constitué les forces de la banque. La suffisance de l'enquête de moralité, l'application des 5 principes et la présence d'une formation sur la gestion de crédit avec l'appui du BEST lors la sensibilisation assuraient ces bons résultats.

La rapidité du déblocage était parmi l'atout de l'OTIV, mais en tenant compte du nombre des dossiers à analyser et la contrainte temps du déblocage, les équipes n'ont pas pu porter une analyse rigoureuse sur les demandes et les enquêtes des membres pendant la préparation. L'absence de formation sur le crédit et le manque de suivi ont entraîné les déviations d'utilisation du financement. En plus une concurrence vive entre le SCV et la pratique de la riziculture irriguée a accentué la situation. La durée assez longue entre la récolte et le remboursement de crédit tente les paysans à spéculer l'argent qu'ils disposaient. Le manque d'une automatisme, d'une autodiscipline et d'une confiance mutuelle des adoptants est encore remarqué lors de la campagne or les actions de sensibilisation s'avèrent être inexistantes.

Pour le BRL, le suivi de culture devient difficile car l'effectif total des encadrés a augmenté sans qu'il y a eu une augmentation proportionnelle du nombre d'agents d'encadrement. La RMME paraît non maîtrisé en tenant compte de sa superficie étendue dans la zone.

D'après les résultats des enquêtes, les paysans peuvent être catégorisés en 4 groupes.

L'état de la récolte et le respect de l'échéance sont déterminés parmi les critères principaux et six critères influent aussi le remboursement, mais ils sont classés comme secondaire.

La catégorie I regroupe les paysans qui ont pu respecter l'échéance et qui n'ont presque pas trouvé de difficulté au moment du remboursement.

La deuxième catégorie comprend les paysans qui déclarent avoir eu une bonne récolte mais n'ont pas remboursé à temps.

La catégorie III regroupe les paysans qui ont déclaré avoir eu de mauvaise récolte mais cherchent d'autres alternatives pour parvenir au remboursement du crédit contracté. Enfin, la dernière catégorie regroupe les paysans qui n'ont pas pu respecter l'échéance et déclarent n'avoir pas eu de bonne récolte.

Autre que les problèmes particuliers de chaque groupes, L'absence de la pratique antérieure du crédit, l'effet de l'attaque des parasites durant la campagne et la pratique de monoculture sont respectivement identifiés parmi les facteurs limitants durant le remboursement. Cependant, tous les adoptants ont reçus correctement une formation sur le SCV et ont participé au VO.

Pour les trois zones, le problème de commercialisation, d'insuffisance pluviométrique, de la maîtrise de technique et de moralité des paysans résumant les causes des difficultés lors du remboursement. En outre, l'absence d'assurance crédit qui couvre un certain nombre de risques reste un handicap pour le financement. Or, le problème d'accès reste encore difficile à résoudre.

Sur les démarches réalisées en matière de recouvrement, seul la distribution de la lettre de mise en demeure, recensé parmi l'arrangement à l'amiable, a connu de succès. Cependant, l'évolution de la situation du remboursement de l'OTIV n'est pas encore satisfaisante. A ce stade, le recouvrement massif appuyé par des convocations par écrit et par radio pour tous les débiteurs a rehaussé le taux moyen de recouvrement à 90% au mois de décembre. Par contre, les débiteurs ont demandé un report d'échéance ou le refinancement afin de régler tous ces arriérés, mais ces démarches n'ont pas pu être appliquées pour différentes raisons insurmontables.

La prise en charge progressive des responsabilités et de la charge financière de leur activité par la constitution d'une épargne est un axe pour être indépendant du crédit. Dans la prochaine partie, nous allons énoncer les recommandations.

Partie III : RECOMMANDATIONS

3. RECOMMANDATIONS

Durant l'analyse, nous pouvons dire que le crédit s'avère être utile pour la mise en œuvre et le bon fonctionnement de la pratique du système amélioré et aussi productif. Le résultat du remboursement indique que l'expérience n'est pas entièrement vouée à l'échec, il est alors intéressant de conserver les clés de réussite et les mettre en application avec les paysans et le système de crédit. Cependant, la conception commune de formation sur le suivi, les travaux de communication et de formation sur le crédit doivent être sous la responsabilité de tout un chacun. Pour le crédit, il faut toujours considérer la dimension exploitation mais pas seulement le SCV.

3.1. . Recommandations pour les acteurs :

3.1.1. Pour OTIV

Au niveau de la conception, il convient de :

- réappliquer l'éducation épargne avant crédit et exiger la date limite du dépôt de dossier.
- mettre en place une pression sociale et clarifier toutes les règles du crédit avant le déblocage.
- échelonner le déblocage et réduire la durée de prêt en fonction de la culture.
- disposer un système d'information et de communication efficace.
- favoriser les conditions de l'épargne notamment sur le taux d'intérêt motivant.

Au niveau de la mise en œuvre, il convient de :

- mettre dans les premières années un système de suivi individuel et stricte de chacun des membres afin d'éviter toute sorte de déviation.
- renforcer l'étude du dossier en fonction des procédures de prêt et la qualité des membres exigée par l'OTIV
- mettre un vrai système de sensibilisation et de recouvrement adaptée à la situation existante et renforcer la vérification du bilan administratif et financier avant le transfert des états au Projet.

3.1.2. Pour BRL

Au niveau de la conception, il paraît intéressant de :

- réserver le crédit aux adoptants ayant maîtrisé la technique correctement et étudier séparément les paysans bien motivés avant de les aider à élaborer un PTA.
- diminuer le risque en modérant le niveau d'intensification et l'apport du crédit, et en diversifiant la culture tout en augmentant la surface exploitée de façon graduelle.
- déposer la demande des paysans à l'OTIV au début du mois d'Octobre.
- souhaiter une proportionnalité entre le nombre des paysans et les encadrateurs.

Au niveau de la mise en œuvre, il convient de :

- renforcer le suivi de culture surtout pour les nouveaux adoptants et l'étude menée sur le RMME.
- former les agents vulgarisateurs de base en matière de crédit et prendre des précautions pour les paysans qui ne respectent pas les recommandations.
- recouper toutes les informations incorrectes circulant au niveau de la zone et garder la relation entre les agents vulgarisateurs et les paysans.
- participer intégralement à l'action de recouvrement avec l'OTIV et donner des bons exemples pour le remboursement.
- exiger la présence des paysans pendant la formation complète de 2 jours et renforcer la capacité des agents vulgarisateurs sur la maîtrise des maladies et des ravageurs.

3.1.3. Pour le Projet

Au niveau de la conception, il s'avère utile de :

- donner des formations complètes sur le crédit et l'épargne et éduquer les paysans du Lac Alaotra en matière de crédit à la radio si possible.
- clarifier les rôles et les attributions de tous les opérateurs avant le démarrage et rappeler les grandes lignes de coopération aux paysans avant le déblocage.
- renforcer l'étude avant la mise en application d'un test et renforcer les expériences dans une zone productive avant de les transférer sur ceux en difficultés pour bien agir dans le prochain test.
- Faire une approche exploitation du crédit mais pas une approche SCV seulement par l'octroi des crédits multiples et séparés pour la rizière irriguée, pour l'élevage,...

Au niveau de la mise en œuvre, il convient de :

- renforcer toute appui à la commercialisation et la consolidation des équipes.
- avancer l'étude de la réalisation du compostage de 7 jours avec TAFA pour réduire le coût de l'engrais chimique.
- garder les paysans de la catégorie I, III et remettre les catégories II et IV en stage de crédit.
- recouper les informations fournies par l'OTIV et les autres partenaires.
- éduquer la population à la radio pour la préservation de l'environnement face à la perturbation de la précipitation.

3.1.4. Pour les paysans

- Le respect des recommandations données par les opérateurs et la maîtrise de la pratique soient exigés afin d'assurer le remboursement sans risque. Ils soient conscients sur l'importance des opportunités fournis par tous les opérateurs et consentis que le SCV a été exercé surtout pour les aider et pour améliorer leur vie.
- En absence d'une assurance agricole, il est préférable de réduire au minimum les risques : la complémentarité entre la culture pluviale et l'élevage à cycle court, la vulgarisation de la pratique de la culture pérenne (arboriculture, letchis...) qui assure les adoptants contre l'effet de l'alternance sécheresse et inondation, l'écart à l'égard de la pratique des monocultures,.... L'accès à l'épargne assuré pourra contribuer à réduire les risques.

Toutes ces conditions ne résolvent pas seulement leur problème d'assurance mais ouvre surtout un accès vers l'autonomie et la pérennisation d'activité.

3.1.5. Pour BEST

- Les propositions sur le contenu de la formation sur le crédit et à l'épargne :

Même si BEST a ses compétences focalisées sur la socio organisation, ses potentiels peuvent être exploités pour la réalisation des formations spécifiques sur le crédit et à l'épargne; entre autres, les thèmes sur sa vocation, leur cible, leurs atouts et leurs contraintes, les démarches à suivre et toutes les conditions requises pour une réussite d'une entreprise agricole supportée par le crédit.

3.2. Recommandations pour les catégories :

3.2.1. Au sujet catégorie I :

La catégorie I représente les meilleurs clients de l'année 2005-2006. Ils ont pu continuer la coopération avec le Projet et avoir facilement l'accès à l'OTIV. Leurs avens sont rassurants avec le système de culture améliorée et dans la mesure où elle peut augmenter leur surface pour la prochaine culture. La seule crainte réside, dans le mode de faire valoir, car l'étude menée par BRL confirme que 80% de l'abandon de la technique est tributaire du problème foncier. Quand le terrain devient fertile : les propriétaires se manifestent pour les réclamer. Enfin, faut-il faire en sorte que la date du déblocage soit synchronisée avec le calendrier cultural.

3.2.2. Au sujet catégorie II :

La plupart des adoptants de la catégorie II sont méfiantes. A part des paysans qui ont des problèmes sur la commercialisation, l'avenir de la SCV reste encore incertain. Heureusement qu'ils sont éliminés dans le nouveau contrat ou ils seraient désistés spontanément, sinon, l'octroi d'un nouveau crédit à leur profit sera lié à des conditions. C'est peut-être une défaillance sur la culture de crédit qui en est la source, donc la formation mérite encore d'être renforcée avant toute exclusion des adoptants.

3.2.3. Au sujet catégorie III :

Concernant la catégorie III, Ces adoptants sont aussi considérés comme parmi ceux qui ont un avenir rassurant auprès de la SCV surtout par leur qualité morale. Ils comptent toujours sur la relation et de la collaboration avec le Projet et l' OTIV même si leur production s'avère insatisfaisante. De ce faite, ils s'apprêtent à l'ajustement de leur technique culturale pour remédier à leurs problèmes. Par contre, les agents du BRL doivent les surveiller tout près et renforcer leur appui pour s'enfuir à la deuxième défaite.

3.2.4. Au sujet catégorie IV :

Catégorie IV, ce sont les adoptants les plus touchés. L'avenir de la SCV est à leur égard incertain car ils doivent faire beaucoup d'effort. Néanmoins, la situation de ce groupe mérite encore d'être réétudiée particulièrement.

A notre sens, le système de crédit individuel s'avèrerait inadapté à l'égard de cette catégorie donc, il est impératif de les reformer sous groupement pour aboutir à un résultat positif. Mais de toute manière, ils sont éliminés sur insolvabilité envers l'OTIV.

3.3. Recommandations pour les zones :

3.3.1. Pour Amparafaravola :

Concernant la diffusion, Amparafaravola figure encore parmi les zones intéressantes à l'essor du SCV. Néanmoins, la reforme apportée durant la préparation et surtout au cours de la campagne constituera une amélioration de la situation de leur remboursement. Certes, les problèmes agronomiques et économiques sont intensifiés dans cette zone mais le suivi des recommandations des techniciens devra apporter un changement sur le système de culture et de crédit auprès de cette zone.

3.3.2. Pour Ambatosoratra :

Pour Ambatosoratra, la diversification de culture, l'attention menée au cours de l'élection des membres et l'exigence des techniciens sur le respect des calendriers sur le RMME devront améliorer la situation de cette zone.

3.3.3. Pour Imerimandroso :

Sur l'évolution du remboursement, Imerimandroso possède une meilleure allure grâce au sens de responsabilité qui commence à être remarqué auprès des paysans. L'exigence des techniciens sur le respect des techniques ainsi que la sensibilisation avant la récolte effectuée par les agents du BRL constitue également leurs forces. Cependant, l'amélioration du système de crédit devra constituer un succès dans cette zone. La constitution d'un GCV pour le maïs s'avère nécessaire face à la détérioration du prix pendant l'échéance.

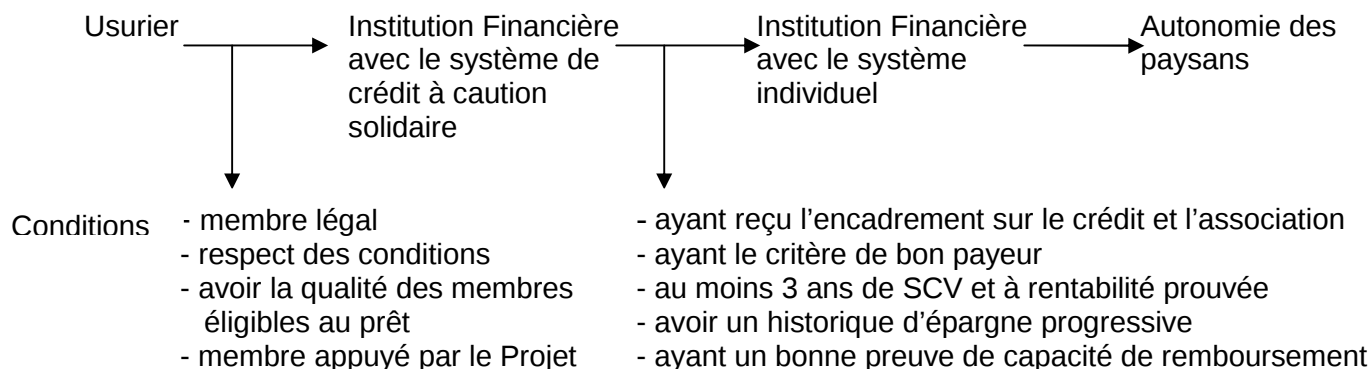
3.4. Proposition de démarche appliquée pour passer à l'autonomie totale :

En tenant compte l'effet de la collaboration de certains paysans du Lac Alaotra avec les usuriers, notre réflexion est arrivée sur la procédure qu'il faudra suivre avant d'arriver à l'autonomie paysanne. Cependant, l'ACCS permet d'atteindre directement à l'autonomie.

Nous admettons que lorsque les paysans atteignent leurs autonomies financières, ils doivent gérer leurs ressources eux-mêmes mais avant d'y arriver, il faut éduquer les paysans à

s'écarter progressivement de l'effet du groupe. Donc, l'utilité de l'éducation du système de crédit individuel. Sinon, après avoir quitté la tutelle du groupe, et même si l'autonomie financière est atteinte, les adoptants n'arriveront pas à s'autoguidier individuellement et c'est le retour à la case de départ. Enonçons alors ce passage à travers une figure :

Figure 22 : Chemin vers l'autonomie des paysans



Source : auteur

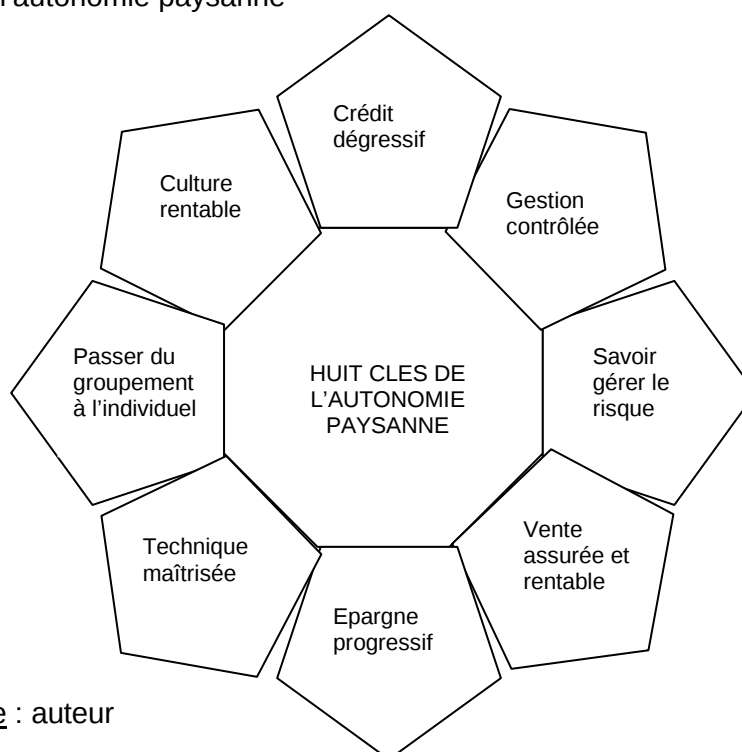
Bref, l'initiative et l'idée d'ouverture vers l'accès au système individuel de l'année 2005-2006 sont tout à fait raisonnables mais le temps aurait été mal choisi pour son application. De plus, l'aléa climatique a aggravé la situation. En tout cas, il faut avoir l'expérience d'abord en matière technique et sur la gestion de ressource (financière, humaine, temps) car l'automatisme précède l'autonomie.

La résultante des 3 dimensions, avec toutes espérances, assure l'autonomie totale et la professionnalisation des paysans. Il s'agit d'une

- Capitalisation institutionnelle portant sur la gestion d'une association
- Capitalisation financière
- Capitalisation intellectuelle [16].

En somme, la figure ci après résume les supports pour avoir l'accès à l'autonomie. Certes les issus sont multiples mais, le principe de base reste toujours valable.

Figure 23 : Huit clés de l'autonomie paysanne



Source : auteur

CONCLUSION GENERALE

L'ensemble des études menées dans cet ouvrage nous amène à conclure que le défaut de remboursement durant la culture saison 2005-2006 est lié au système de crédit et de culture, ainsi qu'au cadre général. Or, le remboursement est conditionné par la maîtrise de ces trois entités.

Le type d'exploitation a des répercussions sur les capacités de remboursement. La typologie nous permet alors de classer les adoptants en 4 catégories suivant leurs types de remboursement et le niveau de production obtenue. Le remboursement n'est pas seulement en fonction de l'état de la récolte mais six critères peuvent encore l'influencer, notamment la pratique antérieure de crédit et le procédé de vente précoce. En outre, l'attaque des parasites durant la campagne, la pratique de la monoculture, l'attente de la récolte sur rizière et la faculté de stockage durant les mauvaises conditions de marché conditionnaient le remboursement.

La caractérisation nous a permis alors de mieux qualifier les adoptants. Il en découle ainsi l'intensité de la problématique dans chaque catégorie, par laquelle on envisage des recommandations spécifiques et adaptées. L'étude par zone, comparative et séquentielle nous a permis aussi de détecter les sources des problèmes.

Quant au système de crédit individuel, cette initiative nous semble adaptée à la situation des paysans en tenant compte des différents atouts du système et des avantages de la nouvelle convention. Cependant, ils ne sont pas satisfaisants aux conditions de remboursement.

La présence des contraintes lors de la préparation et de la mise en œuvre a constitué l'un des facteurs de défaut du remboursement, pour les Institutions et les paysans.

Au niveau de la conception, l'insuffisance de la mise en application des recommandations issues de l'analyse du crédit individuel, ainsi que l'insuffisance ou absence d'une clarification commune des rôles et attributions des opérateurs avant le démarrage ont engendré l'absence de la sensibilisation et le retard du recouvrement aux paysans.

Au niveau de la mise en œuvre, l'insuffisance de la communication, d'information et de formation sur le crédit, accentuée par l'absence de suivi lors de la campagne ont affecté le remboursement.

Pour certains paysans, le SCV a été une porte d'entrée pour bénéficier d'un crédit. Le crédit individuel a donc souffert par les déviations d'utilisation, même si le PTA à respecter a été établi. Les bénéficiaires ne sont pas convaincus qu'ils sont responsables, engagés et ont une obligation sur l'utilisation de son crédit.

Pour le système de culture, nous pouvons dire que la mise en application correcte et le respect de la technique semblent encore être négligés par les adoptants. Nous avons pensé qu'une défaillance dans la mise en œuvre des itinéraires préconisés dans les PTA pourra être une des sources de réduction de la production, donc un blocage pour le remboursement du crédit. L'anomalie sur la maîtrise de la technique, le non respect des recommandations préconisées apparaît comme source des problèmes durant la culture saison 2005-2006. Les paysans ont eu à la fois à apprendre les deux techniques (SCV et crédit). En d'autres termes, la saison correspond à une expérience pour la majorité des adoptants.

Le manque de suivi de culture, ainsi que la concurrence vive entre le calendrier culturel du SCV et la pratique de la riziculture irriguée a aussi certainement influencé le remboursement.

En outre, la liaison du crédit avec la conjoncture climatique et la commercialisation a défavorisé l'acquittement du crédit par les adoptants. L'insuffisance pluviométrique, l'instabilité de prix sont déterminées parmi les facteurs du blocage.

Au cours de l'analyse, nous pouvons dire que la démarche de crédit à caution solidaire de la BOA constitue une expérience à exploiter. L'organisation lors de la préparation et de l'analyse du dossier ainsi que l'étude de moralité et de confiance méritent d'être appliquées. La connaissance des règles et de la gestion de crédit par les bénéficiaires sont prioritaires pour la BOA. La mise en place d'un cautionnement moral pourra jouer un rôle social sur l'individu. Ces deux démarches rendront facile l'atteinte des résultats.

Pour une vision vers l'autonomie des paysans, il apparaît que la mise en constitution d'une épargne est un outil de pérennisation et de réplique du côté du Projet. La prise en charge progressive des responsabilités et de la charge financière de leur activité est un axe, pour libérer les adoptants de la dépendance par rapport au crédit.

Finalement nous pourrions avancer que même si le test de crédit n'aboutissait pas au résultat escompté, il nous a permis de tirer une bonne leçon en vue d'améliorer l'accès au crédit et à l'épargne pour les paysans.

OUVRAGES CONSULTÉS

1. BEST. Septembre 2004. Rapport de formation prototype sur le crédit à caution solidaire à Lohafasika. Ambatondrazaka. 8p.
2. BEST. Rapport de campagne agricole de la saison 2005-2006. Ambatondrazaka. 36p.
3. Betty Wampfler. Février 2004. Etude de l'impact du réseau des caisses d'épargne et crédit agricole (CECAM) de Madagascar. 226p. Volume 1 et 2
4. BRL, Rapport de campagne agricole de la saison 2003-2004. Vallées du Sud-Est/ Imamba-Ivakaka/ Rive Est. Ambatondrazaka. 27p.
5. BRL. Rapport de campagne agricole de la saison 2004-2005. Vallées du Sud-Est/ Imamba-Ivakaka/ Rive Est. Ambatondrazaka. 31 p.
6. BRL. Rapport de campagne agricole de la saison 2005-2006. Vallées du Sud-Est/ Imamba-Ivakaka/ Rive Est. Ambatondrazaka. 35p.
7. CIRAD. GRET. 1993. Mémento de l'Agronome.
8. CIRAD. GRET. 2002. Mémento de l'Agronome. Paris 1700p.
9. D(I)RDR. 2001. Monographie de la région d'Ambatondrazaka. Ambatondrazaka. 20 p.
10. Emélie WAGNER. Rapport de stage Septembre 2004. Etude et mise en place d'un système de crédit solidaire dans la région du Lac Alaotra ; Madagascar. 86p.
11. Fernand VINCENT. Juin 1994. Financer autrement les associations et ONG du tiers monde. Vol 1 et 2. Edit. IRED Genève. 403p et 299p.
12. FTHM Conseils. Mars 2006. Etude des procédures de financement des Associations paysannes. Ambatondrazaka. 33p.
13. Germain RANJOANINA. 2003. Atelier de planification de la phase 2003-2006. Ambatondrazaka. 20 p.
14. Guy BELLONCLE. Compte rendu du mission effectuée du 3 au 17 Juillet 2004.
15. Guy BELLONCLE. Les associations de crédit solidaire à SOMALAC (1985-1990).
16. Guy BELLONCLE. Mai 2003, Sept priorités pour développer Madagascar. Foi et justice Antananarivo.
17. MPE (Malagasy Professionnels de l'Elevage à cycle court). Novembre 2005. Etude sur le développement des filières d'élevage à cycle court dans la région du Lac Alaotra. 147p.
18. Olivier HUSSON. 2006. Cours d'initiation au Semis Direct sur couverture végétale permanente. Cinquième année. Département Agriculture. E.S.S.A. Université d'Antananarivo.
19. PPdA. Programme de Professionnalisation d'Agriculture. 1999. Etude des aspects organisationnels et économiques des systèmes financiers centralisés : caisses mutualistes et autres. Antananarivo. 40 p.
20. RASOARIMALALA Janis Saholy. 2006. Cours de structuration du monde rural. Cinquième année. Département Agriculture. E.S.S.A. Université d'Antananarivo.
21. RASOLOFOMANANA Andriatiana. 2005. Analyse des crédits et ces impacts socio-économiques dans la région Alaotra Mangoro. 89 p.
22. Stefan Helming. Agriculture et développement rural. Revue d'information sur la Coopération Internationale. Vol. 13. N°1/2006.

SITE WEB CONSULTÉS

- <http://www.cgap.org>

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche d'enquêtes

- Liste des questionnaires au niveau du **Projet**.

1. Quelle est la problématique du crédit de la campagne saison 2005-2006 ?
2. En tenant compte de l'échec du crédit agricole individuel avec la banque BTM, pourquoi avez- vous entrepris ce type de crédit ?
3. Y avait -il des études préalables avant cette décision ?
4. Quelles sont les opportunités procurées par le Projet aux adoptants ?

- Liste des questionnaires au niveau du **BRL**.

1. BRL, combien d'année avez-vous diffusé le SCV dans le Lac Alaotra ?
2. Comment évolue la diffusion dans la région Lac Alaotra ?
3. Qui sont les paysans cibles ?
4. Quelles sont les critères utilisées pour les adoptants de l'année dernière?
5. Que faites- vous en matière de formation ?
6. Quels sont le contenu et la durée de votre formation ?
7. Quels sont les outils de formation que vous avez utilisés ?
8. Que peut-on dire sur la fréquence ?
9. Comment évaluez- vous la formation des paysans ?
10. Quels sont les mesures prises pour les adoptants absents pendant la formation intégrale ?
11. Qu'attendez vous sur le V.O et la formation ?
12. Quels sont les rôles du BRL?
13. Quelles sont les obligations des paysans ?
14. Les adoptants ont-ils tous reçu un financement de l'OTIV?
15. Que pouvez vous dire sur l'échec de remboursement de l'année dernière ?
16. Pourquoi d'après vous la situation de remboursement est- elle stagnante durant deux mois (Sept- Oct.) ?
17. Avez- vous insisté aux paysans que le crédit est un fond propre de l'OTIV?
18. Pourquoi le système de crédit individuel est- il soutenu?
19. Quelles sont les contraintes du système de crédit individuel ?
20. Avez- vous exigé la conformité du PTA par rapport à la réalité sur terrain?
21. Pour vous, quelles sont les solutions envisagées pour améliorer la prochaine campagne ?
22. En tant qu'agent du BRL à Imerimandroso, où vous avez eu le meilleur taux de recouvrement par rapport aux autres zones, quels sont les atouts que vous avez préconisés ?
23. Pour les agents du BRL à Amparafaravola, que pensez- vous de la cause sur l'échec du remboursement dans votre zone?
24. Pour les agents de BRL à Ambatosoratra, pouvez-vous avancer les raisons de l'échec dans votre zone ?
26. Quel système de culture avez-vous préconisé l'année dernière ?

- Liste des questionnaires au niveau de l'**OTIV**.

1. L'OTIV avait-il accepté le crédit agricole individuel ?
2. Pourquoi l'OTIV a-t-il alors acceptée ce système de crédit individuel ?
3. Pouvez-vous donner la situation depuis l'échéance ?
4. D'après-vous, quelles sont les sources du problème de remboursement ?
5. Est-ce que le suivi du crédit est-il bien accompli ?
6. La date du déblocage est-elle conforme à l'attente des membres ?
7. Le déblocage de crédit est-il par tranche ou unique ?
8. Avez-vous procuré des opportunités spéciales pour les adoptants du SCV?

9. Pouvez vous dire que l'attente du BV Lac est atteinte concernant la conjoncture de l'année dernière ?
10. Quels sont vos démarches habituelles sur le recouvrement ?

- Liste des questionnaires aux niveaux des **paysans**.

1. Quelles sont les cultures pratiquées pendant la campagne saison 2005-2006 ?
2. Sur la surface, toposéquence, variétés de semence utilisées, ancienneté, fertilisation, que peut on dire ?
3. Avez-vous obtenu un bon rendement ?
4. Avez vous participé au V.O correctement ?
5. Avez-vous suivi la formation correctement ?
6. Avez-vous obtenu des suivis convenables sur votre parcelle ?
7. Avez-vous appliqué et respecté correctement la technique préconisée et recommandée par BRL?
8. Avez-vous pratiqué des crédits antérieurement ?
9. A quelle période procédez- vous à la vente ?
10. Face à la baisse du prix, la récolte était elle stockée ou vendue tout de suite ?
11. Possédez-vous une rizière ? si oui, avez- vous attendu la récolte pour payer le crédit contracté avec l'OTIV?
12. Comment avez-vous constaté la situation de la culture saison 2005-2006 et avez-vous eu des problèmes pendant le remboursement ?
13. Etes-vous satisfaits à propos du type de crédit individuel avec l'OTIV?
14. En tant que femme, quelle est votre motivation sur le crédit ?
15. Saviez- vous l'existence de l'épargne à l'OTIV?
16. Quels sont les blocages de votre épargne ?
17. Vous êtes parmi les débiteurs, quelles solutions proposez-vous à l'OTIV pour que vous puissiez rembourser votre crédit en totalité ?
18. Quelles propositions pouvez-vous donner pour améliorer la prochaine campagne ?

- Liste des questionnaires au niveau du **BEST**.

1. Pourquoi BEST n'intervient- il pas sur la formation de crédit des adoptants avec l'OTIV?
2. Quels sont les atouts du groupement ?
3. Quelles sont leurs contraintes?
4. Combien d'année faut- il demander pour qu'un groupement soit mûr ?
5. Quels sont les rôles du BEST ?
6. Pourquoi BEST ne sensibilise t-il pas l'épargne?
7. Que pouvez vous dire sur l'échec du remboursement à l'OTIV?
8. L'ACCS de la BOA n'avait il pas eu de problème sur le remboursement durant la campagne saison 2005-2006 ?

- Liste des questionnaires aux niveaux du **CECAM** et de la **banque BNI**.

1. Quel système de crédit agricole appliquez- vous? pourquoi ?
2. Quand avez vous pratiqué ce système ? et les résultats obtenus ?
3. Quelles sont les clés de votre réussite ?
4. Est- il possible de travailler avec le Projet BV Lac ?

ANNEXE 2: Evolution du taux de remboursement par zone

Amparafaravola	Sexe	Age	Niveau d'étude	Date de déblocage	Adresse	Crédits débloqués (Ar)	Taux de remboursement Août (%)	Sept 2006	Oct. 2006	Nov. 2006	Déc 2006
1	H	33	7 ^e	06/12/05	Ambodiatafana	500000	100	-	-	-	-
2	H	28		14/12/05	Maromena	705000	0	0	0	0	30,6
3	F	54		22/12/05	Ambohimandroso	510800	0	31,26	31,26	31,26	48,4
4	H	42	3 ^e	16/12/05	Ambohipeno	194710	0	0	0	0	100
5	H	42		06/12/05	Ambondrona	630500	0	100	-	-	-
6	H	28		06/12/05	Ambondrona	150000	100	-	-	-	-
7	F	47	5 ^e	08/12/05	Ambondrona	125000	100	-	-	-	-
8	F	41	2 nd	20/12/05	Amparafaravola	488430	100	-	-	-	-
9	H	50	5 ^e	14/12/05	Amparihimaina	638925	0	0	0	0	0
10	H	48	8 ^e	20/12/05	Amparihimaina	224240	0	0	40,61	40,61	40,61
11	H	54	7 ^e	21/12/05	Amparihimaina	109700	100	-	-	-	-
12	H	45	4 ^e	09/12/05	Amparihimaina	225000	0	0	0	0	0
13	H	51	7 ^e	09/12/05	Amparihimaina	169200	0	100	-	-	-
14	H	46	12 ^e	08/12/05	Amparihimaina	94540	0	0	0	0	0
15	H	56	Term	23/12/05	Ampasimbola	443500	44,84	100	-	-	-
16	H	25	7 ^e	23/12/03	Ampasimbola	540000	0	0	0	0	64,02
17	H	52		20/12/05	Ampasimbola	500000	0	0	0	0	0
18	F	57	7 ^e	20/12/05	Ampasimbola	500000	100	-	-	-	-
19	H	48		23/12/05	Ampasimbola	537500	0	7,07	43,66	43,66	43,66
20	H	24		14/12/05	Ampasimbola	500000	0	0	46,43	77,75	100
21	H	33	7 ^e	08/12/05	Ampasimbola	500000	0	100	-	-	-
22	H	34	8 ^e	14/12/05	Ampasimbola	500000	100	-	-	-	-
23	H	54		23/12/05	Ampasimbola	540000	0	66,31	66,31	66,31	100
24	H	40	2 nd	09/12/05	Ampasimbola	500000	100	-	-	-	-
25	F	28		21/12/05	Antanambao	503000	0	0	48,45	93,03	100
26	F	39		21/12/05	Antanambao	2484500	0	0	0	56,95	100
27	H	30	11 ^e	09/12/05	Antsakoara	201810	100	-	-	-	-
28	H	56	8 ^e	08/12/05	Betrandrandaha	271730	34,3	36,11	36,11	36,11	36,11
29	H	49	6 ^e	20/12/05	Maromena	126520	100	-	-	-	-

30	F	43	5 ^e	09/12/05	Maromena	240960	0	100	-	-	-
31	F	46	3 ^e	14/12/05	Maromena	350000	0	100	-	-	-
32	H	32		21/12/05	Maromena	509560	100	-	-	-	-
33	H	36	8 ^e	20/12/05	Maromena	131520	0	0,20	12,75	12,75	100
34	H	56	8 ^e	20/12/05	Maromena	328640	0	100	-	-	-
35	H	33		08/12/05	Maromena	206430	0	0	0	0	100
36	H	45		09/12/05	Maromena	331600	0	0	0	10,62	100
37	H	45		20/12/05	Maromena	261000	0	0	0	41,46	100
38	H	26		06/12/05	Maromena	245540	0	0	0	0	0
39	H	22	5 ^e	09/12/05	Maromena	56250	100	-	-	-	-
40	H	50	7 ^e	14/12/05	Maromena	230300	0	39,63	100	-	-
41	H	56	7 ^e	09/12/05	Maromena	300000	39,63	100	-	-	-
42	F	36	Term	14/12/05	Maromena	161300	0	0	100	100	-
43	F	34	7 ^e	08/12/05	Maromena	68660	0	100	-	-	-
44	H	62	8 ^e	08/12/05	Marotaolana	109700	19,37	19,37	19,37	19,37	19,37
45	H	54	6 ^e	20/12/05	Morarano nord	500000	100	-	-	-	-
46	F	47	Term	20/12/05	Morarano nord	664500	100	-	-	-	-
47	F	54	2 nd	14/12/05	Morarano nord	400000	0	0	0	0	4,87
TOTAL : 47						18510575	5351319	9780594	9900300	10304095	14783214
Taux de remboursement							29	47,16	50,78	56/57,172*	79,86/83,18*
Taux d'impayé							71	52,84	49,22	44/42,83*	20,14/14,82*
Moyenne						393842					
Max						2484500					
Min						56260					
Nombres de créiteurs (remboursement à 100%)							14	23	25	25	34
Nombres de créiteurs passés de moins de 50% à 100%								9	2	0	5
Nombres de créiteurs passés plus de 50% à 100%								0	0	0	4
Nombres de débiteurs	total						33	24	22	22	13
	Dont leurs remboursements compris entre 50% et moins de 100%						0	1	1	4	1
	Et leurs remboursements compris entre 0 et moins de 50%						33	24	21	18	12

Ambatosoratra	Sexe	Age	Niveau d'étude	Date de déblocage	Adresse	Crédits déloqués (Ar)	Remboursement taux Août (%)	Sept 2006	Oct 2006	Nov 2006	Déc 2006
1	H	60	3 ^e	09/12/05	Ambatosoratra	398800	0	13,02	13,02	13,02	100
2		61		21/12/05	Ambatosoratra	121000	100	-	-	-	-
3		41	1 ^{er}	19/12/05	Ambatosoratra	532800	0	0	0	0	100
4		47	7 ^e	09/12/05	Ambatosoratra	400000	0	0	0	15,66	100
5		50	7 ^e	09/12/05	Ambatosoratra	153000	100	-	-	-	-
6		40	4	09/12/05	Ambatosoratra	400000	0	0	-	-	-
7		44	Bac	12/12/05	Ambatosoratra	1500000	0	0	0	0	15,45
8		30	3 ^e	21/12/05	Ambatosoratra	273000	100	-	-	-	-
9		23	4 ^e	23/12/05	Ambatosoratra	323000	74	100	-	-	-
10		51		22/12/05	Ambatosoratra	344000	11	100	-	-	-
11		47		29/12/05	Ambatosoratra	470975	100	-	-	-	-
12		62		12/12/05	Amparihitsokatra	165000	49	100	-	-	-
13		38	Bac	12/12/05	Amparihitsokatra	200325	32	100	-	-	-
14		32		12/12/05	Amparihitsokatra	152000	41	100	-	-	-
15	F	46	7 ^e	12/12/05	Amparihitsokatra	110000	61,17	61,17	61,17	61,17	100
TOTAL						5543700	1574965	2321701	2321701	2384153	4275563
Taux de remboursement							28,41	41,88	41,88	43,01/49*	77,12/87,54*
Taux d'impayé							71,59	58,12	58,12	56,99/50*	22,8 /12,46*
Moyenne						369580					
Max						1500000					
Min						110000					
Nombres de créiteurs (remboursement à 100%)							4	9	9	10	14
Nombres de créiteurs passés de moins de 50% à 100%								4	0	0	3
Nombres de créiteurs passés plus de 50% à 100%								1	0	0	1
Nombres de débiteurs	Total						11	6	6	5	1
	Dont leurs remboursements compris entre 50% et moins de 100%						1	1	1	1	0
	Et leurs remboursements compris entre 0 et moins de 50%						10	5	5	4	1

Imerimandroso	Sexe	Age	Niveau d'étude	Déblocage	Adresse	Crédits débloqués (Ar)	Remboursement et taux Août (%)	Sept 2006	Oct.	Nov.	Déc.
1	H	31	3 ^e	14 /12/05	Ambodiaviavy	200.000	0	100	-	-	-
2	H	53	8 ^e	14/12/05	Ambodiaviavy	135.000	0	40	100	-	-
3	H	38	10 ^e	13/12/05	Ambodiaviavy	180.000	0	0	100	-	-
4	H	35		7/12/05	Ambodiharina	800.000	4	4	4	4	6,7
5	H	44	3 ^e	7/12/05	Ambodisakoana	575.000	0	0	0	0	0
6	F	52		16/12/05	Ambodisakoana	600.000	0	100	-	-	-
7	H	41	4 ^e	15/12/05	Ambohitrapirana	169.150	34,1	36,38	100	-	-
8	H	22	9 ^e	14/12/05	Ambohitrimba	50.000	100	-	-	-	-
9	F	44	4 ^e	14/12/05	Ampananganana	100.000	100	-	-	-	-
10	H	42		13/12/05	Ampananganana	100.000	100	-	-	-	-
11	H	57	7 ^e	17/12/05	Ampananganana	100.000	22	100	-	-	-
12	H	56		14/12/05	Andranomandeha	625.000	100	-	-	-	-
13	F	35	1 ^{er}	14/12/05	Andromba	100.000	100	-	-	-	-
14	F	43	9 ^e	14/12/05	Andromba	151.500	100	-	-	-	-
15	F	48	7 ^e	14/12/05	Andromba	151.500	48,05	51,94	51,94	100	-
16	H	35	4 ^e	07/12/05	Anjafitsoa	300.000	14,66	32	61,33	100	-
17	H	46	7 ^e	23/12/05	Ankasina	225.000	100	-	-	-	-
18	H	32	7 ^e	28/12/05	Ankasina	1.582.350	0	5,2	68,65	68,65	100
19	H	52		14/12/05	Ankoraka	300.000	100	-	-	-	-
20	F	53	7 ^e	14/12/05	Antanandava	250.000	52,4	52,4	100	-	-
21	F	36	3 ^e	21/12/05	Antanandava	400.000	25,5	25,5	100	-	-
22	H	59		13/12/05	Antanandava	350.000	100	-	-	-	-
23	H	46	5 ^e	14/12/05	Antanandava	380.000	65,21	100	-	-	-
24	H	35	7 ^e	14/12/05	Antanandava	300.000	0	71	78,66	78,66	79
25	H	37		20/12/05	Antanandava	145.000	100	-	-	-	-
26	H	42	3 ^e	14/12/05	Antanandava	200.000	11	100	-	-	-
27	H	42		14/12/05	Antanandava	250.000	100	-	-	-	-
28	F	34	1 ^{er}	14/12/05	Antanandava	205.000	0	0	11,51	11,51	100
29	F	43	3 ^e	16/12/05	Antanandava	338.000	0	0	0	0	40,23
30	F	62	5 ^e	13/12 /05	Antanandava	205.000	41,95	100	-	-	-
31	H	51	12 ^e	07/12/05	Antanandava	100.000	100	-	-	-	-
32	H	43	3 ^e	13/12/05	Antanifotsy	250.000	13,2	13,2	26,8	100	-
33	F	36	7 ^e	14/12/05	Antsahalalina	250.000	0	0	0	1,2	100

34	H	38	2 nd	21/12/05	Bekatsaka	600.000	100	-	-	-	-
35	H	51		07/12/05	Bekatsaka	450.000	71,33	100	-	-	-
36	F	31		13/12/05	Betsianjava	337.988	58,28	100	-	-	-
37	F	33	7 ^e	13/12/05	Betsianjava	260.000	26	62,15	74,46	74,46	74,46
38	H	50	8 ^e	13/12/05	Betsianjava	284.600	57,71	100	-	-	-
39	H	26	5 ^e	07/12/05	Betsianjava	200.000	68,13	100	-	-	-
40	H	46	Term	13/12/05	Betsianjava	150.000	54	100	-	-	-
41	F	46	3 ^e	13/12/05	Betsianjava	440.000	21,81	100	-	-	-
42	F	42		07/12/05	Betsianjava	240.980	100	-	-	-	-
43	H	26		14/12/05	Betsianjava	50.000	100	-	-	-	-
44	F	39		13/12/05	Betsianjava	327.984	100	-	-	-	-
45	H	45	2 nd	13/12/05	Marovato	752.000	0	100	-	-	-
46	F	27	3 ^e	13/12/05	Marovato	586.450	100	-	-	-	-
47	H	62		13/12/05	Moraranokely	478.300	36,76	100	-	-	-
48	H	31	5 ^e	14/12/05	Moraranokely	100.560	0	100	-	-	-
49	H	36		13/12/05	Moraranokely	475.000	100	-	-	-	-
50	H	36	5 ^e	07/12/05	Moraranokely	187.000	100	-	-	-	-
51	H	44	Term	13/12/05	Sakaina	820.000	100	-	-	-	-
52	H	50	6 ^e	13/12/05	Soarazana	70.000	0	0	0	0	0
53	H	46		15/12/05	Soarazana	200.000	100	-	-	-	-
54	H	39	Term	14/12/05	Tsarahonenana	400.000	3,9	100	-	-	-
55	F	52		07/12/05	Tsarahonenana	300.000	100	-	-	-	-
Total : 55						17742362	8475526	13309562	1456176 2	14936562	15876622
Taux de remboursement							47,77	75,02	82,07	84,19/93*	89,48/97*
Moyenne						322588					
Max						1582350					
Min						50000					
Taux d'impayé							52,23	24,98	17,93	15,81/7*	10,52/3*
Nombres de créiteurs (remboursement à 100%)							22	38	43	46	49
Nombres de créiteurs passés de moins de 50% à 100%								9	4	1	2
Nombres de créiteurs passés plus de 50% à 100%								6	1	2	1
Nombres de débiteurs	Total						33	17	12	9	6
	Dont leurs remboursements compris entre 50% et moins de 100%						7	4	5	3	2
	Et leurs remboursements compris entre 0 et moins de 50%						26	13	7	6	4

- Calcul de la moyenne = $1/n(x_1 + x_2 + x_3 + x_4 + \dots + x_n)$.

- Le déblocage ne crée pas beaucoup de problème pour les paysans car en moyenne, le crédit est débloqué à moitié du moi de décembre et en plus, les engrains sont déjà avancés par le Projet.
- NB : la situation de remboursement présentée correspond à la somme remboursée sans calculer l'intérêt de l'OTIV qui a été soustrait avant tous les calculs.
- X* : la deuxième chiffre portant un étoile désigne le taux de remboursement après renflouement du 5% de FMG du Projet et 20% celles des paysans pour combler le capital restant dû + les intérêts courus à recevoir (l'intérêt normal) + le taux de pénalité.

ANNEXE 3: Liste des catégories des adoptants

Zone	N°	Catégorie I	N°	Catégorie II	N°	Catégorie III	N°	Catégorie IV
Imerimandroso	9	HAJAMALALA H.	17	RAZAFIMAHEFA P.	23	RAKOTONANDRASANA	16	RANDRIAMIARISOA R.
	10	NASOLONIRAINY F.	46	RATODIARIVOLA	36	RAVOLOLONIAINA F.	20	RASOARILAZA
	34	RADRIAMANANTSOA M.			41	REMANJAKA H.	28	RASOARIZANDRIANA
	42	RAMANITRINIRINA L.			45	BEMITOMBO R.	39	RATSIADINO H.
	44	RASOARINOSY M.						
	49	RANDRIAMANAVONISOA L.						
TOTAL : 16		6		2		4		4
Amparafaravola	6	RABENDRAZAFY E.	39	ZULIANS T.	15	RAKOTOMALALA J.	16	RABARIJSON A.
	7	RAZAFINDRAKALO J.	45	RANDRIANAZY P.	38	RANDRIAMANDRATOSOA J.	20	RANDRIAMAMONJISOA J
	22	RAKOTONIAINA J.	46	RASOAZARY M.			33	RAKOTOARISON F
	29	RATIAMALAZA L.					34	RAKOTOARIVELO
	31	RAHARINIAINA N.					42	RAZAFIARIMANANA H.
							43	RASOAMAHAVANONA
Total : 16		5		3		2		6
Ambatosoratra	8	RATOVONELINA O.	2	RANDRIA A.	9	RANDRIAMBOLOLONA F.	3	RADOROARIMANANA L.
			5	RAZAFIMANANTSOA R.			4	RANDRIAMBAO R.
			11	RAKOTOARISON J.			7	RAHARISON J.
Total : 8		1		3		1		3
TOTAL : 40		12		8		7		13
Proportion		12/40		8/40		7/40		13/40

ANNEXE 4: Détail sur la caractérisation des membres par catégorie et par zone

Catégorie		Participé au VO correctement	Suivi de formation correctement	Obtenu du suivi correctement sur parcelle	Application et respect de la technique correctement	Ayant pratiqué du crédit antérieurement	Procédé à la vente au mois Avril-Mai	Stocker la récolte et vendre d'autre ressource de revenu	Attendre la récolte à la rizière	Culture attaquée à forte pression durant la campagne	Pratiquer la monoculture et surtout le riz	Possède d'autre ressource de revenu, élevage, commerce, artisanat
I	Im	6/6	6/6	6/6	6/6	2/6	4/6	2/6	0/6	0/6	1/6	5/6
	Amp	5/5	5/5	3/5	5/5	2/5	3/5	2/5	0/5	1/5	0/5	3/5
	Amb	1/1	1/1	1/1	1/1	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1
Total et proportion		12/12 :100%	12/12:83,3%	10/12:83,3%	12/12 :100%	4/12 :33,3%	8/12 :66,6%	4/12 :33,3%	0/12 :0%	1/12 :8,33%	1/12 :8,33%	9/12 :75%
II	Im	2/2	2/2	½	½	0/2	½	2/2	2/2	1/3	½	2/2
	Amp	3/3	3/3	2/3	2/3	2/3	1/3	1/3	2/3	2/3	2/3	3/3
	Amb	3/3	3/3	2/3	2/3	1/3	2/3	3/3	1/3	0/3	1/3	3/3
Total et proportion		8/8 :100%	8/8 :100%	5/8 :62,5%	5/8 :62,5%	3/8 :37,5%	4/8 :50%	6/8 :75%	5/8 :62,5%	3/8 :37,5%	4/8 :50%	8/8 :100%
III	Im	4/4	4/4	¾	4/4	¼	¼	2/4	2/4	0/4	¼	¼
	Amp	2/2	2/2	2/2	½	0/2	½	2/2	2/2	½	0/2	½
	Amb	1/1	1/1	1/1	0/1	0/1	0/1	1/1	1/1	0/1	1/1	1/1
Total et proportion		7/7 :100%	7/7 :100%	6/7 :85,7%	5/7 :71,4%	1/7 :14,2%	2/7 :28,5%	5/7 :71,4%	5/7 :71,4%	1/7 :14,2%	2/7 :28,5%	3/7 :42,8%
IV	Im	4/4	¾	¼	¼	0/4	0/4	¼	2/4	0/4	¼	0/4
	Amp	6/6	5/6	2/6	2/6	1/6	2/6	0/6	4/6	4/6	2/6	1/6
	Amb	3/3	3/3	1/3	0/3	1/3	0/3	0/3	2/3	1/3	3/3	0/3
Total et proportion		13/13 :100%	11/13 :84%	4/13 :30,7%	3/13 :23%	2/13 :15,3%	2/13 :15,3%	1/13 :7,7%	8/13 :61,5%	5/13 :38,4%	6/13 :46,1%	1/13 :7,7%

ANNEXE 5: Liste des enquêtes avec leurs parcelles et itinéraires techniques appliqués ainsi que les rendements obtenus/catégorie/zone

CATEGORIE I	Numéro	Ancienté des adoptants	Ancienté du terrain	Niveau de fertilisation	Itinéraire technique	Variété	Superficie (Ha)	Date de semis	Production (KG)	Rendement (kg /Ha)	Toposé quence
	N°9	A2	A2	F2	Riz	F154	0,20	28 nov.	520	2600	B.P
Imerimandroso			A2	F2	Riz	B22	0,15	29nov	300	2000	T
			A1	F0	Pois de terre		0,19	5déc	300	1580	T
	N°10	A1	A1	F1	Riz	F154	0,2	15déc	580	2900	BB
			A1	F2	Maïs	OC 202	0,2	17déc	560	2800	T
			A1	F2	Haricot		0,2	20déc	220	1100	T
	N°34	A2	A2	F1	Riz	F154	0,30	14déc	885	2950	BB
			A1	F2	Riz		0,20	16déc	380	1900	BP
			A2	F1	Maïs	OC 202	0,50	18déc	1000	2000	BP
			A1	F0	Voandzou		0,07	20déc	63	900	T
			A2	F1	Niébé		0,5	20déc	525	1050	T
	N°42	A1	A1	F1	Maïs	OC 202	0,70	27déc	2450	3500	BP
			A1	F0	Poids de terre		0,09	29déc	189	2100	T
			A1	F2	Niébé		0,10	29déc	150	1500	BP
	N°44	A1	A1	F1	Riz	F154	0,35	13déc	980	2800	BB
			A1	F2	Riz	Sebota	0,50	15déc	750	1500	BP
			A1	F2	Maïs	EMGOPA 501	0,20	17déc	400	2000	T
			A1	F1	Niébé		0,20	17déc	160	900	T
	N°49	A2	A2	F1	Riz	Sebota	0,80	7déc	2640	3300	BB
Amparafaravola	N°6	A1	A1	F2	Riz	F154	0,40	13déc	880	2200	BP
			A1	F0	Manioc		0,09	20déc	711	7900	T
			A1	F1	Maïs	EMGOPA 501	0,10	17déc	310	3100	BP
	N°7	A2	A2	F1	Riz	F154	0,40	2déc	1120	2800	BB
			A2	F1	Riz	Sebota	0,10	5déc	200	2000	RH
			A1	F2	Haricot		0,30	7déc	300	1000	BP
			A1	F2	Maïs	OC 202	0,30	10déc	600	2000	T
	N°22	A2	A2	F1	Riz	Sebota	0,95	1déc	2660	2800	BB
			A1	F2	Haricot		0,09	3déc	135	1500	BP
			A1	F2	Maïs	OC 202	0,20	7déc	360	1800	BP
			A1	F2	Niébé		0,2	7déc	200	1000	BP
	N°29	A3	A3	F2	Riz	B22	0,4	20déc	920	2300	T

			A2	F2	Riz	Espadon	0,3	22déc	675	2250	BP
			A1	F0	Manioc		0,07	27déc	560	8000	T
	N°31	A2	A2	F1	Riz	Espadon	0,6	12déc	1920	3200	BB
			A2	F2	Maïs	IRAT 200	0,7	16déc	1820	2600	BP
			A1	F0	Voandzou		0,07	18déc	665	9500	T
			A2	F2	Niébé		0,7	23déc	770	1100	BP
Ambatosoratra	N°8	A1	A1	F1	Riz	B22	0,10	15déc	230	2 300	RH
			A1	F2	Riz	Sebota	0,50	18déc	900	1800	RMME
CATEGORIE II											
Imerimandroso	N°17	A1	A1	F2	Riz	Sebota	0,80	30déc	1 260	1000	T
	N°46	A2	A2	F2	Riz	B22	0,70	5janv	1000	14300	BP
			A2	F1	Riz	F 154	0,20	7janv	240	1200	RH
			A1	F2	Maïs	OC 202	0,6	10janv	1200	2000	T
			A1	F2	Haricot		0,6	12janv	660	1100	T
Amparafaravola	N°33	A1	A1	F2	Riz	B22	0,30	15janv	390	1300	T
	N°45	A1	A1	F1	Maïs	OC 202	1,30	17janv	910	1180	T
			A1	F1	Niébé		1,30	17janv	300	380	T
	N°46	A1	A1	F1	Riz	F154	0,10	13janv	150	1500	RH
			A1	F2	Riz	B22	0,80	15janv	1080	1350	T
			A1	F0	Poids de terre		0,50	20janv	1000	2000	T
Ambatosoratra	N°2	A1	A1	F1	Riz	F154	0,50	22janv	900	1800	RH
			A1	F2	Haricot		0,20	23janv	100	500	BP
	N°5	A1	A1	F2	Riz	F 154	0,85	6janv	1147	1350	RMME
	N°11	A1	A1	F2	Riz	Sebota	0,80	9janv	1280	1600	RMME
			A1	F0	Voandzou		0,40	11janv	440	1100	T
CATEGORIE III											
Imerimandroso	N°23	A3	A3	F2	Riz	B22	0,40	13déc	840	2100	T
			A2	F2	Maïs	1RAT250	0,70	16déc	1750	2500	BP
	N°36	A1	A1	F2	Riz	B22	0,20	13déc	500	2500	T
			A1	F2	Mais	OC202	0,70	14déc	2100	3000	BP
			A1	F2	Niébé		0,70	14déc	840	1200	BP
	N°41	A2	A2	F2	Riz	B22	0,09	22déc	175,5	1950	T
			A2	F1	Riz	F 154	0,,90	24déc	2070	2300	BB
	N°45	A1	A1	F1	Riz	F 154	0,30	28dé	930	3100	BB
			A1	F1	Riz	Espadon	0,60	30déc	1110	1850	R.H
			A1	F2	Maïs	IRAT200	0,35	2janv	875	2500	BP
			A1	F2	Niébé		0,35	2janv	385	1100	BP

			A1	F0	Voandzou		0,10	6janv	120	1200	T
Amparafaravola	N°15	A1	A1	F2	Riz	B22	0,70	4déc	1750	2500	T
			A1	F0	Manioc		0,30	6déc	2700	9000	T
	N°38	A2	A2	F1	Riz	R154	0,30	16déc	630	2100	BB
			A1	F0	Voandzou		0,40	21déc	640	1500	T
Ambatosoratra	N°9	A2	A2	F2	Riz	Sebota	0,74	16déc	20 35	2750	RMME
CATEGORIE IV											
Imerimandroso	N°16	A1	A1	F2	Maïs	OC 202	0,60	28déc	540	900	T
			A1	F2	Niébé		0,60	28déc	300	500	T
	N°20	A2	A2	F1	Riz	F154	0,30	6janv	255	850	RH
			A1	F2	Riz	Sebota	0,10	10janv	80	800	T
	N°28	A1	A1	F1	Maïs	OC202	0,5	15janv	300	600	T
			A1	F1	Haricot		0,5	17janv	200	400	T
	N°39	A1	A1	F2	Riz	F154	0,20	22janv	180	900	BP
			A1	F2	Maïs	OC202	0,35	23janv	315	90	T
			A1	F2	Niébé		0,35	25janv	105	300	T
Amparafaravola	N°16	A2	A2	F1	Riz	Sebota	0,95	19janv	617	650	BB
			A1	F2	Riz	F154	0,20	22janv	160	800	T
	N°20	A1	A1	F2	Riz	F154	0,20	22janv	350	500	BP
			A1	F2	Riz	Sebota	0,35	17janv	262	750	T
			A1	F0	Manioc			18janv	400	4000	T
	N°33	A1	A1	F2	Riz	F154	0,35	7janv	262,2	750	T
	N°34	A1	A1	F2	Riz	F154	0,4	14janv	160	400	T
			A1	F0	Voandzou		0,4	16janv	400	1000	T
	N°42	A1	A1	F1	Maïs	EMGOPA 501	0,60	20janv	300	500	T
			A1	F1	Niébé		0,60	22janv	180	300	T
	N°43	A1	A1	F1	Riz	Sebota	0,20	14janv	120	600	R.H
Ambatosoratra	N°3	A1	A1	F2	Riz	Sebota	0,25	29déc	20 0	800	RMME
			A1	F2	Riz	F 154	0,5	3janv	375	750	RMME
	N°4	A2	A2	F1	Riz	Sebota	0,60	15janv	540	900	RH
	N°7	A1	A1	F2	Riz	Sebota	0,75	16janv	1125	1500	RMME
			A1	F2	Riz	F 154	0,90	17janv	630	700	RMME
			A1	F1	Riz	Espadon	0,35	20janv	280	800	RH

Légende : BP : bas de pente ; BB : baiboho ; T : tanety ; RMME : rizièrè mauvaise maîtrise d'eau

ANNEXE 6: Récapitulation pluviométrique décadaire d'Ampanobe et Ambondrona

		Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				TOTAL
		1er	2ème	3ème	Total	1er	2ème	3ème	Total	1er	2ème	3ème	Total	1er	2ème	3ème	Total	1er	2ème	3ème	Total	1er	2ème	3ème	Total	
Ambondrona	Année 03/04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123,5	123,5	54,6	57,1	123,7	235	57,9	16	41,6	116	118	15	31,6	164,4	638,8
	Année 04/05	0	0	1,5	1,5	3	0	9	11,5	3	168	319,3	490,6	99,3	0	47,8	147	333	130,6	357,8	821	143	9,5	46,5	198,5	1670,3
	Année 05/06	0	0	0	0	0	58	25,6	83,6	0	50	277,1	327,1	6,3	11,3	44,4	62	39,3	49,5	37,1	126	29	13,3	0	42,6	641,2
Ampanobe	Année 03/04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145,5	145,5	40,9	0	131,9	172	96	25	74	195	197	39,8	32,7	269,1	782,4
	Année 04/05	0	0	0	0	0	0	51	51	34,3	199	302,5	535,9	96,5	11	10,4	118	201	77	145	423	167	12,1	5,8	185,1	1312,4
	Année 05/06	0	0	0	0	0	12,8	16,6	29,4	0	144	160,5	304,5	28,5	0	80,8	109	49	37	52	138	20	15	0	35	616,2

Source : BRL

ANNEXE 7 : Donnée climatique d'Ambatondrazaka

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Pluviométrie moyenne	9,6	7,4	6,3	26,6	88,5	208,6	273,9	232,9	163,8	45,3	13,6	7
Température moyenne	19,9	18,2	19,5	21,3	23,2	23,9	23,9	23,7	23,6	22,5	20,5	18,7
ETP	117,58	118,12	120,55	124,36	128,91	130,72	130,75	130,19	129,93	127,17	122,6	119,01
P - ETP	-107,98	-110,72	-114,25	-97,76	-40,41	77,88	143,15	102,71	33,87	-81,87	-109	-112,01

ANNEXE 8 : Evolution de la diffusion du SCVD depuis 2000

Zones	Saison 2000-01			Contre saison 2001			Saison 2001-02			Contre saison 2002			Saison 2002-03			Contre saison 2003		
	Parcelles	Adoptants	Sup (a)	Parcelles	Adoptants	Sup (a)	Parcelles	Adoptants	Sup (a)	Parcelles	Adoptants	Sup (a)	Parcelles	Adoptants	Sup (a)	Parcelles	Adoptants	Sup (a)
Vallée du Sud	13	13	266	46	29	523	276	236	3734	109	91	991	532	395	4945	229	155	709
Imamba Ivakak	9	9	158										60	29	309	48	22	180
Rive est du Lac	7	7	62		14	42	135	123	1128	38	35	253	378	228	2020	136	80	208
TOTAL	29	29	486	46	43	565	411	359	4862	147	126	1244	970	652	7274	413	257	1097

Zones	Saison 2003-04			Contre saison 2004			Saison 2004-05			Contre saison 2005			Saison 2005-06			Contre saison 2006		
	Parcelles	Adoptants	Sup (a)	Parcelles	Adoptants	Sup (a)	Parcelles	Adoptants	Sup (a)	Parcelles	Adoptants	Sup (a)	Parcelles	Adoptants	Sup (a)	Parcelles	Adoptants	Sup (a)
Vallée du Sud	405	265	2825	166	118	735	669	396	10941,4	250	168	2802,2	721	335	14338,2	551	308	4767,6
Imamba Ivakak	158	101	1537	55	43	202	267	135	4212,3	77	57	342	192	102	3823,5	157	90	1031,5
Rive est du Lac	361	193	3150	106	83	491	315	183	4995,0	64	55	313,2	696	350	15209,9	129	87	1271,2
TOTAL	924	559	7512	327	244	1428	1251	714	20148,7	391	280	3457,4	1609	787	33371,6	837	485	7070,353

ANNEXE 9:

PTA des enquêtes

Catégorie	Numéro	Engrais chimique et organique	Main d'œuvre	Produit phyto	Paille et semence	Total (Ar)
I	9	83 740	10 000	2 860	3 400	100 000
	10	84 200		10 300	5 500	100 000
	34	550 000	20 000	10 000	20 000	600 000
	42	150 000	40 000	7 780	7 200	204 980
	44	273 600	30 000	11 184	13 200	327 984
	49	307 520	20 000	124 680	22 800	475 000
	6	97 500	12 000	29 200	11 300	150 000
	7	90 300	20 000	6 700	8 000	125 000
	22	450 000	10 000	16 600	23 400	500 000
	29	82 000		36 520	8 000	126 520
	31	285 000	20 000	25 120	19 880	350 000
	8	183 200	40 000	39 500	10 300	273 000
II	17	142 200	20 000	53 800	9 000	225 000
	46	426 000	50 000	73 450	37 000	586 450
	39	43 400		12 860		56 260
	45	420 000	30 000	25 700	24 300	500 000
	46	515 000	50 000	79 700	19 800	664 500
	2	83 200		37 800		121 000
	5	93 000	40 000	16 100	3 900	153 000
	11	321 075	50 000	84 300	15 600	470 975
III	23	270 000	60 000	21 000	29 000	380 000
	36	248 340	70 000	9 988	9 600	337 988
	41	352 200	58 896	14 504	14 400	440 000
	45	653 000	20 000	36 000	43 000	752 000
	15	322 500	30 000	67 100	23 900	443 500
	38	172 000	30 000	31 000	12 540	245 540
	9	214 000	10 000	14 000	85 000	323 000
IV	16	229 700	40 000	12 600	17 700	300 000
	20	120 000	30 000	60 600	39 400	250 000
	28	182 400		10 600	12 000	205 000
	39	120 000	29 736	50 264		200 000
	16	428 000	30 000	63 000	19 000	540 000
	20	419 000	20 000	36 700	24 300	500 000
	33	92 100		39 420		131 520
	34	216 540	70 000	19 800	22 300	328 640
	42	93 200	20 000	42 100	6 000	161 300
	43	53 160	14 000	1 500		68 660
	3	421 800	40 000	57 800	13 200	532 800
	4	369 000	10 000	5 400	15 600	400 000
	7	1 247 000	130 000	75 100	47 900	1 500 000
TOTAL (Ar)		10 904 875	1 174 632	1 372 630	697 420	14 149 617
Pourcentage		77%	8%	10%	5%	
Moyenne		272 622	34 548	34 316	19 926	353 740

ANNEXE10

Résultat technico-économique (2005-2006) Coût moyen: Ar/Ha

Itinéraire technique	Année SCV	Toposéquence	Niveau de fertilisation	Charge	dont intrants	dont Main d'œuvre	Nombre jour de travail
Riz pluvial SCV	A1	Tanety	Niv. F1	481483	258822	222661	111
			Niv. F2	642993	388755	254237	127
		Baiboho	Niv. F1	481483	258822	222661	111
			Niv. F2	694149	412720	281429	141
	A2	Tanety	Niv. F1	436407	249988	240539	120
			Niv. F2	674245	433706	241784	121
Riz polyaptitude RMME	A1 - A2	Rizièrè haute ou	Niv. F1	452021	210238	241784	121
			Niv. F2	541930	279946	261984	131
Maïs, légumineuse (haricot, niébé)	A1	Tanety	Niv. F1	416974	197497	219477	110
			Niv. F2	553181	304149	249031	125
	A1	Baiboho	Niv. F1	419661	179889	239772	120
			Niv. F2	592645	307594	285051	143
	A2	Tanety	Niv. F2	544759	306759	238000	119
			Niv. F0	458855	231150	227705	90
Légumineuse sur cynodon	A1 - A2	Tanety	Niv. F0	639900	389900	309000	110
Arachide - pois de terre	A1 - A2	Tanety	Niv. F0	260000	30000	230000	65
Manioc - stylosanthèse ou brachiaria	A1 - A2	Tanety	Niv. F0				

Source : BRL 2005-2006

ANNEXE 11: Coût moyen pondéré de production

COUT DE PRODUCTION

CATEGORIE	N°	Culture	Coût de production (Ar)	Crédit (Ar)	Fonds propre (Ar)	Surface (Ha)	Production (kg)	Coût par kg (Ar/kg)	Coût moyen pondéré/exploitant (Ar/kg)
Imer I	9	Rz	134849	45000	89849	0,2	520	259	283
	9	Rz	101136	33000	68136	0,15	300	337	
	9	Vz	80385	22000	58385	0,19	300	268	
	10	Rz	96296	40000	56296	0,2	580	166	154
	10	M/H	110636	60000	50636	0,2	560		
	10						220	141	
	34	Rz	164270	162000	2270	0,3	885	185	265
	34	Rz	129598	128000	1598	0,2	380	341	
	34	M/V	260487	250000	10487	0,5	1000		
	34						525	170	
	34	Vz	37513	20000	17513	0,07	63	595	161
	42	M/N	387226	210980	1762446	0,7	2450	149	
	42						150		
	42	Pt	48231	30000	18231	0,09	189	255	304
	44	Rz	168519	80000	88519	0,35	980	171	
	44	Rz	321496	160984	160512	0,5	750	428	
	44	M/N	128598	87000	41598	0,2	400	229	
	44						160		
Amp I	49	Rz	511388	475000	36388	0,8	2640	193	193
	6	Rz	257197	100000	157197	0,4	880	292	166
	6	Mn	23400	20500	2900	0,09	711	33	
	6	Ms	41697	29500	12197	0,1	310	134	
	7	Rz	205694	60000	145694	0,4	1120	183	
	7	Rz	43640	25000	18640	0,1	200	218	
	7	M/H	165954	40000	125954	0,3	600	184	
	7						300		
	22	Rz	488524	360000	128524	0,95	2660	183	194
	22	H	41296	35000	6296	0,09	135	305	
	22	M/N	110636	105000	5636	0,2	360	197	
	22						200		
	29	Rz	229698	65000	164698	0,4	920	249	248
	29	Rz	202273	4500	197773	0,3	675	299	
	29	Mn	18200	16520	1680	0,07	560	32	
	31	Rz	248541	150000	98541	0,6	1920	129	134
	31	M/V	381331	170000	211331	0,7	1820	147	
	31						770		
	31	Vz	37513	30000	7513	0,07	665	56	

Amb I	8	Rz	48148	40000	8148	0,1	230	209	285
	8	RZ	270965	233000	37965	0,5	900	301	
Imer II	17	Rz	514394	225000	289394	0,8	1260	408	408
	46	Rz	438488	242000	196488	0,7	1000	438	
	46	Rz	87281	80000	7281	0,2	240	363	466
	46	M/H	385795	264450	121345	0,6	1200	207	
	46						660		
Amp II	39	Rz	192898	56260	136638	0,3	390	494	494
	45	M/N	512066	500000	12066	1,3	910	423	
	45						300		
	46	Rz	48148	30000	18148	0,1	150	321	
	46	Rz	540000	400000	140000	0,8	1080	500	404
Amb II	46	Pt	267950	234500	33450	0,5	1000	268	
	2	Rz	240741	80000	160741	0,5	900	267	429
	2	Hr	83394	41000	42394	0,2	100	834	
	5	Rz	460640	153000	307640	0,85	1147	401	401
	11	Rz	514394	325975	188419	0,8	1280	401	
Imer III	11	Vz	214360	145000	69360	0,4	440	487	429
	23	Rz	229698	150000	79698	0,4	840	273	
	23	Ms	381331	230000	151331	0,7	1750	218	238
	36	Rz	128598	99988	28610	0,2	500	257	
	36	M/N	387226	238000	149226	0,7	2100	131	159
	36						840		
	41	Rz	81682	76000	5682	0,09	175,5	295	
	41	Rz	372812	364000	8812	0,9	2070	180	190
	45	Rz	201444	200000	1444	0,3	930	216	
	45	Rz	291089	283000	8089	0,6	1110	262	
Amp III	45	M/N	203613	199000	4613	0,35	875		239
	45						385	162	
	45	Vz	71590	70000	1590	0,1	120	446	
	15	Rz	450095	380000	70095	0,7	1750	257	209
	15	Mc	78000	63500	14500	0,3	27000	29	
Amb III	38	Rz	124270	102540	21730	0,3	630	197	
	38	Vz	214360	143000	71360	0,4	640	335	257
	9	Rz	401028	323000	78028	0,74	2035	197	197
Imer IV	16	M/N	331908	300000	31908	0,6	540	395	
	16						300		395
	20	Rz	180922	170000	10922	0,3	255	513	
	20	Rz	94299	80000	14299	0,1	80	943	620
	28	M/H	228598	205000	23598	0,5	300	457	457
	28						200		
	39	Rz	96296	70200	26096	0,2	180	535	
	39	M/V	193613	129800	63813	0,35	315	461	488
Amp IV	39						105		
	16	Rz	398524	396000	2524	0,95	617	637	
	16	Rz	148598	144000	4598	0,2	160	803	665,8
	20	Rz	228598	190000	38598	0,2	350	653	
	20	Rz	325047	270000	55047	0,35	262	1240	886
	20	Mn	46000	40000	6000	0,1	400	115	
	33	Rz	225047	131520	93527	0,35	262	859	859
	34	Rz	257197	206640	50557	0,4	160	1607	
	34	Vz	214360	122000	92360	0,4	400	536	1071,5
	42	M/V	250184	161300	88884	0,6	300	521	521
Amb IV	42						180		
	43	Rz	96296	68660	27636	0,2	120	802	802
	3	Rz	213005	212800	205	0,25	200	1065	1014
	3	Rz	370965	320000	50965	0,5	375	989	
	4	Rz	461844	400000	61844	0,6	540	855	855
	7	Rz	639015	583000	56015	0,75	1125	568	
	7	Rz	687737	620000	67737	0,9	630	1091	903
	7	Rz	318519	297000	21519	0,35	280	1137	

Légende : Rz : riz ; Ms : maïs ; M/N : maïs/ niébe ; M /H :maïs/ haricot ; Pt : pois de terre ; Mn : manioc ;Vz : voandzou ;

ANNEXE 12 : Evolution du prix à Amparafaravola et à Imerimandroso

	janv-06	fevr-06	mars-06	avr-06	mai-06	juin-06	juil-06	août-06	sept-06	oct-06
arachides graines	1200	1200	1000	1000	1000	1000	1100	1100	880	1000
haricot blanc	1120	1120	1120	1000	1000	1000	1040	1040	875	1000
maïs	350	300	250	240	240	200	180	180	300	350
paddy	500	500	500	500	350	350	380	300	550	600
riz blanc	630	630	630	580	560	580	600	540	770	800
tsiasisa	650	650	670	680	680	720	760	780	800	800
voanemba	620	620	620	650	700	760	800	800	800	800
poids se terre sec	1000	1000	1100	1100	1100	1100	1120	1120	900	900

	janv-06	fevr-06	mars-06	avr-06	mai-06	juin-06	juil-06	août-06	sept-06	oct-06
arachides graines	1200	1200	1200	900	800	800	800	800	850	900
haricot blanc	1200	1200	1120	860	800	800	800	1200	1100	1050
maïs	440	400	400	350	350	300	200	200	350	400
paddy	420	460	380	400	300	300	330	320	450	500
riz blanc	600	420	640	640	600	540	490	490	600	770
tsiasisa	900	900	800	840	820	800	800	900	950	1000
voanemba	900	900	800	840	840	780	900	800	800	800
poids de terre sec	800	920	800	960	900	780	800	800	850	900

RESUME

Le financement par le biais du microcrédit est une des principales sources de développement de l'agriculture à Madagascar. Cependant, les difficultés portant sur l'accès et l'adaptation constituent encore un obstacle pour l'efficacité de ce système de crédit en milieu rural.

Au cours de la campagne 2005-2006, un autre système de crédit, « le crédit individuel » a pu financer la culture de conservation saison en vue de supporter la diffusion de la technique améliorée dans la Région du Lac Alaotra. Notre étude est axée surtout sur l'observation des atouts et les contraintes de ce système durant le test avec l'OTIV.

La comparaison des deux systèmes de crédit, des trois zones d'étude et des quatre catégories existantes nous a conduit à la connaissance des sources du problème de défaut du remboursement. Entre autre, le système de culture vulgarisé doit être étudié avec les autres facteurs liés au crédit. La capitalisation des informations auprès des Institutions et l'enquête menée au niveau des paysans ont explicité la situation.

Au résultat, nous pouvons constater que la problématique est liée au système de crédit, notamment au niveau de la conception et de la mise en oeuvre, au système de culture et au cadre général. La fragilité de l'articulation entre le système de crédit et de culture a constituée la difficulté des adoptants lors du paiement. En outre, la liaison existante entre la production, les aléas climatiques et la commercialisation a conditionné aussi le respect de l'échéance. Les problèmes communs et particuliers ont été remarqués au niveau de ces trois zones et les différentes stratégies des paysans étaient ressorties au cours de l'étude de l'évolution du remboursement de chaque catégorie.

L'étude détaillée du mécanisme de crédit nous a permis de dire que le système individuel est adapté au besoin des adoptants, par contre les conditions de remboursement ne sont pas encore réunies complètement. La mise en application des recommandations proposées aux acteurs, par catégories et par zones pourra améliorer cette situation d'une part, et d'autre part favoriser l'accès du crédit et à l'épargne en vue d'obtenir l'autonomie des paysans. En ce sens, le crédit deviendra par la suite un outil de développement et utilisé comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Mots clé: Stratégie, Accès au microcrédit et à l'épargne, Agriculture de conservation (SCV), Autonomie paysanne